

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



MINISTRE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT



DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE PLURIANNUELLE 2022 - 2024 (D P B E P)

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	4
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES GRAPHIQUES	9
LISTE DES ENCADRES	9
INTRODUCTION	10
I- EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2018-2024	11
I.1. Evolution macroéconomique internationale et nationale 2018-2020	11
I.1.1 Environnement économique international 2018-2020.....	11
I.1.2 Environnement économique national 2018-2020	12
I.2. Projections économiques 2021 et Perspectives 2022-2024	20
I.2.1 Projections économiques 2021	20
I.2.2 Perspectives économiques 2022-2024	24
II- EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2024	37
II.1. Evolution des finances publiques 2018-2021.....	37
II.1.1 Politiques en matière de finances publiques 2018-2021	37
II.1.2 Opérations financières de l’Etat 2018-2021	40
II.2. Perspectives d’évolution des finances publiques 2022-2024.....	44
II.2.1 Politiques des finances publiques 2022-2024.....	44
II.2.2 Opérations financières de l’Etat 2022-2024	46
II.3. Gestion de la dette publique 2018-2024	49
II.3.1 Evolution de la dette publique 2018-2021	49
II.3.2 Stratégie de gestion de la dette publique pour la période 2021-2023.....	51
II.3.3 Evolution de la dette publique 2022-2024.....	53
II.4 Performance en matière de convergence 2018-2024	55
II.4.1 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2018-2024	55
II.4.2 Performance en matière de convergence dans l’UEMOA 2018-2024	56
III. SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS, COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICT AUTONOMES	60
III.1. Situation financière des entreprises du portefeuille de l’Etat	60

III.1.1 Evolution du portefeuille de l'Etat	60
III.1.2 Evolution du capital social cumulé et de la quote-part de l'Etat de 2017 à 2020	61
III.1.3 Analyse de la situation financière des entreprises du portefeuille de l'Etat de 2018 à 2020	61
III.1.4 Subventions de l'Etat de 2018 à 2021	62
III.1.5 Endettement de 2018 à 2020	63
III.2 - Situation financière des Etablissements Publics Nationaux 2018-2020.....	65
III.2.1 Evolution du nombre d'Etablissements Publics Nationaux	65
III.2.2 Evolution du budget des EPN de 2018 à 2020.....	65
III.2.3 Situation d'exécution budgétaire 2020.....	67
III.2.4 Prévisions 2021-2022.....	69
III.3 - Situation financière des organismes de sécurité sociale 2018-2020	70
III.3.1 Situation financière de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat	71
III.3.2 Situation financière de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.....	77
III.3.3 Situation financière de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).....	84
III.4 - Situation financière des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes	89
III.4.1 Evolution des recettes et des dépenses des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes de 2018 à 2020.....	90
III.4.2 Evolution des recettes et dépenses des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes de 2021 à 2024	91
IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2022-2024.....	93
IV.1 Ressources du Budget de l'Etat 2022-2024.....	93
IV.1.1 Projection des recettes budgétaires 2022-2024.....	93
IV.1.2 Ressources de trésorerie 2022-2024	96
IV.1.3 Recettes des comptes d'affectation spéciale 2022-2024.....	98
IV.2 Dépenses du Budget de l'Etat 2022-2024	99
IV.2.1 Politique de dépenses 2022-2024.....	99
IV.2.2 Analyse des projections des dépenses du budget de l'Etat 2022-2024.....	99
IV.2.3 Analyse des projections du Budget de l'Etat 2022-2024 par fonction	107
CONCLUSION.....	120
ANNEXES	121

LISTE DES ACRONYMES

ABREVIATIONS	DEFINITIONS	ABREVIATIONS	DEFINITIONS
AEP	: Alimentation en Eau Potable	CAF	: Coût, Assurance et Fret
AFD	: Agence Française de Développement	CAN	: Coupe d'Afrique des Nations
AGEF	: Agence de Gestion Foncière	CCC	: Conseil Café Cacao
AGEFOP	: Agence Nationale de la Formation Professionnelle	CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
AGEROUTE	: Agence de Gestion des Routes	CGRAE	: Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat
AGR	: Activités Génératrices de Revenus	CIDT	: Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles
AIGF	: Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences radio électriques	CI-ENERGIES	: Energies de Côte d'Ivoire
ANADER	: Agence Nationale d'Appui au Développement Rural	CIPRES	: Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
ANAGED	: Agence Nationale de Gestion des Déchets	CMB	: Compagnie Minière du Bafing
ANSUT	: Agence Nationale de Service Universel des Télécommunications	CME	: Centres de Moyennes Entreprises
ARSTM	: Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer	CMU	: Couverture Maladie Universelle
ASS	: Structures Assimilées aux EPN	CNAM	: Caisse Nationale d'Assurance Maladie
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	CNCO	: Conseil National de la Consommation
BHCI	: Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire	CNRA	: Centre National de Recherche Agronomique
BIC	: Bénéfices Industriels et Commerciaux	CNS	: Conseil National de Sécurité
BID	: Banque Islamique de Développement	COVID-19	: Corona virus Disease 2019
BLP	: Bordereaux de Livraison des produits Pétroliers	CT	: Collectivités Territoriales
BMSA	: Bondoukou Manganèse SA	CUT	: Compte Unique du Trésor
BNETD	: Bureau National d'Études Techniques et de Développement	DOB	: Débat d'Orientation Budgétaire
BNI	: Banque Nationale d'Investissement	DPBEP	: Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement	DPPSE	: Direction des Prévisions, des Politiques et des Statistiques Economiques
BPCI	: Banque Populaire de Côte d'Ivoire	EMPT	: Ecole Militaire Préparatoire et Technologique
BRAA	: Bibliothèque de la Renaissance Africaine d'Abidjan	EPA	: Etablissements Publics Administratifs
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières	EPIC	: Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial
BTP	: Bâtiment et des Travaux Publics	EPN	: Etablissement Public National
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement	ETFP	: Enseignement Technique et Formation Professionnelle

ABREVIATIONS	DEFINITIONS	ABREVIATIONS	DEFINITIONS
FER	: Fonds d'Entretien Routier	PCC	: Prélèvement Communautaire de la CEDEAO
FIMR	: Fonds d'Investissement en Milieu Rural	PCD	: Programme de Conversion de dette en projets de Développement
FOB	: Free On Board	PCS-PCC	: Prélèvement Communautaire de Solidarité -PCC
FODI	: Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles	PEJEDEC	: Projet Emploi Jeunes Et Développement des Compétences
GESTOCI	: Société de Gestion des Stocks Pétroliers	PEPT	: Programme Electricité pour Tous
GUCE-CI	: Guichet Unique du Commerce Extérieur (Ex Webb Fontaine Côte d'Ivoire)	PETROCI	: Société Nationale d'Opérations Pétrolières de Côte d'Ivoire
I2T	: Société Ivoirienne de Technologie Tropicale	PMCI	: Plantation Moderne de Côte d'Ivoire
IDT	: Société Ivoirienne de Télédiffusion	PME	: Petites et Moyennes Entreprises
INIE	: Institut Ivoirien de l'Entreprise	PND	: Plan National de Développement
IPS-WA	: Industrial Promotion Services (West Africa)	PNIA	: Programme National d'Investissement Agricole
ITS	: Impôt sur les Traitements et Salaires	POSTE CI	: Poste de Côte d'Ivoire
LBTP	: Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics	PPC	: Programme Pluriannuel de Convergence
LEB	: Lagune Exploitation Bongouanou	PRONER	: Programme National d'Electrification Rural
LONACI	: Loterie Nationale de Côte d'Ivoire	PSGov	: Programme Social du Gouvernement
MAC	: Maison d'Arrêt et de Correction	RGB	: Régime Général de Base
MACA	: Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan	RNPP	: Registre National des Personnes Physiques
NEI-CEDA	: Nouvelles Editions Ivoiriennes (NEI)-Centre d'Edition et de Diffusion Africaine (CEDA)	RTI	: Radio Diffusion Télévision Ivoirienne
NPSP	: Nouvelle Pharmacie de la Sante Publique	SAS	: Société Abidjanaise de la Salubrité
OCPV	: Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers	SDMT	: Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme
OIC	: Office Ivoirien des Chargeurs	SIB	: Société Ivoirienne de Banque
OIGR	: Outil Intermédiaire de Gestion du Recouvrement	SICOGI	: Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière
ONAD	: Office National de l'Assainissement et du Drainage	SIDT	: Société Ivoirienne de Télédiffusion
ONEP	: Office National de l'Eau Potable	SIGFAE	: Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat
PAA	: Port Autonome d'Abidjan	SIGFIP	: Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
PAGEF	: Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière	SIGICI	: Système Intégré de Gestion de l'Impôt en Côte d'Ivoire
PASP	: Port Autonome de San-Pedro	SIGMAP	: Système Intégré de Gestion des Marché Publics

ABREVIATIONS	DEFINITIONS	ABREVIATIONS	DEFINITIONS
SIPF	: Société Ivoirienne de gestion du Patrimoine Ferroviaire	SODEXAM	: Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique
SIR	: Société Ivoirienne de Raffinage	SOTRA	: Société des Transports Abidjanais
SMI	: Société des Mines d'Ity	SPDC	: Société des Palaces de Cocody
SN SOSUCO	: Nouvelle Société Sucrière de la Comoé	TEOM	: Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
SNDI	: Société Nationale de Développement Informatique	THIMO	: Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre
SNDR	: Stratégie Nationale de Développement du Riz	TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
SNPECI	: Société Nouvelle de Presse et d'Édition de Côte d'Ivoire	TNT	: Télévision Numérique Terrestre
SODEFOR	: Société de Développement des Forêts	TRCI	: Tropical Rubber Côte d'Ivoire
SODEMI	: Société de Développement des Mines	VITIB	: Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie
SODEMI	: Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire	WEO	: World Economic Outlook
SODERTOUR-LACS	: Société de Développement Touristique de la Région des Lacs		

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2018 à 2024	29
Tableau 2 : Principaux agrégats macroéconomiques de 2018 à 2024.....	30
Tableau 3 : Hypothèses de projections des principaux produits de base de 2018 à 2024	31
Tableau 4 : Contribution à la croissance du PIB de 2018 à 2024 : Optique Offre	32
Tableau 5 : Contribution à la croissance du PIB de 2018 à 2024 : Optique Demande	33
Tableau 6 : Balance des paiements de 2018 à 2024	35
Tableau 7 : Prévisions des indicateurs monétaires de 2022 à 2024	36
Tableau 8 : Tableau des opérations financières de l'Etat de 2018 à 2021	43
Tableau 9 : Tableau des opérations financières de l'Etat de 2022 à 2024	48
Tableau 10 : Evolution du stock de la dette publique de 2018 à 2021	49
Tableau 11 : Evolution du service de la dette publique 2018-2021	51
Tableau 12 : Etat de mise en œuvre du plan de financement 2020	52
Tableau 13 : Plan de Financement 2021	52
Tableau 14 : Montant indicatif à mobiliser de 2022 à 2024.....	53
Tableau 15 : Evolution du stock de la dette publique de 2022 à 2024 (y/c nouveaux décaissement).....	53
Tableau 16 : Evolution du service de la dette publique de 2022 à 2024	54
Tableau 17 : Situation des critères de convergence de la CEDEAO de 2018 à 2024	56
Tableau 18 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA de 2018 à 2024	58
Tableau 19 : Chiffres d'affaires et résultats nets par secteur d'activités des Entreprises Publiques de 2018 à 2020	62
Tableau 20 : Subventions de l'Etat aux Entreprises Publiques de 2018 à 2021	62
Tableau 21 : Répartition des EPN par catégorie à fin 2020	65
Tableau 22 : Situation de l'exécution du budget 2020 des EPN en ressources par grande masse	68
Tableau 23 : Situation de l'exécution du budget 2020 des EPN en dépenses par grande masse	69
Tableau 24 : Prévisions des subventions allouées aux EPN en 2021-2022	69
Tableau 25 : Prévisions des effectifs des cotisants et des assurés de 2021 à 2024.....	72
Tableau 26 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2018 à 2020.....	73
Tableau 27 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2021 à 2024.....	75
Tableau 28 : Evolution des effectifs des assurés et employeurs affiliés et du ratio de dépendance de 2018 à 2020 de la CNPS.....	77

Tableau 29 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2018 à 2020.....	80
Tableau 30 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2021 à 2024.....	83
Tableau 31 : Evolution des produits et des charges de la CNAM de 2021 à 2024	86
Tableau 32 : Evolution des recettes des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes	90
Tableau 33 : Evolution des dépenses des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes	91
Tableau 34 : Projection des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Décentralisées de 2021 à 2024.....	92
Tableau 35 : Prévisions des recettes budgétaires 2022-2024	94
Tableau 36 : Prévisions des ressources de trésorerie 2022-2024	97
Tableau 37 : Prévisions des recettes des comptes d'affectation spéciale 2022-2024.....	98
Tableau 38 : Prévisions des dépenses du budget de l'Etat 2022-2024	100
Tableau 39: Evolution des transferts de l'Etat de 2022 à 2024.....	104
Tableau 40: Evolution des dépenses d'investissement de l'Etat de 2022 à 2024	105
Tableau 41: Récapitulatif des dépenses de l'Etat par fonction de 2022 à 2024	107

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2018 à 2020	14
Graphique 2 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2021 à 2024 (en pourcentage)	26
Graphique 3 : Evolution du nombre d' entreprises par type de 2018 à 2020	60
Graphique 4 : Evolution du budget des Etablissements Publics Nationaux de 2018 à 2020	66
Graphique 5 : Comparaison de l'évolution des subventions et des ressources propres des Etablissements Publics Nationaux de 2018 à 2020	67
Graphique 6 : Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2018 à 2020 de la CGRAE	71
Graphique 7 : Evolution des effectifs des assurés et employeurs affiliés de 2021 à 2024 de la CNPS	78
Graphique 8 : Evolution des effectifs des populations enrôlées de 2018 à 2020 de la CNAM	84
Graphique 9 : Répartition de la masse salariale de l'Etat de 2022 à 2024 par grande fonction.....	102

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Impacts de la COVID-19 sur l'activité économique en Côte d'Ivoire	19
Encadré 2 : Méthodologie de rebasage des comptes nationaux	27
Encadré 3 : Interventions sur le marché financier international.....	50
Encadré 4 : Point sur les privatisations	63
Encadré 5 : Point sur les contrats de performance des entreprises publiques	64
Encadré 6 : Point de la mise en œuvre du régime de la retraite complémentaire par capitalisation	76
Encadré 7 : Point sur la mise en œuvre du régime des travailleurs indépendants.....	81

INTRODUCTION

En application de l'article 45 de la Loi Organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances, la loi de finances de l'année est accompagnée d'un certain nombre d'outils, dont le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP) qui sert également de document de base pour le Débat d'Orientation Budgétaire. C'est dans le cadre de la mise en œuvre de cette disposition que le présent document est élaboré.

Sur la base du cadre macroéconomique, du contexte socio-politique et des orientations de politique générale du Gouvernement, le DPBEP évalue sur trois (03) ans le niveau global des recettes attendues et des dépenses programmées par l'État. Il couvre également la situation financière des collectivités décentralisées, des entreprises publiques, des établissements publics nationaux et des organismes de protection sociale.

Le DPBEP fixe les objectifs d'équilibre budgétaire et financier sur le moyen terme, en application des dispositions du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Dans le cadre du présent DPBEP couvrant la période 2022-2024, les projections budgétaires sont établies sur la base d'une prévision de croissance réelle du Produit Intérieur Brut (PIB) de 7,1% en 2022, de 8,1% en 2023 et de 8,0% en 2024.

Le DPBEP 2022-2024 est élaboré en cohérence avec la stratégie de développement du Gouvernement, en particulier avec l'ensemble des stratégies sectorielles qui tirent leurs fondements dans le Plan National de Développement (PND 2021-2025). Il permet d'assurer une meilleure déclinaison des stratégies sectorielles et des programmes d'actions dans les lois de finances sur la période 2022-2024.

Les données économiques et budgétaires présentées dans ce document sont provisoires et peuvent connaître des évolutions par la prise en compte d'informations nouvelles qui pourraient apparaître dans les mois à venir, avant l'adoption du projet de Budget 2022.

Le présent document, qui vise à donner des indications sur les orientations budgétaires et économiques du Gouvernement, se décline en quatre (04) parties :

- I. Evolution macroéconomique 2018-2024 ;
- II. Evolution des finances publiques 2018-2024 ;
- III. Situation financière des organismes publics et des Collectivités Territoriales et District Autonomes ;
- IV. Programmation budgétaire 2022-2024.

I- EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2018-2024

I.1. EVOLUTION MACROECONOMIQUE INTERNATIONALE ET NATIONALE 2018-2020

I.1.1 Environnement économique international 2018-2020

La conjoncture internationale a été marquée ces dernières années, d'une part, par le durcissement des conditions financières, les tensions géopolitiques, l'augmentation des factures d'importation de pétrole brut et les effets négatifs des tensions commerciales entre les Etats-Unis et ses principaux partenaires et, d'autre part, par la pandémie de la Covid-19 qui a conduit à une récession économique mondiale.

En 2018, la croissance mondiale est ressortie à 3,5% après 3,8% en 2017. Cette légère décélération a découlé d'un ralentissement de croissance au niveau des pays de la Zone Euro (+1,9% contre +2,6% en 2017), en lien avec des facteurs idiosyncrasiques (nouvelles normes antipollution en Allemagne, catastrophes naturelles au Japon) qui ont pesé sur les grandes économies. Cette évolution est intervenue dans un contexte de détérioration des comportements des marchés financiers, d'incertitudes liées aux politiques commerciales et d'inquiétudes pour les perspectives de la Chine.

En 2019, la croissance mondiale a évolué de 2,8% contre 3,5% en 2018, en lien avec le ralentissement persistant de la croissance des pays avancés (+1,7% contre +2,2% en 2018 et +2,5% en 2017) en relation avec une contraction de la production potentielle à moyen terme. Cette contraction est en lien avec une baisse de la croissance de la population en âge de travailler et des faibles gains de productivité. Concernant les pays émergents et en développement (+3,7% contre +4,5% en 2018), ils ont été mis à l'épreuve par des conditions extérieures difficiles, dans un contexte de tensions commerciales, de hausse des taux d'intérêt américains, d'appréciation du dollar, de sorties de capitaux et de volatilité des cours du pétrole.

En 2020, la conjoncture internationale a été marquée par l'apparition en Chine du coronavirus (covid-19) qui s'est propagé très vite dans les autres pays du monde, avec un nombre croissant de contaminations et de décès. Ainsi, l'économie mondiale s'est contractée de 3,5% après une progression de 2,8% en 2019, avec une récession de 4,9% dans les pays avancés et de 2,5% dans les pays émergents et dans les pays en développement. En Afrique subsaharienne, l'activité économique a connu une baisse (-2,6% contre +3,2% en 2019). En particulier, dans la zone UEMOA, le taux de croissance du PIB a ressorti à 0,9% après 5,8% en 2019.

Face à l'ampleur de cette crise sanitaire, les Gouvernements ont adopté une série de mesures visant à protéger leurs populations et à réduire la propagation du virus. Ces mesures sont entre autres, les restrictions d'accès aux pays, le confinement partiel, voire total des populations, la distanciation sociale et la fermeture des commerces non essentiels. Ces différentes mesures ont affecté le secteur réel à travers (i) la nette diminution de la production et de la consommation des services, (ii) la faible mobilité des personnes, (iii) la mise à rude épreuve du marché du travail, (iv) la contraction du commerce mondial et (v) le fléchissement de l'inflation.

I.1.2 Environnement économique national 2018-2020

I.1.2.1 Secteur réel 2018-2020

L'environnement économique national en **2018** a été caractérisé par un climat des affaires favorable et par la poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Développement 2016-2020. En outre, l'environnement des affaires a tiré avantage des différentes réformes mises en œuvre les années précédentes. Celles-ci ont porté notamment sur la dématérialisation des formalités relatives (i) à la création d'entreprises, (ii) aux licences et permis d'affaires, (iii) aux questions foncières, (iv) à l'enregistrement des actes et décisions de justice et (v) aux procédures de raccordement à l'électricité. La mise en œuvre de toutes ces réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et surtout la politique volontariste du Gouvernement d'investir dans les secteurs moteurs de la croissance, ont permis d'atteindre un taux de croissance de 6,9%.

Comme en 2018, les activités économiques en **2019** ont évolué également dans un environnement socio-économique favorable avec la continuité de la mise en œuvre des réformes et la politique d'investissement du Gouvernement. L'économie ivoirienne a ainsi affiché un taux de croissance de 6,2% après 6,9% en 2018, tiré du côté de l'offre, par la production agricole, les industries manufacturières, les BTP, les services et, du côté de la demande, par les investissements et la consommation finale.

L'activité économique en **2020** a été marquée par la pandémie de la Covid-19. Ainsi, après un taux de croissance de 6,2% en 2019, l'économie ivoirienne a enregistré une faible croissance de 2,0% en 2020 en relation, notamment avec (i) un environnement international moins favorable, marqué par les entraves au commerce international liées à la Covid-19, (ii) les mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de cette pandémie et surtout, (iii) l'interruption de certaines activités économiques et le ralentissement du rythme de travail dû au confinement.

Les évolutions des différentes composantes de l'offre et de la demande en 2020 se présentent comme suit :

Au niveau de l'offre, le secteur primaire a connu une hausse de 2,2% après 5,3% en 2019, en relation avec la hausse de l'agriculture d'exportation (+3,0%) et de l'agriculture vivrière et l'élevage (+2,0%) en dépit de la baisse de la pêche (-0,2%) et de la sylviculture (-10,0%). La bonne tenue de l'agriculture est liée à plusieurs facteurs, notamment les meilleures conditions agronomiques (pluviométrie, nouvelles variétés, techniques nouvelles d'élagage et de greffage), la réduction des sorties frauduleuses de productions favorisée par la fermeture des frontières terrestres et la poursuite de la mise en œuvre des mesures de lutte contre la contrebande.

Par ailleurs, le secteur primaire a souffert des effets de la crise liée à la Covid-19 qui a entraîné principalement (i) l'annulation de certains contrats d'exportation, (ii) des difficultés d'approvisionnement en intrants, (iii) des mises en chômage technique et (iv) l'augmentation des coûts de

production due aux dépenses engendrées pour le respect des mesures barrières. Pour atténuer ces difficultés, le Gouvernement a octroyé un financement au secteur agricole, à travers la mise en œuvre du Programme d'Urgence Agricole (PURGA).

Le secteur a donc contribué à hauteur de 0,3 point à la croissance du PIB en 2020 essentiellement en lien avec les contributions de l'agriculture d'exportation et de l'agriculture vivrière qui se sont élevées respectivement à 0,3 et 0,1 point de croissance.

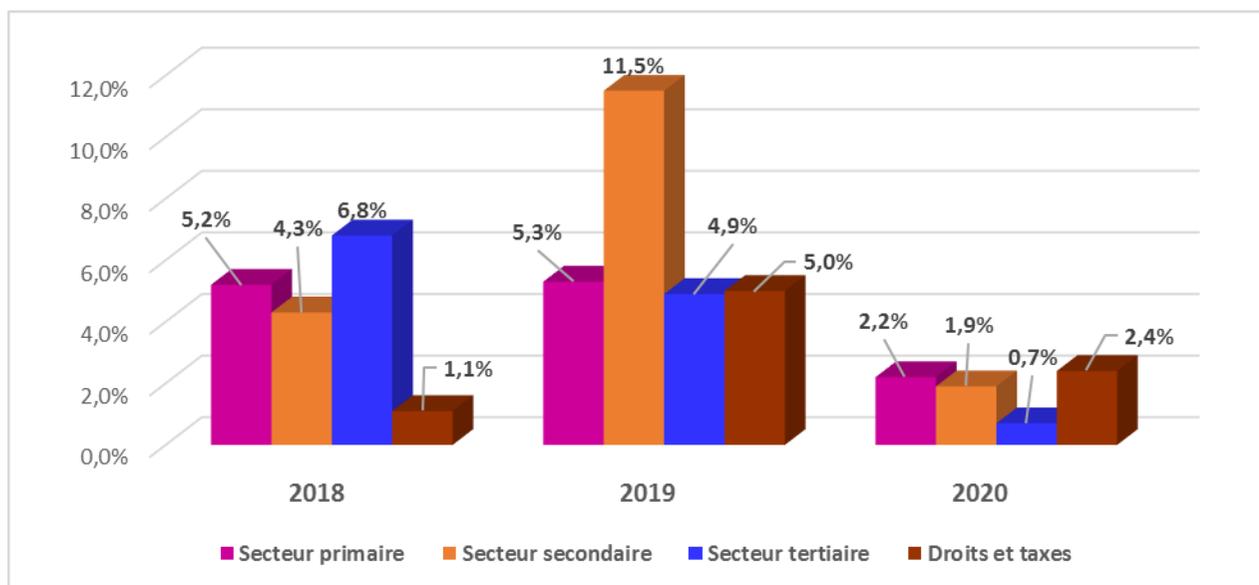
Le secteur secondaire a souffert des effets de la crise sanitaire de la Covid-19 et a connu une hausse de 1,9% contre 11,5% en 2019. Ce ralentissement est en lien avec la baisse de la production de l'industrie agroalimentaire (-5,2% en 2020 contre +5,6% en 2019), la forte baisse des produits pétroliers (-25,7% en 2020 contre +19,0% en 2019), le ralentissement du BTP (+5,5% 2020 contre +23,8% en 2019) et de l'industrie d'extraction minière et pétrolière (+6,2% en 2020 contre +17,5% en 2019). Le ralentissement de l'extraction minière et pétrolière s'explique par la baisse de la production du pétrole brut (-19,3% en 2020 contre +12% en 2019), principalement en lien avec la déplétion naturelle des puits et l'arrêt des investissements consécutivement à la crise sanitaire, malgré la bonne tenue de l'extraction de l'or due à la forte progression des cours, à l'accroissement de la capacité de production du complexe minier d'Ity-Daapleu, au renforcement des mesures de contrôle des exploitations minières, ainsi qu'à la répression de l'orpaillage illicite. Les activités du BTP ont connu une hausse liée à la poursuite des différents chantiers notamment le 4^{ème} pont d'Abidjan, les différents stades en vue de l'organisation de la CAN 2023, le barrage de Gribo Popoli, les routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan et l'exécution du programme présidentiel de logements sociaux. Quant à la baisse des produits pétroliers, elle a découlé du fléchissement de l'activité de raffinage qui a subi la baisse de la demande globale, en relation avec celle de la consommation intérieure et des ventes à l'export consécutive à la réduction voire l'arrêt des activités de transports. La contribution de ce secteur à la croissance du PIB s'est élevée à 0,4 point, essentiellement portée par les BTP (+0,4 point de croissance).

Le secteur tertiaire a connu une faible progression en 2020 (+0,7%) après une augmentation de 4,9% en 2019, en lien principalement avec la baisse des activités de transport (-2,0%), du commerce (-2,5%) et des autres services (-2,2%) en dépit de la hausse des télécommunications (+30,3%). Les évolutions en baisse s'expliquent par l'impact économique des mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19. Concernant le secteur des télécommunications, la bonne performance est en lien avec le dynamisme du volume de communication et du chiffre d'affaires en relation avec les externalités des mesures de confinement (accroissement de la communication, instauration du télétravail). Le secteur tertiaire a contribué à hauteur de 0,3 point à la croissance du PIB. Cette contribution est soutenue principalement par les télécommunications (+1,3 point).

Le secteur non marchand a progressé de 7,6% contre 4,0% en 2019, en lien avec les mesures prises dans le cadre des plans de riposte sanitaire et de soutien économique, social et humanitaire. Ce secteur a contribué à la croissance du PIB à hauteur de 0,7 point.

Les droits et taxes nets de subventions sont ressortis en hausse de 2,4% contre 5,0% en 2019, en lien avec l'arrêt ou la baisse de certaines activités du fait de la survenance de la Covid-19.

Graphique 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2018 à 2020



Source : MEF/DGE/DPPSE

Au niveau de la demande, la croissance a été tirée principalement par les investissements (+8,7%), tandis que la consommation (-0,3%) a connu une légère baisse.

La baisse de la **consommation finale** (-0,3%) est en lien avec la perte d'un certain nombre d'emplois en relation avec l'impact de la Covid-19 sur l'activité économique. Ainsi, sa contribution à la croissance du PIB s'est élevée à -0,2 point.

Les investissements ont été soutenus par la poursuite de l'exécution des grands projets d'infrastructures, notamment (i) l'élargissement du boulevard de Marseille, (ii) la réhabilitation du pont Félix Houphouët-Boigny, (iii) la réalisation du tronçon « Yamoussoukro-Tiébissou » de l'autoroute du nord, (iv) l'aménagement de la Baie de Cocody, (v) l'aménagement de la bordure de mer dans la commune de Port-Bouët, (vi) la construction de quatre stades en vue de l'organisation de la CAN 2023, (vii) la construction du 4^{ème} pont d'Abidjan et (viii) la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan.

Ainsi, le taux d'investissement global est ressorti à 22,5% du PIB contre 21,1% en 2019. En particulier, le taux d'investissement public s'est établi à 6,6% en 2020 contre 5,4% en 2019. Les investissements ont contribué à hauteur de 2,1 points à la croissance du PIB portés principalement par les investissements publics (+1,7 point de croissance).

Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services ont enregistré une hausse de 7,6% après une hausse de 1,0% en 2019 en lien avec l'accroissement des volumes importés en relation avec la progression des volumes achetés de biens intermédiaires (+15,2%), de biens d'équipement (+13,9%) et de biens de consommation (+10,4%).

Les exportations de biens et services ont connu une baisse de 6,8% contre une hausse de 18,6% en 2019, en raison d'une mévente des produits transformés (-5,2%) et des produits d'extraction minière et pétrolière (-5,4%). La baisse des exportations de produits transformés en valeur est imputable à celle des produits manufacturés (-21,9%), notamment les « produits pétroliers autre que le pétrole brut » (-33,7%). S'agissant des exportations de produits d'extraction minière et pétrolière, leur baisse en valeur a résulté de la mévente du pétrole brut (-51,5%) en dépit de la bonne tenue des ventes de l'or brut (+33,4%). Le pétrole brut a subi un recul à la fois du prix (-31,5%) et de la quantité (-29,1%). A l'inverse, l'or brut a profité d'une hausse des prix (+11,2%) et du volume (+20,0%).

L'inflation a progressé de 2,4% en 2020 contre 0,8% en 2019 en lien essentiellement avec le renchérissement des produits comestibles suite à la mesure gouvernementale d'isolement du grand Abidjan pour freiner la propagation de la Covid-19. Cette mesure sanitaire a occasionné la perturbation des canaux de distribution et favorisé des poussées inflationnistes qui ont été rapidement contenues grâce aux mesures additionnelles prises par le Gouvernement pour fluidifier le transport et faciliter les importations de produits alimentaires. Toutefois, ce niveau d'inflation reste en dessous de la norme communautaire de 3%

I.1.2.2 Situation de la balance des paiements 2018-2020

En 2018, la balance des transactions courantes a enregistré un déficit de 1.268,9 milliards de FCFA (-3,9% du PIB), après celui de 609,2 milliards de FCFA (-2,0% du PIB) en 2017, en liaison avec le maintien des déficits structurels des services et des revenus ainsi que la contraction de l'excédent de la balance des biens.

Le solde excédentaire de la balance des biens a baissé de 30,4%, en lien avec, d'une part, le repli des exportations de 4,1% et, d'autre part, la hausse des importations de 6,4%. Le déficit des services s'est réduit de 5,2% en 2018, en relation avec la baisse des services de construction réalisés par des non-résidents ainsi que la hausse des exportations au titre du fret et des voyages.

Quant au déficit du revenu primaire, il s'est aggravé, en passant de 893,7 milliards de FCFA en 2017 à 904,9 milliards de FCFA en 2018, du fait de la hausse des revenus d'investissements consécutive à l'augmentation des passifs financiers de l'économie vis-à-vis de l'étranger.

S'agissant du revenu secondaire, son déficit s'est accru de 3,0% par rapport à 2017. Cette aggravation du déficit est liée essentiellement à la progression des transferts personnels, principalement les fonds émis par les travailleurs migrants.

Pour ce qui est du solde positif du compte de capital, il s'est replié de 24,3% du fait de la diminution des dons projets reçus par l'Administration publique au cours de l'année.

Le compte financier, sous la présentation optique BCEAO, affiche un solde négatif de 1.471,1 milliards de FCFA, après celui de 496,6 milliards de FCFA en 2017. Il ressort ainsi un accroissement net, plus élevé, des engagements de l'économie vis-à-vis de l'étranger en 2018 par rapport à l'année 2017. Cette évolution s'explique notamment par l'entrée plus importante des flux financiers au titre des investissements de portefeuille, en

lien avec les montants nets d'euro-obligations de 1.115,1 milliards de FCFA obtenus par l'Administration publique en mars 2018, et la mobilisation de prêts en vue de la réalisation des projets de l'Etat.

Le solde global est ressorti à 284,6 milliards de FCFA, après -3,6 milliards de FCFA l'année précédente.

En 2019, la balance des transactions courantes a enregistré un déficit de 790,3 milliards de FCFA (-2,3% du PIB), plus faible que celui de 2018, de 1.268,9 milliards de FCFA (-3,9% du PIB), en relation avec l'amélioration de la balance commerciale des biens.

En effet, le solde excédentaire de la balance des biens a augmenté de 50,9%, en lien avec la hausse en valeur des exportations (+779,5 milliards de FCFA) plus forte que celle des importations (+156,6 milliards de FCFA). Les exportations de biens sont ressorties à 7.399,2 milliards de FCFA, après 6.619,6 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 11,8%. Cette performance a été impulsée par l'accroissement, par rapport à 2018, des ventes de fèves de cacao (+16,3%), de cacao transformé (+10,2%), d'or non monétaire (+42,1%) et de caoutchouc (+26,7%), grâce à l'augmentation des prix et des quantités de ces biens. La hausse des exportations est également due aux exportations de café (+24,2%), de fibres de coton (+33,4%), de pétrole brut (+34,7%), de produits pétroliers (+20,4%) et d'huile de palme (+12,7%), en liaison avec la progression des quantités exportées.

S'agissant des importations, elles se sont établies à 5.552,8 milliards de FCFA en 2019, après 5.396,2 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse de 2,9%. Cette évolution est due à l'augmentation de la valeur des achats des biens d'équipement de 7,9%, des biens intermédiaires de 5,4% et des autres biens de consommation de 1,3%.

Le déficit des services s'est creusé de 2,7% en 2019, en relation notamment avec la hausse du fret de marchandises, des services techniques, liés au commerce et autres services aux entreprises et la construction.

S'agissant du déficit du revenu primaire, il s'est aggravé de 8,9%, en passant de 904,9 milliards de FCFA en 2018 à 985,8 milliards de FCFA en 2019, du fait de la hausse des revenus d'investissements consécutive à l'augmentation des passifs financiers de l'économie vis-à-vis de l'étranger.

Quant au revenu secondaire, son déficit s'est accru de 9,2% par rapport à 2018. Cette aggravation du déficit est liée essentiellement à la progression des transferts personnels.

Le compte financier affiche un solde négatif de 1.164,2 milliards de FCFA, après celui de 1.471,1 milliards de FCFA en 2018. Il ressort ainsi un accroissement net des engagements de l'économie vis-à-vis de l'étranger en 2019 plus faible par rapport à l'année 2018. Cette évolution s'explique notamment par le recul des flux financiers entrants au titre des investissements de portefeuille. Toutefois, les investissements directs étrangers et les autres investissements ont augmenté en 2019 par rapport à 2018.

Au total, les transactions relatives à la balance des paiements ont abouti à un solde global positif de 477,7 milliards de FCFA, après l'excédent de 284,6 milliards de FCFA enregistré en 2018.

En 2020, le compte des transactions courantes enregistrerait un déficit de 1.110,5 milliards de FCFA (-3,1% du PIB), après celui de 790,3 milliards de FCFA (-2,3% du PIB) en 2019. Ce creusement est dû à la baisse de l'excédent des biens et à l'aggravation du déficit des revenus.

La balance des biens dégagerait un solde excédentaire plus faible que celui de l'année précédente de 11,5%. Cette variation serait due au repli des exportations plus fort que celui des importations. En effet, le montant des ventes de marchandises à l'étranger diminuerait de 3,5% en 2020 par

rapport à 2019. Cette contreperformance serait engendrée par la baisse, en valeur, des ventes des fibres de coton (-22,2%), du pétrole brut (-51,5%), des produits transformés du pétrole (-38,3%) et du café (-45,6%). S'agissant des importations FOB, elles reculeraient de 0,9% en 2020 par rapport à 2019, du fait principalement, de la baisse de la facture énergétique (-9,9%), en lien avec, notamment le repli des cours du baril de pétrole et la baisse en valeur des achats de biens intermédiaires (-4,4%).

Au niveau des autres transactions courantes avec l'extérieur, le déficit des services diminuerait de 4,7% par rapport à celui de 2019, en raison, notamment, de la baisse des services techniques liés au secteur du pétrole, le transport aérien et les voyages. S'agissant du déficit du revenu primaire, il s'aggraverait de 9,6% par rapport à l'année précédente, du fait de l'accroissement des paiements des revenus d'investissements aussi bien par l'Administration publique que par le secteur privé. De même, le déficit du revenu secondaire croîtrait de 22,6%, en lien, principalement, avec la baisse des dons programmes au titre du C2D.

Concernant l'excédent du compte de capital, il se contracterait en raison de la diminution des dons projets reçus par l'Administration publique.

Le compte financier enregistrerait une entrée nette de capitaux étrangers dans l'économie ivoirienne, en 2020, plus importante que celle de 2019, en liaison avec la hausse des investissements de portefeuille.

Au total, les transactions de la balance des paiements conduiraient à un solde global excédentaire de 642,3 milliards de FCFA en 2020, après celui de 477,7 milliards de FCFA en 2019.

I.1.2.3 Situation monétaire 2018-2020

A fin 2018, l'évolution des agrégats monétaires, par rapport à fin décembre 2017, se décline comme suit :

- une augmentation des avoirs extérieurs nets de 269,3 milliards de FCFA ;
- une hausse du crédit intérieur de 1.045,9 milliards de FCFA ;
- une hausse de la masse monétaire de 1.148,8 milliards de FCFA.

La masse monétaire est ressortie à 9.723,7 milliards de FCFA à fin décembre 2018, contre 8.574,9 milliards de FCFA à fin 2017, soit une augmentation de 1.148,8 milliards de FCFA (+13,4%). Cette hausse est impulsée simultanément par la monnaie scripturale et la circulation fiduciaire. Les dépôts en banques ont connu une progression de 17,0% sous l'effet des campagnes de sensibilisation sur la bancarisation, la simplification des conditions d'ouverture de compte et la facilitation de l'accès aux services bancaires et financiers.

Les avoirs extérieurs nets se sont situés à 2.032,1 milliards de FCFA à fin décembre 2018, contre 1.762,7 milliards de FCFA en décembre 2017, soit une augmentation de 269,3 milliards de FCFA. Cette évolution fait suite aux mobilisations de ressources financières extérieures par l'Administration publique et aux actions de sensibilisation réalisées dans le cadre du rapatriement des recettes d'exportation.

L'encours des créances sur l'économie est ressorti à 7.018,3 milliards de FCFA à fin décembre 2018, contre 6.309,6 milliards de FCFA en décembre 2017, s'inscrivant ainsi en hausse de 708,7 milliards de FCFA (+11,2%). L'évolution des créances sur l'économie s'explique par la vigueur de l'activité économique et traduit l'engagement du secteur bancaire à accompagner l'économie ivoirienne.

Les créances nettes sur l'Administration Centrale se sont situées à 2.318,3 milliards de FCFA à fin décembre 2018, contre 1.981,1 milliards de FCFA en décembre 2017, en augmentation de 337,2 milliards de FCFA (+17,0%), liée à l'accroissement du financement bancaire.

A fin **2019**, la situation monétaire s'est caractérisée par :

- la croissance de la masse monétaire de 1.046,4 milliards de FCFA ;
- une hausse des créances intérieures de 899,5 milliards ; et
- une augmentation des actifs extérieurs nets de 465,4 milliards de FCFA.

En effet, la masse monétaire a poursuivi sa tendance haussière, en ressortant à 10.770,1 milliards de FCFA, après 9.723,7 milliards de FCFA en 2018, soit une consolidation de 10,8%, en lien avec la progression de ses deux composantes, à savoir la circulation fiduciaire et la monnaie scripturale (dépôts bancaires). En effet, la circulation fiduciaire est ressortie à 2.692,3 milliards de FCFA après 2.439,9 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 10,3%. Quant aux dépôts bancaires, ils ont enregistré une hausse de 10,9% pour s'établir à 8.077,8 milliards de FCFA contre 7283,7 milliards de FCFA en 2018.

S'agissant des actifs extérieurs nets, ils sont passés de 2.032,1 à 2.497,5 milliards de FCFA à fin décembre 2019, soit une amélioration de 22,9%, grâce à la baisse du déficit courant de la balance des paiements et la poursuite des mobilisations de ressources financières par l'Administration publique.

Quant aux créances intérieures, elles se sont établies à 10.236,1 milliards de FCFA, après 9.336,3 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une progression de 9,6%, en lien avec la hausse des créances nettes sur l'Administration Centrale et des créances sur l'économie. En effet, les créances nettes sur l'Administration Centrale ont augmenté de 20,4% et l'encours des créances sur l'économie a connu une hausse de 6,1%.

A fin **2020**, la situation monétaire s'est caractérisée par :

- la croissance de la masse monétaire de 1.324,2 milliards de FCFA ;
- une augmentation des créances intérieures de 1.804,4 milliards ;
- une hausse des actifs extérieurs nets de 642,3 milliards de FCFA.

En effet, la masse monétaire a poursuivi sa tendance haussière, en ressortant à 13.042,6 milliards de FCFA, après 10.770,1 milliards de FCFA en 2019, soit une consolidation de 21,1%, en lien avec la progression de ses deux composantes, à savoir la circulation fiduciaire et la monnaie scripturale (dépôts bancaires). Concernant la circulation fiduciaire, elle est ressortie à 3.289,1 milliards de FCFA, après 2.692,3 milliards de FCFA en 2019, soit une augmentation de 22,2%. Quant aux dépôts bancaires, ils ont enregistré une hausse de 26,7% pour s'établir à 9.753,5 milliards de FCFA contre 8.077,8 milliards de FCFA en 2019.

S'agissant des actifs extérieurs nets, ils sont passés de 2.497,5 milliards de FCFA à 3.139,7 milliards de FCFA à fin décembre 2020, soit une amélioration de 25,7%, grâce à la poursuite des mobilisations de ressources financières par l'Administration publique.

Quant aux créances intérieures, elles se sont établies à 12.040,4 milliards de FCFA, après 10.236,1 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une progression de 17,6%, en lien avec la hausse des créances nettes sur l'Administration Centrale et des créances sur l'économie. En effet, les créances nettes sur l'Administration Centrale sont ressorties à 3.908,8 milliards de FCFA, après 2.787,1 milliards de FCFA, soit une progression de 20,4%. S'agissant des créances sur l'économie, l'encours est ressorti à 8.131,7 milliards de FCFA, après 7.444,3 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 9,2%.

Encadré 1 : Impacts de la COVID-19 sur l'activité économique en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire, à l'instar de la plupart des pays du monde entier, a été confrontée à l'apparition de la crise sanitaire, liée à la pandémie de la Covid-19. Cette crise sanitaire a entraîné une contraction de l'activité économique résultant de l'impact des mesures que le pays a dû prendre pour limiter la propagation de la Covid-19. De nombreux secteurs clés de l'économie ont été affectés, notamment les exportations de produits agricoles, les importations, les BTP, le tourisme, le commerce, l'hôtellerie, la restauration, le transport et l'industrie manufacturière qui ont subi la baisse des flux physiques et financiers de capitaux étrangers.

Le taux de croissance prévu initialement à +7,2% pour l'année 2020 est ressorti à +2%. Cette croissance est restée positive grâce aux performances plus que prévues des industries d'extraction minières et de certaines branches manufacturières telles que les industries du plastique et du caoutchouc, le cacao, les télécommunications et les droits et taxes. En plus, des mesures de soutien du Gouvernement ont permis d'atténuer les effets de la pandémie à Covid-19 sur certains secteurs comme les services.

Pour faire face à cette situation, plusieurs mesures ont été prises aussi bien au niveau national, régional, qu'international.

- ✓ Au niveau national : le Gouvernement ivoirien a mis en place un plan de soutien économique, social et humanitaire, afin de contenir les effets de la pandémie de la covid-19. Il se décline en trois (3) axes : (i) des mesures de soutien aux entreprises, (ii) des mesures d'appui à l'économie et (iii) des mesures sociales en faveur des populations. Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place également un plan de riposte sanitaire pour lutter contre l'expansion de la pandémie.
- ✓ Au niveau régional, pour atténuer l'impact de la pandémie sur le système bancaire et le financement de l'activité économique dans les pays de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), la BCEAO a pris huit (8) mesures fortes, dont les plus importantes sont : (i) l'accroissement des ressources mises à la disposition des banques, (ii) l'autorisation à l'accès au refinancement de la Banque Centrale à 1 700 entreprises et (iii) la promotion de l'utilisation des services électroniques.
- ✓ Au niveau international, les institutions de Brettons Woods ont permis un moratoire pour l'ensemble des pays de l'Afrique Subsaharienne afin d'alléger le poids du service de la dette publique. La Côte d'Ivoire a, par ailleurs, bénéficié d'un appui budgétaire notamment du FMI (536 milliards de FCFA).

I.2. PROJECTIONS ECONOMIQUES 2021 ET PERSPECTIVES 2022-2024

La croissance mondiale devrait se redynamiser pour atteindre 5,5% en 2021, grâce à une reprise dans les pays avancés (+4,4%) et dans les pays émergents et en développement (+6,3%), après la contraction de 3,5% observée en 2020. Cette relance est en lien avec le démarrage de la vaccination contre la Covid-19 dans les différents pays. Sur la période 2022-2024, l'économie mondiale devrait connaître une hausse de 3,7% en moyenne annuelle sous l'hypothèse d'une maîtrise de la pandémie.

Concernant l'Afrique Subsaharienne, l'activité économique progresserait de 4,1% en moyenne annuelle sur la période 2022-2024 après 3,2% en 2021.

Au niveau national, après une hausse de 2,0% de croissance en 2020, l'économie ivoirienne devrait se situer à 6,5 % en 2021, année du début de la mise en œuvre du PND 2021-2025. La croissance du PIB devrait ressortir à 7,7% en moyenne annuelle sur la période 2022-2024.

I.2.1 Projections économiques 2021

L'économie ivoirienne devrait renouer avec la croissance forte en se situant à 6,5 % en 2021, première année de mise en œuvre du PND 2021-2025, contre 2,0% de croissance en 2020, sous l'effet conjugué :

- ✓ du maintien de la stabilité socio-politique ;
- ✓ de la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la continuité dans la politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance ;
- ✓ de la maîtrise de la pandémie de la covid-19 à l'international et au niveau national ;
- ✓ de la poursuite de la prise en charge de toutes les personnes infectées au niveau national ;
- ✓ de l'élargissement de la vaccination contre la Covid-19 à toute la population ;
- ✓ de la reprise graduelle des activités économiques à l'international, ainsi qu'au niveau national ;
- ✓ de la fin des perturbations des circuits d'approvisionnement et l'accès aux débouchés ;
- ✓ de la maîtrise de la crise énergétique.

Par conséquent, son évolution suivant ses composantes se présenterait comme suit :

Au niveau de l'offre, le secteur primaire devrait baisser de 1,3% contre +2,2% en 2020 en relation avec le repli de l'agriculture d'exportation (-1,4%) et de l'agriculture vivrière (-1,4%). La baisse au niveau de l'agriculture d'exportation découlerait notamment du repli des productions de cacao (-3,3%) et de café (-34,1%) liée au repos végétatif dû au cycle de production ainsi qu'aux mesures prises par le Gouvernement pour rationaliser l'exploitation des ressources forestières et préserver le couvert végétal du pays.

En outre, ce secteur continuerait de souffrir des effets de la crise due à la Covid-19. En effet, la reprise économique attendue au dernier trimestre de l'année 2020 n'a pas été effective ; la résurgence du Coronavirus ayant entraîné la chute des prix du cacao depuis le début du mois de décembre 2020.

Le secteur secondaire progresserait de 11,2% en 2021 après une hausse de 1,9% en 2020. Cette progression serait en lien avec la hausse de l'ensemble de ses composantes notamment les BTP (+19,4%), l'énergie (+14,9%), les industries agroalimentaires (+6,6%) et les autres industries manufacturières (+4,8%).

Les activités du BTP connaîtraient une hausse liée à l'accélération et au démarrage des chantiers de construction, notamment le 4e pont d'Abidjan, le barrage de Gribo popoli, l'aménagement et le bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké, l'autoroute de contournement de la ville de Yamoussoukro, la réalisation de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan et l'accélération dans l'exécution du programme présidentiel de logements sociaux.

La progression de l'énergie résulterait de l'évolution de la production nette d'électricité, portée essentiellement par l'accroissement conjoint des productions de source thermique et de source renouvelable. Cette évolution serait stimulée par l'augmentation à la fois de la consommation intérieure et des exportations.

Le secteur tertiaire ressortirait à 7,1% en 2021 après 0,7% en 2020 en raison de la hausse des transports (+6,9%), des télécommunications (+6,1%), du commerce (+7,1%) et des autres services (+7,4%). Cette dynamique serait induite par les performances au niveau du secteur secondaire. En outre, la bonne performance des télécommunications serait en relation avec la poursuite des investissements engagés et une plus forte utilisation des services permettant la continuité des activités pendant la pandémie de la Covid-19. En effet, les opérateurs de télécommunications poursuivront la vulgarisation des offres facilitant le télétravail et les autres activités en ligne. Les transports et le commerce bénéficieraient d'une reprise effective des activités économiques en relation avec la levée de certaines mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19 notamment la fermeture des frontières. Ce qui permettra de booster la hausse à la fois des exportations et des importations.

Le secteur non marchand devrait croître de 3,9% après 7,6% en 2020, en lien avec le respect de la stratégie de maîtrise de la masse salariale. Cette croissance est impulsée par les mesures prises dans le cadre des plans de riposte sanitaire et de soutien économique, social et humanitaire et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire pour tous.

Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en hausse de 9,9% contre 2,4% en 2020 grâce à la reprise de certaines activités suspendues du fait de la Covid-19 et aux différentes réformes de l'administration et de politique fiscale.

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par la reprise de la consommation finale (+5,2%) et la consolidation des investissements (+7,3%).

La consommation finale augmenterait de 5,2%, portée par la consommation des ménages (+5,4%) et la consommation publique (+3,8%) en lien avec la hausse des revenus et la création d'emplois.

Les investissements seraient soutenus par la poursuite de l'exécution des grands projets d'infrastructures, notamment (i) la réhabilitation du pont Félix Houphouët-Boigny, (ii) la réalisation du tronçon « Yamoussoukro-Bouaké » de l'autoroute du nord, (iii) l'aménagement de la baie de Cocody et de la lagune Ebrié, (iv) l'aménagement de la bordure de mer dans la commune de Port-Bouët, (v) la construction de quatre stades en vue de l'organisation de la CAN 2023, (vi) la construction du 4e pont d'Abidjan, (vii) la construction de l'autoroute de contournement de la ville de Yamoussoukro et (viii) la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan. Le taux d'investissement global ressortirait alors à 22,7% du PIB contre 22,5% en 2020. Le taux d'investissement public s'établirait à 6,7% en 2021 contre 6,6% en 2020.

Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services s'afficheraient en hausse de 8,3% après 7,6% en 2020 sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

Les exportations de biens et services connaîtraient une hausse de 7,3% contre une baisse de 6,8% en 2020, en raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

Les échanges internationaux de biens et services seraient boostés par l'allègement des mesures prises pour contenir la propagation de la Covid-19.

L'inflation se situerait de 2,8% en 2021, en dessous du seuil communautaire de 3% en lien avec les effets de la Covid-19.

I.2.1.1. Projection de la balance des paiements 2021

Les projections de la balance des paiements 2021 s'appuient, notamment, sur les évolutions des productions des matières premières d'exportations et leur prix ainsi que les investissements prévus par l'Etat et la structure de leur financement. Les principales hypothèses sont les suivantes :

- reprise de l'activité économique mondiale, avec un taux de croissance du PIB de 6,0%, après une contraction estimée à 3,3% en 2020 ;
- croissance économique nationale estimée à 6,5% en 2021, après 1,8% en 2020 ;
- baisse de la production du cacao de 3,3% et du café de 34,1% ;
- hausse de la production des autres principales matières premières agricoles d'exportation, à savoir : la noix de cajou, le caoutchouc, le coton et l'huile de palme ;
- hausse de la production de l'or non monétaire ;
- baisse des cours du cacao et du café en 2021 par rapport à 2020 ;
- augmentation des cours des autres principaux produits agricoles d'exportation (le caoutchouc et le coton), grâce à la reprise de l'activité économique mondiale ;

- baisse des cours de l'or non monétaire et hausse des cours des autres métaux ;
- hausse du prix du baril de pétrole au niveau international ;
- hausse des investissements publics et privés, en lien avec la poursuite des objectifs de développement du pays ;
- poursuite des mobilisations de ressources financières extérieures par l'Administration publique.

Sur la base de ces hypothèses, le compte des transactions courantes enregistrerait un déficit de 1.425,8 milliards de FCFA, soit -3,8% du PIB. Ce déficit serait dû à celui des services et des revenus. Il serait aggravé par rapport à 2020, du fait de la contraction de l'excédent commercial des biens et du creusement des déficits des services et des revenus.

La balance commerciale des biens fléchirait de 6,5% par rapport à 2020, sous l'effet de l'augmentation des importations plus forte que celle des exportations. En effet, la valeur des ventes de marchandises à l'étranger s'accroîtrait de 6,7% en 2021 par rapport à 2020, grâce à la hausse, en valeur, des exportations du coton (+48,2%), des produits pétroliers (+36,9%), du caoutchouc (+36,3%), de l'huile de palme (+24,3%) et du pétrole brut (+24,1%). S'agissant des importations, elles augmenteraient de 10,6% en 2021 par rapport à 2020. Elles seraient marquées par la hausse des biens intermédiaires et d'équipement, en lien avec la poursuite des investissements publics et privés ainsi que la hausse des cours des métaux. De même, la valeur des importations des produits pétroliers augmenterait, en relation avec la reprise des cours mondiaux du baril de pétrole.

Au niveau des autres postes du compte des transactions courantes, les services connaîtraient un déficit plus important de 4,3%, en raison, principalement de la hausse des paiements extérieurs au titre du fret. Le revenu primaire afficherait un solde déficitaire plus élevé par rapport à l'année d'avant, du fait de l'augmentation des montants dus au titre des revenus d'investissements, notamment les intérêts dus sur la dette publique extérieure. Le déficit du revenu secondaire se réduirait, en raison, d'une part, de la baisse des aides budgétaires reçues et, d'autre part, de la progression des envois de fonds des travailleurs à l'étranger.

Le compte de capital enregistrerait un excédent plus important en 2021 par rapport à 2020, grâce à l'augmentation des dons-projets reçus.

Au niveau du compte financier, il ressortirait une entrée nette des ressources financières en 2021 de 1.905,2 milliards de FCFA, après celle de 1.651,1 milliards de FCFA en 2020, soit une augmentation de 15,4%. Cette entrée de flux financiers plus importante par rapport à 2020 serait expliquée par les financements obtenus par l'Administration publique, notamment les émissions d'eurobonds au premier trimestre de l'année.

Au total, le solde global de la balance des paiements ressortirait excédentaire de 635,0 milliards de FCFA, après le solde positif de 642,3 milliards de FCFA en 2020.

I.2.1.2. Projection 2021 de la situation monétaire

A fin **2021**, la situation monétaire serait caractérisée par :

- la croissance de la masse monétaire de 1.634,5 milliards de FCFA ;
- une hausse des créances intérieures de 1.236,9 milliards ;
- une augmentation des actifs extérieurs nets de 635,0 milliards de FCFA.

En effet, la masse monétaire se consoliderait de 12,5% par rapport à 2020, en liaison avec une hausse attendue de chacune de ses composantes. Concernant la circulation fiduciaire, elle se situerait à 3.431,5 milliards de FCFA à fin 2021, après 3.289,1 milliards de FCFA à fin 2020, soit une hausse de 378,8 milliards de FCFA (+11,5%). Quant aux dépôts en banque, ils se chiffrent à 11.245,6 milliards de FCFA, en hausse de 1.492,1 milliards de FCFA (+15,3%) à fin 2021 par rapport à leur niveau de fin 2020.

S'agissant des créances intérieures, elles s'élèveraient à 13.277,4 milliards de FCFA à fin décembre 2021, après 12.040,4 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une progression de 10,3%. Cette hausse serait tirée conjointement par les créances nettes sur l'Administration Centrale et celles sur l'économie. En effet, les créances nettes sur l'Administration Centrale varieraient de 370,0 milliards de FCFA en 2021. Quant aux créances sur l'économie, elles se situeraient à 8.998,6 milliards de FCFA, après 8.131,7 milliards en 2020, soit un accroissement de 10,7%.

Les actifs extérieurs nets se consolideraient de 635,0 milliards de FCFA, en se situant à 3.774,7 milliards de FCFA à fin 2020. Ce raffermissement serait impulsé par les entrées de capitaux étrangers, notamment celles au profit de l'Administration publique.

I.2.2 Perspectives économiques 2022-2024

Sur la période 2022-2024, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du PND 2021-2025, à travers (i) l'accélération de la transformation structurelle de l'économie, (ii) le développement du capital humain et la promotion de l'emploi, (iii) le développement du secteur privé et de l'investissement, (iv) le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale, (v) le développement régional équilibré, la préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique, (vi) le renforcement de la gouvernance, la modernisation de l'Etat et la transformation culturelle. Il s'agira également d'assurer la maîtrise de l'inflation, la bonne tenue des finances publiques et la soutenabilité de la dette publique.

Les hypothèses qui sous-tendent la croissance du PIB sur la période 2022-2024, prennent aussi en compte notamment :

- ✓ la maîtrise de l'impact de la covid-19 sur l'économie nationale et internationale ;
- ✓ la fin des perturbations des circuits d'approvisionnement et l'accès aux débouchés aussi bien à l'international qu'en interne ;

- ✓ des conditions climatiques favorables à l'agriculture ;
- ✓ la hausse des cours des produits agricoles et minières à des niveaux rémunérateurs ;
- ✓ la poursuite des grands chantiers d'investissement du Gouvernement ;
- ✓ le renforcement du cadre de financement des PME et PMI ;
- ✓ la multiplication des forums économiques en vue d'accroître les investissements directs étrangers ;
- ✓ la poursuite du développement et de la mise à disposition des terrains industriels ;
- ✓ le renforcement de la confiance des opérateurs du secteur privé dans le cadre des discussions Gouvernement-secteur privé.

Ainsi, sur la période 2022-2024, le taux de croissance ressortirait en moyenne annuelle à 7,7%.

I.2.2.1. Projection du secteur réel 2022-2024

Au niveau de l'offre, le secteur primaire devrait connaître une hausse de 2,0% en moyenne sur la période 2022-2024, grâce à la production vivrière (+2,2%) et à l'agriculture d'exportation (+2,1%) qui bénéficieraient toujours de la poursuite des investissements à travers le PNIA 2 et de la redynamisation des organisations professionnelles dans les différents secteurs. Ce secteur contribuerait en outre à hauteur de 0,3 point en moyenne à la croissance du PIB sur la période.

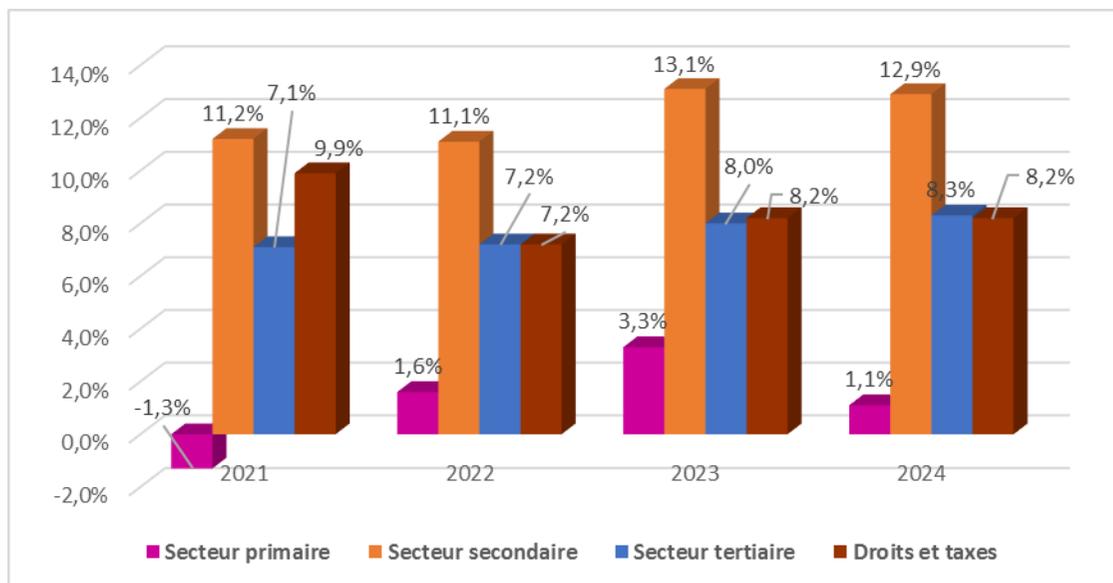
Le secteur secondaire progresserait en moyenne de 12,9% sur la période 2022-2024 en lien avec la hausse du BTP (+16,7%), des industries agroalimentaires (+7,9%), de l'énergie (+20,4%) et des autres industries manufacturières (+7,4%). Ce secteur bénéficierait toujours de la hausse des investissements pour l'augmentation des capacités de production et de la croissance de la demande des produits dérivés. Sa contribution à la croissance du PIB s'élèverait en moyenne à 2,8 points sur la période soutenue surtout par les BTP (+1,6 point en moyenne).

Le secteur tertiaire ressortirait en moyenne à 7,8% sur la même période, grâce aux transports (+6,9%), aux télécommunications (+6,5%), au commerce (+8,2%) et enfin aux autres services (+8,2%). Cette dynamique serait induite par les performances des secteurs primaire et secondaire. Ce secteur contribuerait sur la période à hauteur de 3,7 points à la croissance du PIB en lien avec les contributions des autres services (+1,5 point), le commerce (+1,3 point), les transports (+0,5 point) et les télécommunications (+0,4 point).

Le secteur non marchand, avec une contribution à la croissance du PIB de 0,4 point en moyenne sur la période, devrait croître de 4,1% en moyenne tenant compte des effets combinés de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous, ainsi que de la progression de la masse salariale.

Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en hausse de 7,9% en moyenne, en lien avec le dynamisme de l'activité économique et la poursuite des réformes de l'Administration fiscale.

Graphique 2 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2021 à 2024 (en pourcentage)



Source : MEF/DGE-DPPSE

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par le dynamisme des investissements (+14,7% en moyenne) et l'affermissement de la consommation finale (+5,3% en moyenne).

La **consommation finale** bénéficierait de la hausse continue des revenus des ménages et de la création d'emplois. Elle contribuerait à hauteur de 3,9 points à la croissance du PIB sur la période.

Les investissements seraient soutenus par la poursuite des chantiers publics (autoroute Yamoussoukro-Bouaké, pont à hauban sur la baie de Cocody, routes et échangeurs du projet de transport urbain d'Abidjan, barrage de Gribo Popoli, 4^{ème} pont d'Abidjan, nouvelles centrales thermiques d'Azito et de Ciprel, etc.) et le renforcement des outils de production dans le secteur industriel et de la construction. Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait en moyenne annuelle à 24,9% du PIB. En particulier, le taux d'investissement public s'établirait à 6,7% en moyenne sur la période 2022-2024.

Les importations de biens et services progresseraient de 5,2% en moyenne sur la période toujours sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. **Les exportations de biens et services** augmenteraient en moyenne de 7,0% en raison de la bonne tenue des productions agricoles, minières et des produits transformés.

L'inflation serait contenue à 1,6% en moyenne, en dessous du seuil communautaire de 3%, grâce à l'accroissement de l'offre de produits alimentaires, à la poursuite de l'amélioration des circuits de distribution et des voies de desserte agricoles, à un meilleur approvisionnement des marchés et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

La contribution à la croissance du PIB au niveau de la demande est portée particulièrement par la consommation finale et l'investissement. Ces secteurs contribueraient respectivement en moyenne annuelle à 3,9 points et 4,1 points de croissance entre 2022 et 2024. Quant aux exportations et importations de biens et services, leurs contributions à la croissance du PIB sont respectivement en moyenne annuelle de 1,7 points et 1,3 point de croissance sur la période 2022-2024. Il s'en suivrait donc une amélioration de la demande externe nette dont la contribution à la croissance passerait à 0,3 point de croissance en moyenne annuelle sur la période 2022-2024.

Encadré 2 : Méthodologie de rebasage des comptes nationaux

Contexte et justification du changement de l'année de base des comptes nationaux de la Côte d'Ivoire

Qu'appelle-t-on comptes nationaux ?

Les comptes nationaux synthétisent les informations sur la richesse créée dans l'économie et sa répartition entre les différents agents économiques. Ils désignent un ensemble complet, cohérent et flexible de comptes macroéconomiques, destiné à donner une représentation chiffrée, complète et cohérente de l'économie nationale. Ils permettent de disposer d'indicateurs en volume et en valeur permettant d'évaluer les performances de l'économie d'un pays dans le temps. Ils servent aussi à mesurer les performances de l'économie et de faire des comparaisons internationales entre les différents pays. De ce fait, ils sont une composante essentielle du Système National d'Information Statistique.

Pourquoi changer l'année de base des comptes nationaux ?

Les comptes nationaux sont élaborés à partir d'une année de base, qui représente l'année de référence des structures et des agrégats macroéconomiques. Cependant, au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'année de base, la structure de l'économie change et par conséquent, la qualité des comptes nationaux se dégrade.

Jusqu'en 2018, le Système de Comptabilité Nationale de 1993 était la référence dans l'élaboration des comptes nationaux ivoiriens et la base des comptes était celle de 1996 alors que le SCN recommande de changer l'année de base des comptes tous les cinq (5) ans.

De 1996 à aujourd'hui, la structure de l'économie a évolué avec l'apparition ou l'accroissement de nouvelles activités et de nouveaux produits (TIC par exemple), et la disparition ou le déclin d'autres activités ou produits (poste, industrie textile par exemple), au changement dans les habitudes de consommation, de production et de commercialisation ainsi que la modification sensible de la qualité des produits.

La nécessité d'actualiser l'année de base (rebasage) des comptes nationaux de la Côte d'Ivoire se justifie principalement par les changements de structure dans l'économie, notamment l'apparition de nouveaux produits ou de nouvelles activités, la densification de certaines branches d'activité avec l'entrée de nouveaux opérateurs. Ces changements de structure méritent d'être intégrés dans les comptes nationaux, d'une part, pour une meilleure estimation de la richesse nationale et d'autre part, pour une meilleure prise en compte dans l'ensemble des modèles de prévision macroéconomiques et budgétaires, ainsi que dans les modèles de simulation d'impact de politique économique.

En outre, le rebasage vise à la mise en œuvre des recommandations du dernier Système de Comptabilité Nationale adopté par les Nations Unies en 2008.

Pourquoi l'année 2015 est-elle choisie comme année de base des comptes nationaux ?

La nouvelle base choisie des comptes nationaux est l'année 2015 pour sa stabilité au plan sociopolitique et économique avec une inflation très faible (0,7%). L'année 2015 bénéficie également de la proximité des opérations statistiques d'envergure nationale ; notamment le Recensement Général de la Population et de l'Habitat ainsi que l'Enquête de Niveau de Vie des ménages.

Impact des changements de l'année de base des comptes nationaux pour quelques pays.

Tableau A : Comparaison du PIB de 2015 par secteur d'activités selon l'année de base 2015 (SCN 2008) et l'année de base 1996 (SCN 1993).

(En millions de FCFA)

Périodes Secteurs	Base 2015	Base 1996	Ecart absolu	Ecart relatif par rapport à la base 1996 (%)	Structure Base 2015 en % du PIB	Structure Base 1996 en % du PIB
Primaire	4 973 615	4 455 131	518 484	11,64	18,36	22,74
Secondaire	5 436 474	5 051 272	385 202	7,63	20,07	25,78
Tertiaire	14 676 278	7 957 323	6 718 955	84,44	54,18	40,61
Impôts nets des subventions sur les produits	1 999 783	2 131 654	-131 871	-6,19	7,38	10,88
PIB	27 086 150	19 595 380	7 490 770	38,23	100	100

Source : INS

Expérience des autres pays

Plusieurs pays dans le monde ont déjà procédé à des changements du Système de Comptabilité Nationale (SCN) et de l'année de base. Ces changements entraînent généralement une réévaluation du PIB (confère tableau B ci-dessous)

Tableau B : Impact des changements de l'année de base des comptes nationaux pour quelques pays.

(En millions de FCFA)

Pays	Objet du changement	Impact sur le PIB
Côte d'Ivoire	Mise en œuvre du SCN 2008 contre SCN 1993 : Rebasage 2015 (ancienne base 1996)	Hausse du PIB en valeur de 38,2% en 2015
Cameroun	Mise en œuvre du SCN 2008 Rebasage 2005 (ancienne base 1989/90)	Hausse du PIB en valeur de 8,2% en 2005
Sénégal	Mise en œuvre du SCN 2008 : Rebasage 2014 (ancienne base 1999)	Hausse du PIB en valeur de 24,9% en 2014
Kenya	Mise en œuvre du SCN 2008 : Rebasage 2013	Hausse du PIB en valeur de 25,3% en 2013
Burkina Faso	Mise en œuvre du SCN 2008 : Rebasage 2015 (ancienne base 1999)	Hausse du PIB en valeur de 13,5% en 2015

Tableau 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2018 à 2024

Secteurs	En pourcentage						
	2018 semi réal.	2019 semi prov.	2020 est.	2021 prév.	2022 prév.	2023 prév.	2024 prév.
Secteur primaire	5,2	5,3	2,2	-1,3	1,6	3,3	1,1
Agriculture vivrière, élevage	0,5	2,8	2,0	-1,4	4,4	2,0	0,3
Agriculture d'exportation	8,1	5,9	3,0	-1,4	0,4	4,2	1,6
Sylviculture	3,1	14,1	-10	0,0	0,6	0,4	0,8
Pêche	-7,0	7,2	-0,2	-0,7	0,5	0,7	0,2
Secteur secondaire	4,3	11,5	1,9	11,2	11,1	13,1	12,9
Extraction minière	-38,2	17,5	6,2	0,9	3,9	7,8	0,3
Industries agro-alimentaires	-0,6	5,6	-5,2	6,6	6,9	7,6	9,3
Produits pétroliers	-298,1	19,0	-25,7	0,0	-8,6	3,1	4,0
Energie (gazeaulec)	9,4	7,3	5,6	14,9	27,2	25,3	8,8
BTP	6,5	23,8	5,5	19,4	13,6	16,4	20,2
Autres industries manufacturières (1)	9,3	-1,2	4,6	4,8	6,8	7,1	8,3
Secteur tertiaire	6,8	4,9	0,7	7,1	7,2	8,0	8,3
Transports	0,7	5,5	-2,0	6,9	6,9	6,8	7,0
Télécommunication	9,5	7,6	30,3	6,1	6,2	6,6	6,8
Commerce	14,4	4,9	-2,5	7,1	7,3	8,6	8,8
Autres services (2)	2,8	4,2	-2,2	7,4	7,5	8,5	8,7
Droits et taxes	1,1	5,0	2,4	9,9	7,2	8,2	8,2
Pib non marchand	22,8	4,0	7,6	3,9	5,7	3,4	3,2
Produit intérieur brut (PIB)	6,9	6,2	2,0	6,5	7,1	8,1	8,0
Déflateur	0,6	0,2	1,0	0,6	0,1	0,6	1,6

Source : MPD-INS/MEF-DGE-DPPSE

Tableau 2 : Principaux agrégats macroéconomiques de 2018 à 2024

En milliards de FCFA

Principaux agrégats macroéconomiques	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	semi réal.	semi prov.	est.	prév.	prév.	prév.	prév.
PIB total	32 222,3	34 298,9	35 311,4	37 852,2	40 568,0	44 130,3	48 401,2
PIB par habitant prix courant (en milliers de FCFA)	1 261,4	1 309,2	1 314,3	1 373,8	1 435,7	1 522,9	1 628,7
FBCF	6 367,6	7 239,6	7 944,2	8 595,0	9 742,6	10 938,3	12 546,6
<i>public</i>	1 682,0	1 846,0	2 345,4	2 548,5	2 712,8	2 902,3	3 345,7
<i>privé</i>	4 685,6	5 393,6	5 598,8	6 046,4	7 029,8	8 036,0	9 200,9
Variations en volume (en %)							
PIB total	6,9	6,2	2,0	6,5	7,1	8,1	8,0
FBCF	11,1	11,8	8,7	7,3	12,7	13,9	17,3
Consommation finale	8,5	4,6	-0,3	5,2	5,4	5,1	5,3
Exportations de biens	-13,2	10,2	-1,3	6,9	5,8	6,2	5,0
Importations de biens	16,9	-0,4	8,8	9,2	4,3	4,0	5,3
(En pourcentage du PIB)							
FBCF	19,8	21,1	22,5	22,7	24,0	24,8	25,9
<i>public</i>	5,2	5,4	6,6	6,7	6,7	6,6	6,9
<i>privé</i>	14,5	15,7	15,9	16,0	17,3	18,2	19,0
Taux d'inflation (variation en %)	0,6	0,8	2,4	2,8	2,0	1,3	1,5

Source : MPD-INS/MEF-DGE-DPPSE

Tableau 3 : Hypothèses de projections des principaux produits de base de 2018 à 2024

(En milliers de tonnes)

Productions	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	semi réal.	semi prov.	est.	prév.	prév.	prév.	prév.
Café	123,9	94,2	83,4	55,0	90,0	80,0	75,0
Cacao	2 113,2	2 235,0	2 172,7	2 100,0	2 020,0	2 090,0	2 070,0
Bananes	464,7	499,6	508,2	538,9	576,6	617,0	660,2
Ananas	48,5	49,1	39,9	42,3	45,3	48,4	51,8
Coton graine	387,0	482,4	490,4	535,5	589,5	624,8	662,3
Régime de palme	513,9	535,4	514,5	527,4	540,6	554,2	568,1
Sucre	186,6	190,6	208,5	210,8	213,1	216,3	219,6
Caoutchouc	624,1	478,6	949,3	1 000,0	1 050,0	1 123,5	1 202,1
Anacarde	761,3	634,6	848,7	900,0	963,0	1 030,4	1 102,5
Pétrole (milliers de barils)	11 784,6	13 194,0	10 642,5	10 223,7	10 136,8	13 232,0	12 167,3
<i>Barils/jour</i>	32 286,7	36 148,0	29 157,4	28 010,0	27 772,0	36 252,0	33 335,1
Gaz (millions de mètre cube)	1 955,3	2 088,3	2 161,2	1 930,8	2 014,3	1 952,3	1 916,2
Or (en kilogramme)	24 457,4	32 568,0	38 523,0	40 000,0	42 000,0	44 000,0	45 000,0
Manganèse	797,9	1 181,8	1 310,7	1 350,0	1 400,0	1 450,0	1 500,0
Diamant (carats)	5 678,3	3 989,6	4 012,4	3 800,0	3 400,0	3 200,0	2 800,0
Nickel	889,6	660,1	1 348,0	1 400,0	1 450,0	1 500,0	1 550,0
Production de produits pétroliers (Kt)	3 376,4	3 862,4	3 480,3	4 161,3	3 804,8	3 922,1	4 078,1
Production d'électricité (GWH)	10 013,6	10 630,2	11 213,0	12 811,1	13 319,7	13 844,8	14 528,5

Source : MPD-INS/MEF-DGE-DPPSE

Tableau 4 : Contribution à la croissance du PIB de 2018 à 2024 : Optique Offre

(En points de croissance)

Secteurs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	semi réal.	semi prov.	est.	prév.	prév.	prév.	prév.
Secteur Primaire	0,8	0,8	0,3	-0,2	0,2	0,5	0,1
Agriculture vivrière, élevage	0,0	0,1	0,1	-0,1	0,2	0,1	0,0
Agriculture d'exportation	0,8	0,6	0,3	-0,1	0,0	0,4	0,1
Sylviculture	0,0	0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Pêche	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Secteur Secondaire	0,9	2,3	0,4	2,4	2,4	3,0	3,1
Extraction minière	-1,1	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0
Industries agro-alimentaires	0,0	0,3	-0,3	0,3	0,3	0,3	0,4
Produits pétroliers	1,0	0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Energie (gazeulec)	0,2	0,1	0,1	0,3	0,6	0,7	0,3
BTP	0,4	1,5	0,4	1,5	1,2	1,5	2,0
Autres industries manufacturières	0,4	-0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Secteur Tertiaire	3,3	2,4	0,3	3,3	3,4	3,8	3,9
Transports	0,1	0,4	-0,1	0,5	0,5	0,5	0,5
Télécommunication	0,4	0,3	1,3	0,3	0,3	0,4	0,4
Commerce	2,3	0,8	-0,4	1,1	1,2	1,4	1,4
Autres services	0,5	0,8	-0,4	1,3	1,4	1,5	1,6
PIB Marchand	5,0	5,5	1,1	5,4	6,0	7,2	7,1
Services d'administration publique	1,7	0,3	0,6	0,3	0,5	0,3	0,3
Institutions sans but lucratif (ISBL)	0,2	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
PIB non marchand	1,8	0,4	0,7	0,4	0,5	0,3	0,3
PIB au coût des facteurs	6,8	5,9	1,8	5,8	6,6	7,5	7,4
Droits et taxes nets de subventions	0,1	0,4	0,2	0,7	0,5	0,6	0,6
TOTAL PIB OFFRE AU PRIX DU MARCHE	6,9	6,2	2,0	6,5	7,1	8,1	8,0

Source : MPD-INS/MEF-DGE-DPPSE

Tableau 5 : Contribution à la croissance du PIB de 2018 à 2024 : Optique Demande

(En points de croissance)

Secteurs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	semi réal.	semi prov.	est.	prév.	prév.	prév.	prév.
FBCF:	2,5	2,8	2,1	1,9	3,4	3,9	5,1
ménages	0,5	0,6	0,0	0,2	0,3	0,3	0,5
sociétés financières et sociétés non financières	1,3	1,7	0,4	1,1	2,6	3,0	3,6
APU	0,7	0,4	1,7	0,6	0,5	0,5	1,0
ISBL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation finale	6,6	3,6	-0,2	4,0	4,0	3,8	3,8
ménages	6,2	3,2	-0,7	3,6	3,6	3,3	3,4
APU	0,4	0,4	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4
ISBL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des stocks	0,8	-4,2	3,7	1,1	-0,7	0,3	-1,2
Demande externe nette	-3,0	4,0	-3,6	-0,4	0,5	0,2	0,3
Exportations	0,4	4,3	-1,8	1,7	1,6	1,7	1,8
- Biens	-3,0	1,8	-0,2	1,3	1,1	1,1	0,9
- Services non facteurs	3,3	2,5	-1,5	0,5	0,5	0,6	0,9
Importations	3,4	0,3	1,9	2,2	1,1	1,5	1,5
- Biens	3,4	-0,1	1,8	2,0	1,0	0,9	1,1
- Services non facteurs	-0,1	0,4	0,0	0,1	0,1	0,6	0,3
TOTAL PIB DEMANDE	6,9	6,2	2,0	6,5	7,1	8,1	8,0

Source : MPD-INS/MEF-DGE-DPPSE

I.2.2.2. Projection de la balance des paiements 2022-2024

Les projections sur la période 2022–2024 tiennent compte des principales hypothèses suivantes :

- croissance économique mondiale de 3,3% en moyenne à moyen terme ;
- production du cacao plus faible que celle de la période récente ;
- hausse des productions des autres principales matières premières agricoles d'exportation, en l'occurrence la noix de cajou, le caoutchouc, l'huile de palme et le coton, en lien, entre autres, avec les conditions climatiques favorables ;
- augmentation des cours des principaux produits agricoles d'exportation, grâce notamment à la reprise de l'activité économique mondiale ;
- hausse du prix du baril de pétrole au niveau international, passant de 60 dollars US en 2022 à 61,9 dollars US en 2024 ;
- baisse du prix de l'or non monétaire sur la période ;
- hausse des investissements publics, en lien avec les travaux d'infrastructures de l'Etat ;
- amélioration continue du climat des affaires, en liaison avec la poursuite des réformes en faveur du secteur privé ;
- poursuite de la politique de transformation des matières premières d'exportation, à savoir le cacao, la noix de cajou et le caoutchouc.

Sur la base de ces hypothèses, l'évolution de la balance des paiements sur la période 2022-2024 se décline comme ci-après :

Le **compte des transactions courantes** enregistrerait, en moyenne, un déficit de 3,6% du PIB sur la période 2022-2024. Il se caractériserait, d'une part, par une amélioration de l'excédent de la balance des biens et, d'autre part, par une aggravation du déficit des services et des revenus.

S'agissant **des biens, les exportations** continueraient de croître, en moyenne de 4,1%, grâce à l'augmentation de la part des produits transformés dans les exportations et à l'amélioration des prix ainsi que des volumes exportés. **Les importations** s'accroîtraient de 4,7% en moyenne sur la période, en raison des besoins accrus en biens intermédiaires et d'équipement nécessaires aux investissements publics et privés. De même, l'amélioration des revenus des populations, en liaison avec les créations d'emplois dans le contexte de la croissance économique, induirait des achats de plus en plus importants en biens étrangers de consommation.

Le déficit structurel des services s'aggraverait du fait de la hausse des paiements dus aux non-résidents au titre du fret et des services techniques. En outre, le déficit des revenus s'accroîtrait sur la période sous les effets de l'augmentation des revenus des investissements payés à l'étranger, des montants reversés aux instances sous régionales au titre des prélèvements communautaires et de la progression des transferts émis par les travailleurs migrants à destination de l'étranger.

Le **compte financier** enregistrerait des entrées nettes de capitaux étrangers de 2022 à 2024 plus faibles par rapport à 2020-2021 en raison d'un moindre recours de l'Administration publique aux ressources financières extérieures.

Le solde global de la balance des paiements afficherait un solde déficitaire sur toute la période en raison du creusement du déficit des transactions courantes.

Tableau 6 : Balance des paiements de 2018 à 2024

En milliards de FCFA

LIBELLE POSTE	2018 Def.	2019 Def.	2020 Est.	2021 Proj.	2022 Proj.	2023 Proj.	2024 Proj.
a- Compte des transactions courantes (1+2+3)	-1 268,9	-790,3	-1 110,5	-1 425,8	-1 496,8	-1 623,9	-1 653,7
1- Biens et services	-54,8	707,2	384,1	223,5	74,0	36,3	83,7
<i>Balance des biens</i>	<i>1 223,5</i>	<i>1 903,4</i>	<i>1 634,9</i>	<i>1 528,6</i>	<i>1 434,2</i>	<i>1 543,5</i>	<i>1 638,0</i>
Exportations de biens FOB	6 619,6	7 308,6	7 139,8	7 619,3	7 775,7	8 165,8	8 593,6
Importations de biens FOB	-5 396,2	-5 405,2	-5 504,9	-6 090,7	-6 341,5	-6 622,4	-6 955,6
Importations de biens CAF	-6 349,6	-6 300,4	-6 411,0	-7 068,8	-7 391,8	-7 719,1	-8 107,6
<i>Balance des services</i>	<i>-1 278,3</i>	<i>-1 196,2</i>	<i>-1 250,8</i>	<i>-1 305,1</i>	<i>-1 360,2</i>	<i>-1 507,1</i>	<i>-1 554,3</i>
Crédit	648,1	628,8	470,3	517,9	568,2	627,6	730,2
Débit	-1 926,3	-1 825,0	-1 721,1	-1 823,0	-1 928,4	-2 134,7	-2 284,5
2- Revenu primaire	-904,9	-992,8	-1 080,4	-1 171,3	-1 232,1	-1 268,5	-1 297,3
Dont intérêts sur la dette publique	-228,0	-299,0	-390,3	-470,8	-510,6	-521,7	-513,2
3- Revenu secondaire	-309,3	-315,7	-414,1	-478,0	-338,7	-391,7	-440,1
- Administrations publiques	97,6	103,0	28,0	-12,1	133,8	124,4	111,9
- Autres secteurs	-401,1	-418,7	-442,1	-465,9	-472,5	-516,1	-552,0
b- Compte de capital (4+5)	84,7	107,7	101,7	155,6	67,5	199,0	59,4
4- Acquisition/cessions d'actifs non financiers	0,0						
5- Transferts de capital	87,8	107,7	101,7	155,6	67,5	199,0	59,4
- Administrations publiques	87,4	107,4	101,4	155,1	66,7	198,9	59,1
- Autres secteurs	0,3	0,3	0,3	0,5	0,8	0,1	0,3
c. Solde des comptes des transactions courantes et de capital (a+b)	-1 184,2	-493,6	-1 008,8	-1 270,2	-1 429,3	-1 424,9	-1 594,4
d- Compte financier (6+7+8+9)	-1 471,1	-959,0	-1 651,1	-1 905,2	-1 215,1	-1 172,7	-1 029,4
6- Investissement direct	-264,2	-360,0	-352,9	-402,4	-442,6	-486,8	-525,8
7- Investissements de portefeuille	-888,7	-97,9	-642,8	-589,7	-244,0	-76,1	10,9
8- Dérivés financiers	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9- Autres investissements	-318,7	-501,1	-655,4	-913,1	-528,5	-609,8	-514,5
- Administrations publiques	-340,7	-476,8	-536,8	-1 063,0	-505,0	-631,5	-496,6
- Autres secteurs	22,0	-24,3	-118,6	149,9	-23,5	21,7	-17,9
e- Erreurs et omissions nettes	0,0						
f- Solde global (c-d+e)	284,6	465,4	642,3	635,0	-214,2	-252,2	-565,0
Taux de couverture : Export b&s/Import b&s(%)	99,3	110,6	104,5	102,1	99,1	99,9	100,5
Degré d'ouverture : (Export b&s+ Import b&s)/(2*PIB) (%)	22,6	21,7	21,2	21,4	20,8	20,2	19,3
Balance courante/PIB (%)	-3,9	-1,7	-3,1	-3,8	-3,7	-3,7	-3,4
Balance courante hors dons/PIB (%)	-4,4	-2,2	-3,4	-3,9	-4,2	-4,2	-3,8
Balance courante hors dons publics (en milliards de FCFA)	-1 427,6	-768,8	-1 202,3	-1 482,9	-1 704,5	-1 831,6	-1 856,0
Taux de progression des IDE (%)	52,2	36,2	-18,6	14,0	10,0	10,0	8,0
P.I.B.	32 222,3	34 447,0	35 311,4	37 852,2	40 568,0	44 130,3	48 401,2
Solde global/PIB (%)	0,9	1,4	1,8	1,7	-0,5	-0,6	-1,2

Source : BCEAO

I.2.2.3. Projection de la situation monétaire pour 2022-2024

Sur la période 2022-2024, la situation monétaire serait caractérisée par :

- la croissance moyenne de la masse monétaire de 11,4% ;
- une hausse moyenne des créances intérieures de 13,1% ;
- une baisse des actifs extérieurs nets.

La **masse monétaire** se raffermirait de 11,4% en moyenne sur la période. Cette tendance serait soutenue, d'une part, par la progression de la monnaie fiduciaire de 10,6% en moyenne par an et, d'autre part, par la hausse des dépôts de 12,4% en moyenne sur la période.

S'agissant des **créances intérieures**, elles augmenteraient en moyenne de 13,1% sur la période, en liaison avec la progression de ses deux composantes. En effet, les créances sur l'économie se renforceraient de 14,4% en moyenne, en lien avec le dynamisme de l'économie. De même, les créances nettes sur l'Administration Centrale augmenteraient de 10,3% en moyenne sur la période, en relation avec les besoins de financement à satisfaire dans le cadre du PND 2021-2025.

Quant aux **actifs extérieurs nets**, ils fléchiraient sur la période, en passant de 4.004,8 milliards de FCFA en 2022 à 3.854,8 milliards de FCFA en 2024. Cette baisse serait engendrée par le creusement, en valeur nominale, du déficit du compte des transactions courantes.

Tableau 7 : Prévisions des indicateurs monétaires de 2022 à 2024

	<i>En milliards de FCFA</i>		
	Prévisions		
	déc-22	déc-23	déc-24
MONNAIE AU SENS LARGE (M2)	16 515,2	18 435,3	20 282,1
Circulation fiduciaire	3 673,0	3 853,0	4 172,0
Dépôts	12 842,2	14 582,3	16 110,1
CONTREPARTIES DE M2	16 515,2	18 435,3	20 282,1
Actifs Extérieurs nets	3 560,5	3 308,3	2 743,3
Créances intérieures	15 449,7	17 731,9	20 203,8
Créances nettes sur l'Administration Centrale	5 349,2	6 291,4	7 179,3
Créances sur les autres secteurs	10 100,6	11 440,5	13 024,5
Passifs non monétaires et autres postes nets	-2495,0	-2605,0	-2665,0

Source : BCEAO

II- EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2024

II.1. EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2021

II.1.1 Politiques en matière de finances publiques 2018-2021

Les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'amélioration de la gestion des finances publiques ces dernières années ont contribué significativement à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du Programme Economique et Financier.

En effet, plusieurs réformes ont été mises en œuvre aussi bien au niveau fiscal qu'au niveau des dépenses publiques.

Au titre de **la fiscalité intérieure**, les principales mesures ont concerné ;

- l'aménagement des droits d'accises (tabacs et boissons) en vue de l'harmonisation du dispositif avec la directive de l'UEMOA ;
- l'admission en régime simplifié des entreprises prestataires de services pétroliers en vue de faciliter leur identification, le suivi de leurs activités, de leurs déclarations fiscales et les paiements des impôts dus ;
- la déconcentration du contrôle fiscal à travers la création, dans les Directions opérationnelles, des services dédiés aux contrôles fiscaux ;
- l'élaboration d'un modèle macro fiscal permettant d'établir les projections de recettes fiscales en cohérence avec l'évolution de l'activité économique et d'un modèle de simulation dont l'objet est d'estimer l'impact des mesures de politique fiscale ;
- le renforcement du cadastrage de certaines localités en 2021 ;
- la mise en œuvre du plan de rationalisation des exonérations adopté en Conseil des Ministres en 2019 ;
- le relèvement du taux des droits d'enregistrement sur le cacao de 1,5% à 3% en 2021 ;
- la poursuite du déploiement des téléprocédures à travers :
 - la mise en place en 2019 du Système Intégré de Gestion de l'Impôt en Côte d'Ivoire (SIGICI). Ce système permet à la DGI, d'une part, de disposer en temps réel d'informations essentielles sur les contribuables et les activités pour une gestion plus efficace de l'impôt et, d'autre part, de sécuriser les ressources de l'Etat ;
 - la mise en place de « télé liasse » visant à digitaliser la gestion des états financiers et à mettre à la disposition des services, les données d'assiette en temps réel ;
 - la migration en 2020 de l'ancienne application « easy-cadastre » vers « e-cadastre-ci » en vue de localiser les biens immeubles sur les parcelles dans la perspective de l'amélioration du rendement de l'impôt foncier ;

- l'informatisation du circuit de remboursement des crédits de TVA induisant plus de transparence et de célérité dans le traitement des dossiers, ainsi que le renforcement des ressources de la régie chargée des remboursements ;
- l'institution du paiement par mobile money en 2018 pour faciliter l'accomplissement des obligations fiscales des petits contribuables de l'impôt synthétique et ceux de l'impôt foncier.

En 2021, le dispositif fiscal a créé de nouveaux régimes d'imposition à savoir le régime de l'entrepreneur (contribuables ayant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions de FCFA) et le régime des microentreprises (contribuables ayant un chiffre d'affaires compris entre 50 et 200 millions de FCFA). Par ailleurs, le seuil d'assujettissement à la TVA a été réaménagé en passant de 50 millions de FCFA à 200 millions de FCFA de chiffre d'affaires.

Au titre de **la fiscalité de porte**, les principales mesures ont porté essentiellement sur :

- la mise en œuvre de la deuxième phase de généralisation du projet SYDAM AUTO par la prise en compte à compter du 1^{er} novembre 2019, des véhicules usagés autres que les véhicules particuliers et les véhicules utilitaires légers ;
- la généralisation à tous les produits pétroliers et dérivés et à tous les dépôts sous douane (Abidjan et Yamoussoukro), des Bordereaux de Livraison des produits Pétroliers initialement appliqués qu'aux principaux produits tels que le gasoil et le super carburant ;
- le réaménagement de la procédure d'importation des marchandises de moins d'un million et non manifestés. Ainsi, l'évaluation de leurs valeurs FOB est désormais soumise à l'évaluation de la valeur des marchandises importées à travers le module Value Webb¹ ;
- la mise en œuvre de la première phase de démantèlement tarifaire de l'accord de libre-échange économique réciproque dit "Accord de Partenariat Economique Intérimaire" à compter du 09 décembre 2019 ;
- l'aménagement de la taxation de la noix de cola à l'exportation : le tarif de cette taxe dont les revenus sont affectés au budget de l'Etat est fixé à 10,2 FCFA par kilogramme net de noix ;
- la mise en œuvre du module de gestion des agréments spéciaux des commissionnaires en douanes pour la sécurisation des importations de certains produits ;
- l'opérationnalisation du module de gestion des agréments des commissionnaires en douanes ;
- la production du rapport 2019 sur les écarts entre les données d'importation ivoirienne et les données internationales d'exportation vers la Côte d'Ivoire pour les 20 produits les plus importants en termes de revenus de douanes à l'importation et l'élaboration d'un plan d'actions pour répondre aux déficiences identifiées ;
- la création du Comité Opérationnel de Gestion des Données Miroirs (COGESDOM) chargé entre autres de faire des recommandations en termes opérationnels (mesures réglementaires ou organisationnelles, directives de contrôles, évolutions méthodologiques) aux autorités compétentes visant à corriger, à contrôler et le cas échéant, à sanctionner les situations anormales (Décision N°084/MBPE/DGD du 03 septembre 2020) ;

¹ Module d'évaluation de la valeur des marchandises importées

- la mise en œuvre de la 2^{ème} phase du démantèlement tarifaire de l'Accord de Partenariat Economique Intérimaire entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne (Circulaire N°2129/MBPE/DGD du 24 décembre 2020) ;
- la suppression de l'exonération de la TVA sur les importations d'hologrammes en 2021 ;
- l'aménagement de la taxe spéciale sur les boissons alcoolisées titrant 35° qui passe à 45% ;
- l'aménagement à la hausse de 1 point de pourcentage par année des droits d'accises sur les tabacs en vue d'atteindre la norme communautaire de 45% ;
- l'application d'un taux réduit de TVA de 9% aux importations de riz de luxe et de la viande hors CEDEAO non initialement assujetties à la TVA ;
- l'institution de droits d'accises de 10% sur certains produits cosmétiques, produits de beauté et de parfumerie et de 50% pour les produits cosmétiques contenant de l'hydroquinone ;
- l'application d'un taux réduit de TVA de 9% au lait infantile ainsi qu'aux préparations alimentaires composites homogénéisées destinées aux nourrissons.

Par ailleurs, en vue de soutenir en 2020 l'activité économique affectée par la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, plusieurs mesures ont été prises tant au niveau de la fiscalité intérieure que de la fiscalité de porte. Il s'agit entre autres de :

- l'abandon de certains droits (réduction de 25% de la patente transport) ;
- l'exonération de droits et taxes sur les équipements de santé, les produits, les matériels et autres entrants sanitaires ;
- l'allègement des formalités douanières ;
- l'accélération de la procédure de remboursement des crédits de TVA.

Au titre des **dépenses publiques**, les principales mesures mises en œuvre ont porté sur :

- la poursuite de l'amélioration de la performance de la gestion des finances publiques, à travers la mise en œuvre des actions du Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques, notamment :
 - le basculement en 2020 au budget-programmes, qui constitue une réforme en profondeur de la gestion des finances publiques axée sur la performance, une plus grande responsabilisation des acteurs et une vision à moyen terme ;
 - la consolidation de la gestion des risques budgétaires avec le renforcement de l'évaluation et de la communication sur les risques dans le cadre de l'élaboration et de la publication du document de « Déclaration sur les Risques Budgétaires » ;
- la modernisation du système de passation des marchés publics à travers :
 - la poursuite du processus de dématérialisation des procédures de marchés publics ;
 - la réduction du recours aux procédures dérogatoires au profit des procédures concurrentielles ;
 - la connexion de façon graduelle des établissements publics nationaux, des collectivités et des sociétés d'Etat au SIGMAP ;
 - les efforts de réduction des délais de passation des marchés publics en vue d'atteindre le délai règlementaire de 88 jours ;

- l'érection de la Direction des Marchés Publics en Direction Générale des Marchés Publics ;
- la mise à jour et l'opérationnalisation de la Banque de Données des Prix de Référence.
- la poursuite des travaux du déploiement du Compte Unique du Trésor (CUT) ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette publique ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale ;
- l'élaboration et la vulgarisation du Budget Citoyen.

II.1.2 Opérations financières de l'Etat 2018-2021

L'évolution des opérations financières de l'Etat sur la période 2018-2021 est caractérisée, d'une part, par une amélioration continue de la mobilisation des recettes malgré l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 intervenue en 2020 et, d'autre part, par une augmentation des dépenses totales due à la prise en compte des besoins croissants de la population. Ces opérations couvrent l'administration centrale (Ministères, Institutions de la République, et Etablissements Publics Nationaux) et les caisses de sécurité sociale. L'évolution des principaux postes est présentée ci-après.

II.1.2.1. Recettes et dons

Les recettes et dons ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 5,4% de 2018 à 2020, passant de **4.764,1** milliards de FCFA en 2018 à **5.289,2** milliards de FCFA en 2020. Cette évolution a été rendue possible grâce à un effort de mobilisation de l'ensemble des recettes. En effet, les recettes fiscales ont connu une croissance annuelle moyenne de 5,9%, passant de 3.882,4 milliards de FCFA en 2018 à 4.356,1 milliards de FCFA en 2020. Elles sont composées de la fiscalité intérieure (55,8%) et de la fiscalité de porte (44,2%). En 2021, ces recettes s'afficheraient à 5.612,6 milliards de FCFA.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui a eu des répercussions tant sur les recettes que sur les dépenses. Pour faire face à cette pandémie, des mesures barrières ainsi qu'un plan de riposte sanitaire et un plan de soutien à l'économie ont été mis en œuvre. Malgré le ralentissement de l'activité économique, les recettes dans leur ensemble ont connu une hausse de 2,5% en 2020 par rapport aux réalisations de 2019. En particulier, les recettes fiscales ont enregistré une croissance de 3,6% par rapport à 2019, en lien avec la résilience de l'économie ivoirienne.

Concernant les recettes de la fiscalité intérieure de la période de 2018 à 2020, elles sont passées de 2.185,7 milliards de FCFA en 2018 à 2.400,3 milliards de FCFA en 2020, soit une progression moyenne annuelle de 4,8%. Quant aux recettes de la fiscalité de porte, les réalisations ont progressé de **1.696,6** milliards de FCFA en 2018 à **1.955,8** milliards de FCFA en 2020, soit une hausse moyenne annuelle de 7,4%.

Ces progrès s'expliquent principalement par les effets de la politique de relance et de consolidation des activités économiques, ainsi que par la mise en œuvre satisfaisante des réformes, notamment au niveau des mesures de politique et d'administration fiscales.

L'accroissement du niveau des recettes fiscales devrait se poursuivre en 2021 pour s'établir à **4.702,8** milliards de FCFA en raison de la résilience de l'économie face à la recrudescence de la pandémie de la Covid-19.

Au titre des **recettes non fiscales**, elles sont passées de **635,6** milliards de FCFA en 2018 à **739,9** milliards de FCFA en 2020, soit une progression moyenne annuelle de 7,9%. En 2021, elles devraient connaître un recul pour atteindre un niveau de **697,6** milliards de FCFA.

Pour ce qui concerne **les dons**, ils sont passés de **246,2** milliards de FCFA en 2018 à **193,3** milliards de FCFA en 2020, soit une baisse de 11,4% imputable au moratoire appliqué au C2D dans le cadre des mesures de soutien budgétaire des partenaires extérieurs à la suite de la survenance de la crise sanitaire liée à la Covid-19. En 2021, les dons devraient être mobilisés à hauteur de **212,2** milliards de FCFA dont **155,1** milliards de FCFA de dons projets et **50** milliards de FCFA provenant du C2D.

II.1.2.2. Dépenses et prêts nets

Sur la période 2018-2020, les dépenses publiques² sont passées de **5.708,3** milliards de FCFA à **7.255,1** milliards de FCFA, soit 12,7% de progression en lien avec les plans de riposte sanitaire et de soutien à l'économie ainsi que le renforcement du dispositif sécuritaire pour faire face aux attaques terroristes. Cette hausse est essentiellement due à la croissance des dépenses courantes qui sont passées de **3.424,5** milliards de FCFA en 2018 à **4.248,9** milliards de FCFA en 2020.

L'année 2021 connaît la recrudescence de la Covid-19 et également la crise énergétique. La réponse continue adressée à cette pandémie à travers les plans de riposte et de soutien à l'économie ainsi que la réponse à la crise énergétique actuelle devraient accroître **les dépenses de l'Administration Centrale** qui atteindraient un niveau de **7.744,3** milliards de FCFA dont **2.158,4** milliards de FCFA de dépenses d'investissement.

² Il s'agit des dépenses de l'Administration centrale qui comprend l'ensemble des Ministères, les Institutions de la République, les EPN qui reçoivent les subventions de l'Etat et les caisses de sécurité sociale

Les **intérêts dus sur la dette publique** ont enregistré une hausse, passant de **434,2** milliards de FCFA en 2018 à **663,8** milliards de FCFA en 2020, liée essentiellement aux intérêts payés sur les émissions d'eurobond. En 2021, le niveau des intérêts de la dette devrait s'établir à **767,3** milliards de FCFA.

Le **déficit budgétaire** a connu une amélioration passant de 2,9% du PIB en 2018 à 2,3% du PIB en 2019 respectant ainsi les normes communautaires. Toutefois, en 2020, le déficit budgétaire rapporté au PIB s'est creusé pour ressortir à 5,6 % en lien avec l'impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19. En 2021, le déficit budgétaire rapporté au PIB devrait s'afficher au même niveau qu'en 2020, c'est à dire à 5,6%, tenant compte des dépenses de lutte contre la persistance de la pandémie et des dépenses pour faire face à la crise énergétique et aux attaques terroristes.

II.1.2.3 Opérations de financement

Le **financement** de ces déficits budgétaires a été rendu possible grâce aux ressources mobilisées sur les marchés monétaire et financier à hauteur de **1.615,5** milliards de FCFA en 2018, de **3.059,3** milliards de FCFA en 2019 et de **4.447,9** milliards de FCFA en 2020. La Côte d'Ivoire a eu recours au marché financier international pour **1.115,1** milliards de FCFA en 2018, **1.410,9** milliards de FCFA en 2019 et **656** milliards de FCFA en 2020.

En 2021, le déficit serait également couvert par les marchés monétaire et financier à hauteur de **2.010,6** milliards de FCFA. Par ailleurs, l'Etat bénéficierait d'appuis budgétaires prévus à 248,6 milliards de FCFA.

Tableau 8 : Tableau des opérations financières de l'Etat de 2018 à 2021

En milliards de FCFA

POSTES DE RECETTE	2018	2019	2020	2021
	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Estimation
Recettes et dons	4 764,1	5 158,4	5 289,2	5 612,6
Recettes fiscales	3 882,4	4 205,4	4 356,1	4 702,8
Impôts intérieurs	2 185,7	2 355,5	2 400,3	2 669,9
Droits et taxes à l'importation	1 301,8	1 426,8	1 568,5	1 638,2
Droits et taxes à l'exportation	394,8	423,2	387,3	394,7
Recettes non fiscales	635,6	678,1	739,9	697,6
Cotisations de sécurité sociale	479,2	509,6	549,9	549,6
Autres	156,4	168,5	190,0	148,0
Dons	246,2	274,9	193,3	212,2
Projet	87,4	107,4	101,4	155,1
Programme	158,7	167,5	91,9	57,1
Dépenses et prêts nets	5 708,3	5 943,9	7 255,1	7 744,3
Dépenses Courantes	3 424,5	3 628,9	4 248,9	4 008,8
Personnel	1 621,9	1 703,0	1 828,1	1 831,4
Prestations sociales	296,3	331,3	353,0	366,3
Subvention et transferts	403,7	431,1	666,4	495,6
Fonctionnement (yc sociales ciblées)	1 102,5	1 163,4	1 401,5	1 315,5
Investissement	1 547,3	1 499,3	1 914,4	2 158,4
/Financement intérieur	891,2	977,3	1 239,1	1 192,5
/Financement extérieur	656,1	521,9	675,3	965,9
Emprunts	569,0	414,5	573,9	810,8
Dons	87,1	107,4	101,4	155,1
Autres (dépenses en capital, sortie de crise, déchets toxiques)	302,3	294,8	427,9	809,8
Intérêts	434,2	520,9	663,8	767,3
Intérieur	206,1	221,7	273,6	296,6
Extérieur	228,0	299,3	390,3	470,8
Solde base ordonnancement	-944,2	-785,5	-1965,9	-2131,7
% du PIB	-2,93%	-2,3%	-5,6%	-5,6%
Solde budgétaire de base (Définition UEMOA)	-375,6	-371,0	-1 392,0	-1 320,9
% du PIB	-1,17%	-1,08%	-3,9%	-3,5%
Solde primaire de base	-99,2	-17,5	-820,0	-610,8
% du PIB	-0,31%	-0,05%	-2,3%	-1,6%
Financement	955,9	796,6	1 956,7	1 468,3
Extérieur	1 332,4	545,9	1 209,0	1 343,0
Tirages (yc appui budgétaire et Eurobonds)	1 759,1	1920,6	1103,7	1816,2
Amortissement	-290,2	-1185,2	-250,6	-377,4
Autre financement extérieur	-136,6	-189,5	355,9	-95,8
Intérieur	-376,4	250,7	747,7	125,4
Bancaire	-233,6	220,4	1 017,1	104,7
Autre	-142,8	30,3	-269,5	20,7
Ecart de financement	11,7	11,1	-9,2	-663,4
PIB	32 222,3	34 298,9	35 311,4	37 852,2

Source : MEF/DGE-DPPSE

II.2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2022-2024

II.2.1 Politiques des finances publiques 2022-2024

II.2.1.1 Au titre de la fiscalité

Les prévisions de recettes de la période 2022-2024 s'appuient sur un ensemble de réformes et de mesures visant l'efficacité du recouvrement des recettes et les perspectives de croissance économique traduites dans le PND 2021-2025.

Au titre de la **fiscalité intérieure**, les réformes envisagées sur la période 2022-2024 s'articulent autour des principaux axes ci-après :

- **la poursuite de la réforme de l'administration fiscale** à travers notamment :
 - la réorientation des missions de certains services aux travaux d'analyse de données ;
 - le redéploiement des effectifs dont les activités ont été affectées par l'avènement du système intégré de gestion de l'impôt (SIGICI) ;
 - la mise en place d'un système moderne et intégré de gestion des ressources humaines ;
- **la modernisation de la gestion de l'impôt** qui sera mise en œuvre par :
 - la poursuite du déploiement du SIGICI ;
 - la poursuite du déploiement de "télé liasse" en vue de permettre la constitution de bases de données fiables et de renforcer les capacités de recoupements des données des entreprises à des fins de contrôle fiscal ;
 - la dématérialisation des procédures de délivrance des différents documents et actes administratifs (attestation de régularité fiscale, dossier fiscal, avis d'imposition, etc.) ;
 - la mise en place de nouveaux applicatifs permettant de faciliter les échanges entre les contribuables et la DGI : HELP DESK (assistance en ligne), mécanisme de gestion électronique des plaintes non juridictionnelles ;
 - la poursuite de la collaboration avec les autres Administrations par l'interconnexion avec les structures publiques et privées (DGD, DGTCP, INS, CNPS,...) ;
 - la poursuite de la segmentation des contribuables par la création de Centres de Moyennes Entreprises (CME) à l'intérieur du pays , à l'instar de ceux d'Abidjan ;
 - le renforcement de l'analyse des risques par la mise en place d'un module de sélection des contribuables à risque à travers un système de scoring ;

- **le renforcement de la fiscalisation du secteur informel et de la fiscalité des ressources naturelles** par l'imposition de secteurs non encore suffisamment fiscalisés tel que le secteur agricole et par la poursuite des opérations de recensement et d'élargissement de l'assiette fiscale.
- **la réforme de la politique fiscale** qui consistera en :
 - la mise en place du plan de rationalisation des exonérations en vue de l'élargissement de l'assiette ;
 - la limitation des exonérations ponctuelles aux seuls secteurs sociaux et à ceux liés aux dons ;
 - le relèvement (de 3% à 5%) du taux des droits d'enregistrement café – cacao ;
 - l'institution d'une taxe sur les transferts d'argent ;
- **la réforme du cadastre** en vue de sa modernisation caractérisée par :
 - la poursuite du déploiement de E-cadastre-CI ;
 - le renforcement du cadastrage en vue d'élargir l'assiette de l'impôt foncier.

Au titre de **la fiscalité de porte**, les réformes envisagées sur la période 2022-2024 s'articulent autour des axes principaux ci-après :

- **la modernisation des infrastructures de prises en charge des marchandises**, par :
 - l'acquisition de trois (03) nouveaux scanners pour le bureau de TAKIKRO (frontière Est), le quai Fruitier d'Abidjan et Côte d'Ivoire Terminal (extension de la plate-forme portuaire) ;
 - l'acquisition de moyens nautiques pour une couverture optimale de la côte maritime et des plans d'eau fluvio-lagunaires ;
 - l'acquisition de ponts-bascules et l'aménagement de plateformes d'exploitation (aire de pesées et local technique pour lecture et analyse) ;
- **la sécurisation du transit**, par :
 - la mise en place d'un système de vidéo surveillance du transit ;
 - la finalisation des travaux d'interconnexion avec le Ghana ;
 - l'instauration d'une garantie couvrant les droits et taxes suspendus.

II.2.1.2. Au titre des dépenses publiques

Les principales mesures envisagées dans le cadre de la gestion des dépenses sur la période 2022-2024 sont les suivantes :

- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette publique ;
- l'actualisation de la stratégie de maîtrise de la masse salariale ;

- la poursuite des efforts de réduction des délais de passation des marchés publics ;
- la poursuite des efforts en vue de l'amélioration de la capacité d'absorption, notamment au niveau des dépenses d'investissement ;
- la poursuite de l'analyse et de la communication sur les risques budgétaires ;
- la dématérialisation progressive des procédures de passation des marchés publics ;
- la poursuite de la catégorisation des entreprises et la mise à jour de la banque de données des prix de référence ;
- la poursuite de la vulgarisation de l'information budgétaire à travers le budget citoyen ;
- la poursuite des travaux du déploiement du Compte Unique du Trésor (CUT) ;
- la consolidation des acquis en matière de budget-programmes ;
- la poursuite des travaux de mise en œuvre des dispositions du manuel de statistiques de finances publiques (MSFP 2001/2014) à travers entre autres l'extension du champ du TOFE à l'ensemble du secteur public.

II.2.2 Opérations financières de l'Etat 2022-2024

Les prévisions de recettes et de dépenses pour la période 2022-2024 sont basées sur un taux de croissance moyen du PIB nominal de 7,9%, la vision du Gouvernement à travers le PND 2021-2025 et les effets escomptés des mesures de politique fiscale et d'amélioration du recouvrement des impôts et taxes.

Les opérations financières tiennent compte des réalisations de 2020, des estimations de 2021, ainsi que de l'effet de la Covid-19 sur l'économie.

II.2.2.1. Recettes et dons

En considérant les hypothèses de projections, **les recettes totales et dons** passeraient de **6.295,6** milliards de FCFA en 2022 à **7.770,4** milliards de FCFA en 2024, soit un taux de croissance moyen annuel de 11,1%. Ces ressources resteraient dominées par les recettes fiscales (84,1% en moyenne sur la période).

Les recettes fiscales passeraient de **5.262,2** milliards de FCFA en 2022 à **6.559,2** milliards de FCFA en 2024. La pression fiscale serait de 13,0% en 2022 et augmenterait de 0,3 point de pourcentage chaque année pour atteindre 13,6% en 2024 en raison de l'évolution favorable de la conjoncture économique et des réformes qui seraient mises en œuvre.

Les recettes non fiscales comprennent entre autres les cotisations de sécurité sociale, les dividendes reçues et les recettes de service. Elles passeraient de **749,7** milliards de FCFA en 2022 à **949,3** milliards de FCFA en 2024 soit une progression de 12,5%. Cette hausse s'explique par la bonne évolution attendue des cotisations sociales, des recettes de services et du recouvrement de la redevance sur la téléphonie mobile au titre de la 5G en 2024.

S'agissant des **dons**, ils ressortiraient à **283,8** milliards de FCFA en 2022 pour s'établir à **262,0** milliards de FCFA en 2024.

II.2.2.2. Dépenses et prêts nets

Les **dépenses et prêts nets** passeraient de **8.212,4** milliards de FCFA en 2022 à **9.224,0** milliards de FCFA en 2024, prenant en compte le plan de riposte à la Covid-19 en 2022.

Les **charges salariales** progresseraient en moyenne de 3,6% sur la période pour passer de **1.957,8** milliards de FCFA en 2022 à **2.101,0** milliards de FCFA en 2024 en l'absence de nouvelles revendications salariales. Cette hausse serait notamment liée aux impacts des recrutements ordinaires, des recrutements exceptionnels ainsi que de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la masse salariale. Cette stratégie tient compte : (i) de la poursuite des avancements indiciaires ; (ii) des recrutements notamment dans les secteurs sociaux ; (iii) des changements de situations administratives ; (iv) de l'amélioration de la gestion des effectifs, (v) des engagements salariaux du Gouvernement suite à la grève des fonctionnaires intervenue en 2017, (vi) de la loi de programmation militaire et (vii) de la loi de programmation de la sécurité intérieure. Le ratio masse salariale sur recettes fiscales passerait de 37,2% en 2022 à 34,8% en 2023 et à 32,0% en 2024.

Les **dépenses de fonctionnement** projetées à **1.379,2** milliards de FCFA en 2022, connaîtraient une hausse moyenne annuelle de 6,0% pour atteindre **1.548,4** milliards de FCFA en 2024.

Les **subventions et transferts** passeraient de **482,6** milliards de FCFA en 2022 à **651,7** milliards de FCFA en 2024. Ces subventions sont effectuées essentiellement au profit des écoles privées pour la prise en charge des élèves qui y sont affectés, des EPN, des collectivités et du secteur électricité.

Les **dépenses d'investissement** s'établiraient à **2.616,2** milliards de FCFA en 2022. Elles évolueraient en moyenne à 9,0% pour atteindre un niveau de **3.109,2** milliards de FCFA en 2024, en prenant en compte les priorités du PND 2021-2025. Le taux d'investissement passerait de 6,4% en 2022, à 6,2% en 2023 pour remonter à 6,4% en 2024. Par ailleurs, les financements sur ressources intérieures représenteraient en moyenne 73,6% sur la période.

Les **intérêts sur la dette publique** se chiffrent à **1.006,8** milliards de FCFA en 2022, puis s'établiraient à **944,9** milliards de FCFA en 2024, conformément à la stratégie de gestion de la dette publique.

Le **déficit budgétaire** se réduirait progressivement en passant de **4,7%** du PIB en 2022, à **3,8%** du PIB en 2023 puis à **3,0%** du PIB en 2024.

II.2.2.3. Opérations de financement

Les marchés monétaire et financier seraient sollicités pour la couverture des besoins de financement sur la période 2022-2024. Ainsi, les mobilisations passeraient de **2.782,2** milliards de FCFA en 2022 à **2.200** milliards de FCFA en 2023 et en 2024.

Tableau 9 : Tableau des opérations financières de l'Etat de 2022 à 2024

En milliards de FCFA

	2022	2023	2024
	Prevision	Projection	Projection
Recettes et dons	6 295,6	6 962,5	7 770,4
Recettes fiscales	5 262,2	5 865,6	6 559,2
Impôts intérieurs	3 105,2	3 481,0	3 907,6
Droits et taxes à l'importation	1 778,3	1 973,7	2 224,8
Droits et taxes à l'exportation	378,7	410,9	426,8
Recettes non fiscales	749,7	841,7	949,3
Cotisations de sécurité sociale	597,7	670,3	753,8
Autres	152,0	171,5	195,4
Dons	283,8	255,2	262,0
Projet	66,7	46,1	59,1
Programme	217,1	209,1	202,9
Dépenses et prêts nets	8 212,4	8 636,8	9 224,0
Dépenses Courantes	4 219,6	4 533,0	4 760,5
Personnel	1 957,8	2 038,4	2 101,0
Prestations sociales	400,1	430,1	459,3
Subvention et transferts	482,6	587,2	651,7
Fonctionnement (yc sociales ciblées)	1 379,2	1 477,3	1 548,4
Investissement	2 616,2	2 725,0	3 109,2
/Financement intérieur	1 701,3	2 034,9	2 483,9
/Financement extérieur	914,9	690,1	625,3
Emprunts	848,3	644,0	566,2
Dons	66,7	46,1	59,1
Autres (dépenses en capital, sortie de crise, déchets toxiques)	369,8	397,2	409,4
Intérêts	1 006,8	981,6	944,9
Intérieur	494,0	458,5	431,1
Extérieur	512,8	523,1	513,8
Solde base ordonnancement	-1 916,8	-1 674,3	-1 453,5
% du PIB	-4,7%	-3,8%	-3,0%
Solde budgétaire de base (Définition UEMOA)	-1068,5	-1030,2	-887,3
% du PIB	-2,6%	-2,3%	-1,8%
Solde primaire de base	-278,8	-257,7	-145,3
% du PIB	-0,7%	-0,6%	-0,3%
Financement	1 628,0	319,5	-383,7
Extérieur	482,7	-164,0	-604,9
Tirages (yc appui budgétaire et Eurobonds)	904,4	700,2	566,2
Amortissement	-659,2	-946,8	-1 182,5
Autre financement extérieur	237,4	82,5	11,4
Intérieur	1 145,4	483,5	2 21,2
Bancaire	901,4	390,3	136,4
Autre	243,9	93,3	84,8
Ecart de financement	-288,8	-1 354,7	-1 837,2
PIB	40 568,0	44 130,3	48 401,2

Source : MEF/DGE/DPPSE

II.3. GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE 2018-2024

II.3.1 Evolution de la dette publique 2018-2021

L'évolution de la dette publique, en ligne avec les normes internationales et communautaires, est en adéquation avec le financement du programme d'investissement public traduit dans le Plan National de Développement (PND 2021-2025).

Le stock de la dette publique totale³ est passé de **11.607,8** milliards de FCFA en 2018, à **13.300,2** milliards de FCFA en 2019 avant de s'établir à **16.802,3** milliards de FCFA en 2020, soit respectivement 36,0%, 38,8% et 47,6% du PIB. En 2021, il ressortirait à **19.621,9** milliards de FCFA, soit 51,8% du PIB.

II.3.1.1. Stock de la dette publique

Tableau 10 : Evolution du stock de la dette publique de 2018 à 2021

	<i>En milliards de FCFA</i>			
DETTE PUBLIQUE	2018	2019	2020	2021
Stock	11 607,8	13 300,2	16 802,3	19.621,9
<i>Encours</i>	11 607,8	13 300,2	16 802,3	19 621,9
<i>Arriérés</i>	-	-	-	-
Dettes extérieures (1)				
Stock	7 613,4	8 867,5	10 756,7	12.279,0
<i>Encours</i>	7 613,4	8 867,5	10 756,7	12.279,0
<i>Arriérés</i>	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes intérieures (2)				
Stock	3 994,4	4 432,7	6 045,6	7.342,8
<i>Encours</i>	3 994,4	4 432,7	6 045,6	7.342,8
<i>Arriérés</i>	0,0	0,0	0,0	0,0
PIB nominal	32 222,3	34 298,9	35 311,4	37.852,2
Stock dette publique en % du PIB	33,5%	36,2%	47,6%	51,8%

Source : MEF/DGTCP-DDP

³ Non compris les encours C2D. En 2018, le C2D ressort à 811,3 milliards et 18,3 milliards au titre du Programme de Conversion de dette en projets de Développement (PCD) avec l'Espagne, soit un encours total de 12 437,4 milliards. En 2019, le C2D et le PCD ressortent respectivement à 696,4 milliards et 7,2 milliards soit un encours total de 14 003,8 milliards. En 2020, l'encours ressort à 17 634,3 milliards dont 824,8 milliards au titre du C2D et 7,2 milliards au titre du PCD. En 2021, les encours C2D et PCD ressortent respectivement à 774,8 milliards et 7,2 milliards ce qui totalise l'encours à 20 333,2 milliards.

A fin décembre 2020, le **stock de la dette intérieure** s'élève à **6.045,6** milliards de FCFA contre **4.432,7** milliards de FCFA en 2019 et **3.994,4** milliards de FCFA en 2018. Cette dette comprend principalement l'encours détenu par les divers souscripteurs des titres de marché, la BCEAO, les banques commerciales (hors titres de marché) et les entreprises privées. Ce stock ressortirait à **7.342,8** milliards de FCFA à fin 2021. L'augmentation de la dette intérieure est essentiellement imputable aux émissions de titres publiques sur le marché régional.

Quant au **stock de la dette extérieure**, il s'élève à fin 2020 à **10.756,7** milliards de FCFA contre **8.867,5** milliards de FCFA en 2019 et **7.613,4** milliards de FCFA à fin 2018. Le stock de la dette extérieure s'établirait à **12.279,0** milliards à fin 2021.

L'augmentation de l'encours de la dette publique de 2019 à 2020 (+ **3.502,1** milliards) s'explique entre autres par la survenue de la crise sanitaire (Covid-19). Cette hausse s'est traduite par une augmentation du besoin de financement qui a entraîné des décaissements supplémentaires de la part des principaux bailleurs de fonds multilatéraux.

Encadré 3 : Interventions sur le marché financier international

Pour rappel, les années 2014 et 2015 restent marquées par les premières interventions de la Côte d'Ivoire sur les marchés financiers internationaux, avec les émissions réussies de deux (02) Eurobonds en juillet 2014 et février 2015 ayant permis de mobiliser respectivement 750 millions de dollars (357 milliards de FCFA) et 1 milliard de dollars (584,8 milliards de FCFA). Une émission d'Eurobond en deux (02) tranches (Euro et dollars) a été émise avec succès en juin 2017, pour un montant global de 1.141,3 milliards de FCFA.

En 2018, la Côte d'Ivoire a également émis deux (02) Eurobonds d'un montant total de 1 700 millions d'Euro (1.115,1 milliards de FCFA).

En 2019, le pays a également procédé à une opération de gestion des passifs Eurobond 2024, 2025 et 2032. Les eurobonds à échéance 2032 et 2024 ont été rachetés à hauteur de 1.112,3 millions USD et celui de 2025 à 300 millions EUR. La transaction a permis de dégager un cash de 208 milliards de FCFA.

En 2020, les Eurobonds à échéance 2032 et 2028 ont été rachetés à hauteur de 486 millions de USD et celui de 2025 à 85 millions d'EUR. Cette émission a permis de dégager un cash de 309 milliards de FCFA.

La République de Côte d'Ivoire a procédé en février 2021 à la réouverture de ses séries Eurobonds en euro 2032 et 2048 à hauteur de 850 millions EUR, soit 557,6 milliards de FCFA. Cette opération de réouverture a permis d'allonger la maturité moyenne de la dette publique ivoirienne à des conditions de marché favorables.

II.3.1.2. Service de la dette publique

En 2018, le service de la dette publique est ressorti à **1.547,2** milliards de FCFA dont 147,6 milliards de FCFA au titre de l'échéance C2D. Ce service comprend **610,2** milliards de FCFA (39%) de dette extérieure et **937,0** milliards de FCFA (61%) de dette intérieure.

En 2019, le service de la dette publique est ressorti à **1.769,3** milliards de FCFA contre une prévision de **1.781,1** milliards de FCFA. Les paiements effectués comprennent **1.046,4** milliards de FCFA (59%) au titre de la dette intérieure et **722,9** milliards de FCFA (41%) pour la dette extérieure.

En 2020, le service de la dette publique est ressorti à **1.926,3** milliards de FCFA, répartis en dette extérieure d'un montant de 763,8 milliards de FCFA dont **73,8** milliards de FCFA de C2D envers la France. Le service de la dette intérieure ressort à **1.162,5** milliards de FCFA dont **1.045,6** milliards de FCFA de titres publics.

En 2021, le service prévisionnel de la dette publique s'élève à **2.229,6** milliards de FCFA, répartis en dette extérieure d'un montant de **971,6** milliards de FCFA dont **50** milliards de FCFA de C2D envers la France. Le service de la dette intérieure ressort à **1.258,0** milliards de FCFA dont **1.145,7** milliards de FCFA de titres publics.

Tableau 11 : Evolution du service de la dette publique 2018-2021

(En milliards de FCFA)

	2018	2019	2020	2021
Service total	1 547,2	1 769,3	1 926,3	2 229,6
Service Dette Extérieure	610,2	722,9	763,8	971,6
Service Dette Intérieure	937,0	1 046,4	1 162,5	1 258,0

Source : MEF/DGTCP-DDPD

II.3.2 Stratégie de gestion de la dette publique pour la période 2021-2023

Le Gouvernement s'est engagé à maintenir un niveau d'endettement soutenable en cohérence avec la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT). Cette stratégie a pour objectif général de satisfaire les besoins de financement de l'État et de respecter ses obligations de paiement au moindre coût possible à court, moyen et long terme. Plusieurs types d'instruments seront utilisés, avec une priorité accordée aux instruments de longues maturités (moyen et long termes) et les emprunts libellés en Euro en raison de la parité fixe avec le franc CFA.

Le plan de financement annuel de 2020 proposait une mobilisation suivant la proportion d'environ 60-40 de ressources extérieures et intérieures. L'évaluation à fin 2020 de ce plan indique un niveau de décaissement total de **3.197, 2** milliards de FCFA contre **2.878,6** milliards de FCFA en prévision, soit une augmentation de **317,6** milliards de FCFA (11,0 %) en liaison avec la crise sanitaire de la COVID-19. Les ressources

intérieures se situent à **1.579,3** milliards contre **1.162,9** milliards de FCFA en prévision, soit une hausse de **416,4** milliards de FCFA (35,8%) et les ressources extérieures se situent à **1.617,9** milliards de FCFA contre **1.716,7** milliards de FCFA en prévision, soit une baisse de **98,8** milliards de FCFA (5,8 %).

Ainsi, à fin 2020, la structure des mobilisations présente 51% de ressources extérieures contre 49% de ressources intérieures. Cet écart s'explique par le besoin de financement des actions de lutte contre la pandémie qui prend en compte les bonds Covid de la BCEAO ainsi que la substitution des appuis budgétaires non parvenus par les émissions sur le marché intérieur.

Tableau 12 : Etat de mise en œuvre du plan de financement 2020

En milliards de FCFA	Prévision (a)		Réalisation (b)		Ecart (c)=(b)-(a)
		En % du total		En % du total	
Décaissement total	2.879,6		3 197,2		317,6
Décaissements extérieurs	1.716,7	60%	1.617,9	51%	-98,8
Emprunts-projets	694,2	24%	573,9	18%	-120,3
Emprunts-programmes	922,4	32%	884,8	28%	-37,6
Autres financements en devises	100,0	3%	159,1	5%	59,1
Décaissements intérieurs	1.162,9	40%	1.579,3	49%	416,4
Emprunt-Programme BOAD	15,0		22,0		7,0
Emission sur le marché financier régional	1147,9	40%	1557,3	49%	409,4

Sources : MEF/DGTCP-DDPD

Le plan de financement de l'année 2021 prévoit une mobilisation globale de 3.017,2 milliards de FCFA, soit 1.714,2 milliards de FCFA de dette extérieure et 1.303,0 milliards de FCFA de dette intérieure.

Tableau 13 : Plan de Financement 2021

En milliards de FCFA	Montant	%	% selon la SDMT
LIBELLE	3.017,2	100%	
Emprunts-projets	772,3	25,6	57%
Emprunts-programmes	234,4	7,8	
Autres financements en devises	707,5	23,4	
Financement sur le marché régional	1.303,0	43,2	43%

Sources : MEF/DGTCP-DDPD

Les montants indicatifs des titres à émettre se présentent dans le tableau suivant :

Tableau 14 : Montant indicatif à mobiliser de 2022 à 2024*En milliards de FCFA*

Années	Montant indicatif des titres à émettre
2022	2.782,2
2023	2.200,0
2024	2.200,0

Sources : MEF/MBPE**II.3.3 Evolution de la dette publique 2022-2024****II.3.3.1. Stock de la dette publique**

Le stock de la dette publique est projeté à **21.528,6** milliards de FCFA en 2022, à **22.317,2** milliards de FCFA en 2023 et à **22.478,5** milliards de FCFA en 2024, en raison des nouveaux emprunts à mobiliser selon les orientations de la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme.

Tableau 15 : Evolution du stock de la dette publique de 2022 à 2024 (y/c nouveaux décaissement)*En milliards de FCFA*

Stock	2022	2023	2024
Dette publique (1) + (2)			
<i>Encours</i>	21.528,6	22.317,2	22.478,5
Dette extérieure (1)			
<i>Encours</i>	12.670,5	12.506,1	11.895,9
Dette intérieure (2)			
<i>Encours</i>	8.858,1	9.811,2	10.582,6
Stock dette publique en % du PIB	52,5%	50,1%	47,0%

Sources : MEF/DGTCP/DDPD

II.3.3.1. Service de la dette publique

Sur la période 2022-2024, le service de la dette totale est attendu à la hausse en comparaison à celui de 2021. Cette évolution se justifie principalement par les échéances des eurobonds, des créanciers membres du club de Paris et du FMI et des Eurobonds. Le service de la dette intérieure reste dominé par les échéances de titres publics.

Tableau 16 : Evolution du service de la dette publique de 2022 à 2024

	2022	2023	2024
Service de la dette publique			
Total du service de la dette publique	3.070,6	3.415,9	3.894,8
Intérieure	1.790,9	1.735,4	1.889,7
dont Remboursement de titres publics	1.569,8	1.470,6	1.547,5
dont Bons du Trésor	263,0	33,0	33,0
Emprunts obligataires TPCI	687,9	821,4	903,8
Extérieure	1.279,6	1.680,5	2.005,2
dont Club de Paris	220,7	227,7	238,5
Eurobonds	349,7	347,9	427,6

Source : DGBF/DGTCP/DDPD

II.4 PERFORMANCE EN MATIERE DE CONVERGENCE 2018-2024

Le Pacte de Convergence et de Stabilité Macroéconomique entre les Etats membres de la CEDEAO ainsi que le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité de l'UEMOA constituent des instruments communautaires et des engagements formels pour assurer la convergence des performances macroéconomiques des Etats membres.

Au niveau de la CEDEAO, l'Acte additionnel A/SA.1/12/15 a défini six (06) critères de convergence dont quatre (04) de premier rang et deux (02) de second rang avec pour horizon de convergence, le 31 décembre 2019.

Concernant l'UEMOA, la conférence des Chefs d'Etats a institué par l'Acte additionnel N°01/2015/CCEG/UEMOA du 19 janvier 2015 cinq (05) critères de convergence dont trois (03) de premier rang et (02) de second rang qui devraient être respecté au plus tard le 31 décembre 2019.

Toutefois, compte tenu de la pandémie de la Covid-19, lors de sa 58^{ème} session, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue le 23 janvier 2021 par visioconférence, a décidé d'exempter les Etats membres du respect des critères de convergence macroéconomique au cours de l'année 2021. Au niveau de l'UEMOA, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA a, lors de sa session extraordinaire du 27 avril 2020, pris une mesure en vue de l'adoption d'une Déclaration portant suspension temporaire de l'application du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité. Néanmoins une évaluation du respect des critères de convergence est présentée ci-après.

II.4.1 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2018-2024

II.4.1.1 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2018-2021

Le profil des critères de convergence s'est amélioré sur la période 2018-2019. En effet, sur cette période, tous les critères de premier rang comme de second rang ont été respectés. En 2020, seul le critère clé relatif au déficit budgétaire n'a pu être respecté du fait de la pandémie de la Covid-19 qui a entraîné une forte dégradation de ce critère. Tout comme en 2020, seul le critère relatif au déficit budgétaire ne serait pas respecté en 2021.

II.4.1.2 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2022-2024

En ce qui concerne la période 2022-2024, le profil de l'ensemble des critères de convergence connaîtrait une amélioration progressive due aux efforts consentis dans la gestion des finances publiques. Toutefois, l'ensemble de tous les critères ne serait respecté qu'en 2024. En effet, seul le critère relatif au solde budgétaire ne serait pas respecté en 2022 et 2023.

Tableau 17 : Situation des critères de convergence de la CEDEAO de 2018 à 2024

	Norme	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Critères de premier rang</i>								
Ratio du déficit budgétaire dons compris/PIB Nominal (en %)	≤ 3	2,9	2,3	5,6	5,6	4,7	3,8	3,0
Taux d'inflation en moyenne annuelle (en %)	≤ 5% en 2019	0,6	0,8	2,4	2,8	2,0	1,3	1,5
Réserves extérieures brutes en mois d'importations	≥ 3 mois d'importation	4,6	5,2	5,1	5,0	5,0	5,0	5,0
Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale rapporté aux recettes fiscales de l'année précédente (en %)	≤ 10% des recettes fiscales de l'année précédente	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nombre de critère de premier rang respectés		04	04	03	03	04	04	04
<i>Critères de second rang</i>								
Ratio Dette/PIB (en %)	≤ 70	36,0	38,8	47,8	51,8	49,7	46,6	44,4
Variation du taux de change nominal	+/- 10%	2,6	-2,9	1,5	-	-	-	-
Nombre de critères de second rang respectés		02						
Nombre total de critères respectés		6/6	6/6	5/6	5/6	5/6	6/6	6/6

Source : MEF/DGE/DAFER

II.4.2 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA 2018-2024

Au plan national, les efforts en matière de respect des critères de convergence de l'UEMOA se poursuivront malgré l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur les objectifs en matière de respect des critères de convergence.

II.4.2.1 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA 2018-2021

La situation de convergence de la Côte d'Ivoire sur la période 2018-2021 se présente comme ci-après :

➤ Critères de premier rang

Le solde budgétaire global (dons compris) rapporté au PIB nominal dont le seuil (plancher) est fixé à -3%, est ressorti à -5,6% en 2020 enregistrant ainsi une forte dégradation après -2,3% en 2019 et -2,9% en 2018. En 2021, ce critère s'afficherait à -5,6% tout comme en 2020.

Cette évolution traduit l'impact de mesures prises dans le cadre de la lutte contre la Covid-19. Sur cette période, ce critère a été respecté seulement qu'en 2018 et 2019.

Le taux d'inflation annuel moyen est resté conforme à la norme communautaire de l'UEMOA (inférieur ou égal à 3%) sur toute la période 2018-2021. En effet, le taux d'inflation s'est affiché à 2,4% en 2020 après 0,8% en 2019 et 0,6% en 2018. En 2021, le taux d'inflation annuel se situerait à 1,5%.

L'encours de la dette publique totale (hors C2D) a représenté 47,6% du PIB en 2020, après 38,8% en 2019 et 36,0% en 2018, respectant ainsi la norme communautaire (inférieur ou égal à 70%) sur la période 2018-2020. En 2021, ce ratio devrait ressortir à 51,8% du fait du recours au marché financier régional et international pour le financement des investissements et du plan de soutien à l'économie affectée par la pandémie du coronavirus.

En définitive, sur la période 2018-2021, l'ensemble des critères de 1^{er} rang présenterait un bon profil grâce aux efforts de mobilisation des recettes et de rationalisation des dépenses, aux mesures de lutte contre la cherté de la vie ainsi que l'application de la stratégie d'endettement. Toutefois, l'impact de la pandémie à coronavirus a affecté les performances en 2020 et 2021 en dégradant le critère clé relatif au solde budgétaire.

➤ Critères de second rang

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'est affiché à 46,0% en 2020 après 42,9% en 2019 et 41,8% en 2018, soit au-delà de la norme communautaire fixée à un maximum de 35% sur la période 2018-2020. Ce ratio devrait rester au-dessus de cette norme en 2021 (38,9%).

Le taux de pression fiscale, dont la norme communautaire est fixée à 20% (base droit constaté), est ressorti en moyenne à 12,2% sur la période 2018-2020. Il devrait atteindre 12,4% en 2021. Ce taux de pression fiscale est déterminé sur la base des encaissements effectifs et se limite aux recettes fiscales de l'administration centrale.

II.4.2.2 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA 2022-2024

Sur la période 2022-2024, la situation de convergence de la Côte d'Ivoire se présente comme ci-après :

➤ Critères de premier rang

Le solde budgétaire global (dons compris) rapporté au PIB nominal dont le seuil (plancher) est fixé à -3%, passerait de -4,7% en 2022 à -3,8% en 2023 et à -3,0% en 2024 enregistrant ainsi une amélioration continue.

Le taux d'inflation annuel moyen resterait conforme à la norme communautaire de l'UEMOA (inférieur ou égal à 3%) sur toute la période 2022-2024 évoluant entre 1,2% en 2022 à 1,5% en 2024.

Le ratio de l'encours de la dette publique totale (hors C2D) rapporté au PIB se maintiendrait largement en deçà du seuil communautaire de 70%. En effet, il passerait de 49,7% en 2022 à 44,4% en 2024 en raison de la mise en œuvre de la stratégie d'endettement.

➤ **Critères de second rang**

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales devrait rester au-dessus de la norme fixée à un maximum de 35% en 2022 (37,2%), du fait de la mise en œuvre des mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires et agents de l'Etat, des recrutements dans les secteurs sociaux ainsi que du financement des plans de riposte sanitaire et de soutien à l'économie. Toutefois, il enregistrerait une amélioration progressive pour passer sous la barre de 35% à partir de 2023 (34,8%), en cohérence avec la stratégie de maîtrise de la masse salariale.

Le taux de pression fiscale, dont la norme communautaire est fixée à 20% (base droit constaté) devrait s'améliorer progressivement sur la période 2022-2024 passant de 13,0% en 2022 à 13,6% en 2024.

Il convient de noter que ce taux de pression fiscale est déterminé sur la base des encaissements effectifs et se limite aux recettes de l'administration centrale.

Tableau 18 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA de 2018 à 2024

Critères	Norme	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Critères de 1er rang</i>								
Solde budgétaire global (dons compris) ⁴ / PIB nominal (en %)	≥ -3	-2,9	-2,3	-5,6	-5,6	-4,7	-3,8	-3,0
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	≤ 3	0,6	0,8	2,4	1,5	1,2	1,3	1,5
Encours de la dette publique ⁵ totale rapporté au PIB nominal (en%)	≤ 70	36,0	38,8	47,6	51,8	52,5	50,1	47,0
<i>Nombre de critères de premier rang respectés</i>		2	3	2	2	2	3	3
<i>Critères de 2nd rang</i>								
Ratio masse salariale / Recettes fiscales (en %)	≤ 35	41,8	42,9	46,0	38,9	37,2	34,8	32,0
Taux de pression fiscale (en %) ⁶	≥ 20	12,0	12,3	12,3	12,4	13,0	13,3	13,6
<i>Nombre de critères de second rang respectés</i>		0	0	0	0	0	0	1
<i>Nombre total de critères respectés</i>		2	3	2	2	2	3	4

Source : MEF/DGE/DAFER

⁴ Y compris les recettes affectées et les dépenses affectées

⁵ Encours hors C2D

⁶ Les recettes fiscales à partir de 2016 intègrent désormais les recettes affectées aux collectivités et organismes bénéficiaires des prélèvements fiscaux et parafiscaux (FER, ANSUT, CCC, etc.).

II.4.2.3 Recommandations de la Commission de l'UEMOA

En vue d'assurer la viabilité de l'Union et de donner davantage d'espace budgétaire aux Etats membres, pour la mise en œuvre efficace des Plans de développement, les États membres de l'Union sont invités à prendre des dispositions pour poursuivre l'exécution :

- des actions visant l'amélioration de l'environnement sécuritaire ;
- des plans de riposte contre la Covid-19 ;
- des stratégies pour une croissance économique forte et inclusive ;
- des politiques de modernisation et de transformation des productions locales pour davantage de valeur ajoutée ;
- des mesures visant à accroître le niveau de mobilisation des recettes par, entre autres, une accélération de la mise en œuvre du plan d'actions pour la mobilisation optimale des recettes fiscales dans les Etats membres, adopté par Décision N°02/2019/CM/UEMOA du 21 juin 2019 ;
- des actions visant le renforcement de l'efficacité des dépenses d'investissement et la maîtrise des dépenses courantes, notamment la masse salariale ;
- d'une gestion prudente de la dette s'appuyant notamment sur le renforcement de l'analyse de viabilité de la dette.

III. SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS, COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICT AUTONOMES

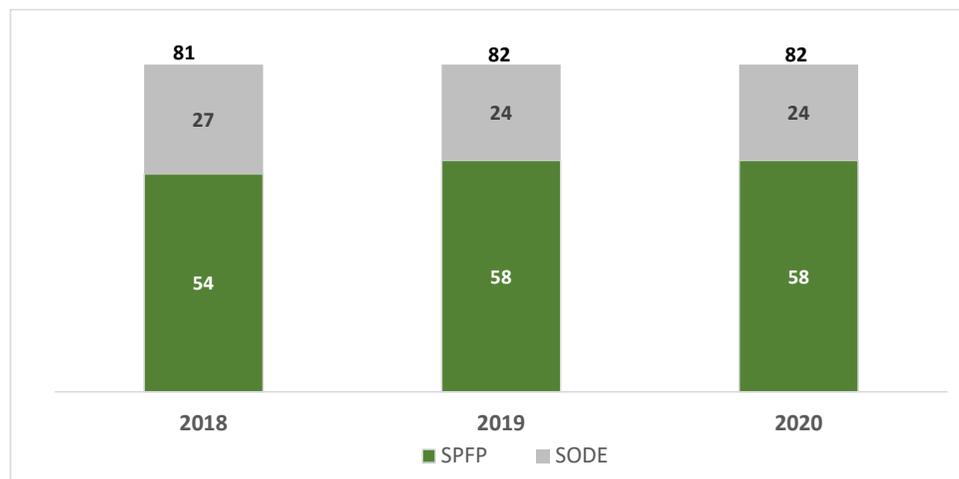
III.1. SITUATION FINANCIERE DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

III.1.1 Evolution du portefeuille de l'Etat

Au 31 décembre 2020, le portefeuille de l'Etat⁷ de Côte d'Ivoire est constitué de 82 entreprises. Cet effectif est resté inchangé depuis 2019. Parmi celles-ci, **quarante-et-une (41)** sont des entreprises publiques dont vingt-six (26) Sociétés d'Etat.

En 2018, le nombre d'entreprises était de 81. Au 31 décembre 2019, ce nombre est passé à 82. Cette variation est induite par l'effet combiné de la sortie de Yaouré Mining et de l'entrée de la Société des Mines de DAAPLEU (SMD) ainsi que de Perseus Mining Yaouré (PMY).

Graphique 3 : Evolution du nombre d'entreprises par type de 2018 à 2020



Source : DGPE

⁷ Société d'Etat (SODE) et Société à participation financière publique (SPFP)

III.1.2 Evolution du capital social cumulé et de la quote-part de l'Etat de 2017 à 2020

Le montant total du capital social cumulé des sociétés du portefeuille de l'Etat s'élève à 624 milliards FCFA en 2019 contre 601 milliards FCFA en 2018. Ce montant est en hausse principalement en raison de l'entrée de deux (2) nouvelles entreprises, notamment la Société des Mines de DAAPLEU (SMD) et Persus Mining Yaouré (PMY) ainsi que de l'augmentation du capital de la BPCI (ex CNCE).

La quote-part de l'Etat dans ce capital s'élève à 424 milliards FCFA, soit un niveau de participation moyen de 68%, contre 410 milliards FCFA en 2018.

III.1.3 Analyse de la situation financière des entreprises du portefeuille de l'Etat de 2018 à 2020

L'analyse financière présentée dans ce document porte sur les entreprises publiques⁸ en raison de la non-transmission des informations budgétaires des entreprises à participation financière publique minoritaire.

III.1.3.1 Chiffre d'affaires

Les prévisions budgétaires 2021 des entreprises publiques annoncent un chiffre d'affaires de 1.182 milliards de FCFA contre 1.019 milliards de FCFA estimés en 2020. Cette performance serait dominée par PETROCI HOLDING et LONACI, qui cumulent un peu plus de la moitié (51%) du chiffre d'affaires 2021.

III.1.3.2 Résultat net

Le résultat net global des entreprises publiques ressortirait bénéficiaire de 56,6 milliards de FCFA à fin 2020 contre 27,9 milliards de FCFA estimés en 2019.

Ces résultats restent dominés par les Sociétés à Participation Financière Publique majoritaire (54% en 2021 et 69% en 2020).

⁸ L'entreprise AIR CÔTE D'IVOIRE n'a pu transmettre, ni les données à l'atterrissage 2020, ni les projections budgétaires de l'exercice 2021.

Tableau 19 : Chiffres d'affaires et résultats nets par secteur d'activités des Entreprises Publiques de 2018 à 2020*en millions de FCFA*

SECTEURS	Chiffre d'affaires				Résultats nets			
	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	
Agriculture et agro-industrie	6 004	6 895	6 286	7 790	-	702	-	323
Autres services	125 484	243 853	309 337	384 554	-	4 049	-	6 212
Bâtiment & Infrastructures	34 602	41 569	39 279	73 362	-	271	-	1 957
Eau et assainissement	3 734	4 545	6 214	5 876	-	201	-	31
Electricité	241	57 373	46 156	43 969	-	2 711	-	1 471
Finance	38 112	45 197	64 835	79 639	-	21 821	-	18 677
Hydrocarbures	258 256	273 730	245 134	262 402	-	13 007	-	15 065
Média	19 106	18 568	18 142	26 989	-	924	-	907
Mines	24 700	30 222	28 715	29 556	-	4 291	-	8 405
Technologie, Télécom et Poste	50 289	49 869	80 566	70 169	-	9 309	-	4 514
Tourisme et Hôtellerie	24 023	25 053	9 849	17 168	-	1 806	-	665
Transports	257 656	275 183	164 836	181 119	-	10 796	-	10 961
Total général	842 206	1 072 057	1 019 350	1 182 593	-	5 682	-	27 978

Source : DGPE

III.1.4 Subventions de l'Etat de 2018 à 2021

Au titre de l'exercice 2021, le montant total des subventions de l'Etat, au niveau des entreprises publiques, s'établirait à 51,8 milliards de FCFA contre 45,6 milliards de FCFA en 2020, du fait de la subvention d'investissement de SODEXAM qui passerait de 4,4 milliards de FCFA en 2020 à 18,5 milliards de FCFA en 2021.

Ce montant se décompose comme suit :

- subventions d'exploitation : 32,5 milliards de FCFA contre 32,8 milliards de FCFA en 2020 ;
- subventions d'investissement : 19,4 milliards de FCFA contre 12,9 milliards de FCFA en 2020.

Tableau 20 : Subventions de l'Etat aux Entreprises Publiques de 2018 à 2021*En milliards de FCFA*

TYPE DE SUBVENTION	2018 (réalisé)	2019 (réalisé)	2020 (estimé)	2021 (prévision)
Subvention d'exploitation	32,5	35,2	32,8	32,5
Subvention d'investissement	3,7	2,3	12,8	19,4
Total subventions	36,2	37,5	45,6	51,8

Source : DGPE, DGBF

III.1.5 Endettement de 2018 à 2020

En vue d'encadrer et d'assurer un suivi de l'endettement des entreprises publiques, le Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat a signé l'arrêté n°225/SEPMBPE/DGPE du 8 Avril 2019 portant fixation des seuils d'emprunt et de garantie des sociétés d'Etat.

Au 31 décembre 2020, le stock de la dette des entreprises publiques était de 2.285 milliards de FCFA contre 2.249 milliards de FCFA en 2019 et 1 765 milliards de FCFA en 2018, soit des hausses respectives de 1,6% et 29,5%.

Le montant des dettes rétrocédées s'élevait à 1.248 milliards de FCFA, représentant 55% du stock global de la dette des entreprises publiques, reparté entre CI-ENERGIES, PAA, AIR COTE D'IVOIRE et ANSUT, contre 1.229 milliards de FCFA en 2019 et 891 milliards de FCFA en 2018

Quant à la dette garantie par l'Etat, elle ne concerne que CI-ENERGIES (46,2%), SIR (43,3%), AIR CI (5,4%) et ANSUT (5,1%) pour un montant de 632 milliards de FCFA en 2020, contre 662 milliards de FCFA en 2019 et 397 milliards de FCFA en 2018.

Encadré 4 : Point sur les privatisations

Le Gouvernement a décidé de la cession des participations publiques dans quinze (15) sociétés, à savoir NSIA BANQUE CI (ex-BIAO-CI), SIB, VERSUS BANK, PALMAFRIQUE, SN SOSUCO, SUCRIVOIRE, TRCI, SMI, NEI-CEDA, CI-TELECOM, CI-ENGINEERING, IPS-WA, SONITRA, BHCI, CIDT et les villas attenantes à l'Hôtel Indénié d'Abengourou et les actifs de la branche aval pétrolier de PETROCI (station-service, distribution de gaz).

A fin 2019, le point des privatisations se présente comme suit :

- opérations finalisées : huit (8) sociétés (SIB, NSIA banque, SUCRIVOIRE, CIDT, SMI, SN SOSUCO, NEI-CEDA et PALMAFRIQUE), les stations-services de la PETROCI et les villas attenantes de l'Hôtel Indénié d'Abengourou;
- opérations en cours : une (1) société (CI-TELECOM / ORANGE CI) et les actifs de la branche aval pétrolier de PETROCI (distribution de gaz);
- opérations en suspens : six (6) sociétés (IPS-WA, CI-ENGINEERING, TRCI, VERSUS BANK, SONITRA et BHCI).

Encadré 5 : Point sur les contrats de performance des entreprises publiques

Pour rappel, la Communication en Conseil des Ministres relative à la mise en œuvre de contrats de performance (COP) entre l'Etat et les entreprises publiques a été adoptée le 15 juin 2016 et celle se rapportant à leur généralisation, le 9 janvier 2019.

Le processus de contractualisation concerne quarante-quatre (44) entreprises qui se répartissent comme suit :

- vingt-cinq (25) sociétés d'Etat ;
- quatorze (14) sociétés à participation financière publique majoritaire ;
- cinq (5) sociétés contrôlées par l'Etat ou bénéficiant de son concours financier.

En effet, les contrats de performance permettent de définir des objectifs de performance opérationnels, techniques, économiques et financiers à atteindre par les entreprises publiques, à une échéance pluriannuelle, sous la forme d'un programme d'actions de 3 à 5 ans.

Le processus de contractualisation entre l'Etat et les entreprises publiques a permis, à fin juin 2021, la signature de trente-un (31) COP sur un total de quarante-quatre (44) contrats, soit un taux de réalisation de 70%. Les entreprises concernées sont les suivantes : ONEP, SODEFOR, ONAD, CI-ENERGIES, SODEXAM, PAA, ANSUT, RTI, BNETD, AGEROUTE, SOTRA, I2T, PETROCI, SIR, LBTP, BNI, VERSUS BANK, AIGF, PASP, BPCI, LONACI, ANADER, INIE, SIPF, COTE D'IVOIRE ENGINEERING, FODI, SNDI, OIC, CNRA, POSTE CI et IDT.

A cela, il faut ajouter quatre (4) COP en cours de finalisation, dont trois (3) en cours de signature (SODEMI, FER et GUCE-CI) et un, concernant CML, en cours de validation par les parties prenantes.

Enfin, l'on note neuf (9) contrats en cours d'élaboration (SPDC, SODERTOUR-LACS, AGEF, VITIB SA, SONITRA, SNPECI, SICOGI, AIR-CI et GESTOCI).

III.2 - SITUATION FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX 2018-2020

III.2.1 Evolution du nombre d'Etablissements Publics Nationaux

A fin décembre 2020, la Côte d'Ivoire dénombre 101 Etablissements Publics Nationaux (EPN) fonctionnels dont 61 à caractères administratifs (EPA), 21 à caractères industriels et commercial (EPIC) et 19 assimilés incluant 5 en cours de liquidation.

Ce nombre a connu une évolution au fil des années passant de 93 EPN en 2017 à 102 en 2018 puis à 101 en 2019 avec la sortie de l'Office National pour le Développement de la Riziculture. Le nombre d'EPN n'a pas varié en 2020 par rapport à l'année 2019. Toutefois, il est enregistré des variations internes en 2020 avec la création du Centre Régional des Œuvres Universitaires de Man et de l'Office National pour le Développement de la Riziculture Liquidation ainsi que la fin de la liquidation de l'ANASUR et du FFPSU.

Tableau 21 : Répartition des EPN par catégorie à fin 2020

Catégorie d'EPN	Nombre	Pourcentage
Etablissements Publics Administratifs (EPA)	61	60,4%
Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)	21	20,8%
Structures Assimilées aux EPN (ASS)	19	18,8%
TOTAL	101	100%

Source : MBPE/DGBF/DCB

III.2.2 Evolution du budget des EPN de 2018 à 2020

Pour leur fonctionnement et la mise en œuvre de leurs programmes d'investissements, les Etablissements Publics Nationaux reçoivent des subventions de l'Etat en complément des ressources propres qu'ils génèrent et des appuis extérieurs dont certains bénéficient.

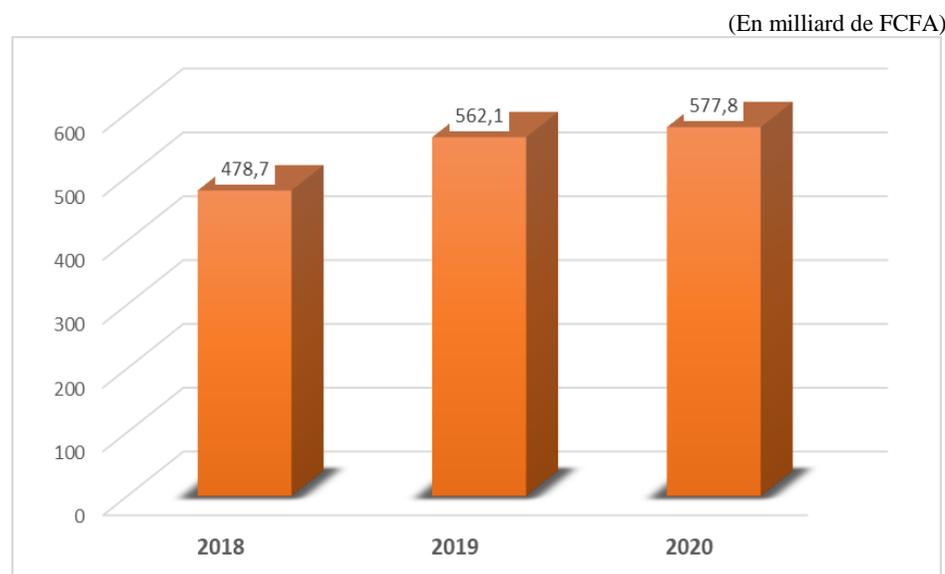
Sur la période 2018-2020, le budget consolidé des EPN est passé de 478,7 milliards de FCFA en 2018 à 577,8 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse relative de 20,7% de 2018 à 2020.

Ce niveau de budget s'explique en partie par l'évolution du nombre d'EPN et aux importantes ressources consenties aux Universités, Grandes Ecoles et grands centres hospitaliers. Il est également lié à la prise en compte des actions spécifiques du Gouvernement notamment la poursuite de la construction du stade Olympique d'Ebimpé par l'ONS, l'enlèvement des ordures ménagères par l'ANAGED et la mise en œuvre du projet

d'emploi Jeunes par l'AEJ, le financement de la formation professionnelle par le FDFP et au plan de relance mis en place dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19.

La présentation du budget des EPN de la période 2018-2020 trois dernières années, dans l'histogramme ci-après, montre que le budget des EPN a connu des hausses régulières depuis 2018.

Graphique 4 : Evolution du budget des Etablissements Publics Nationaux de 2018 à 2020



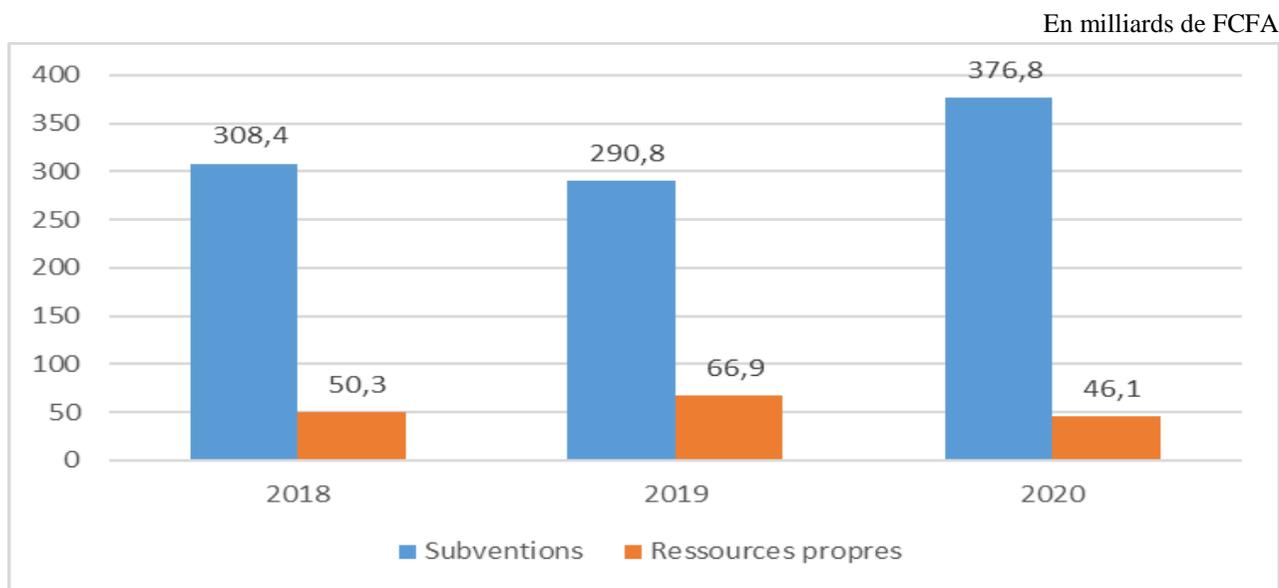
Source : MBPE/DGBF/DCB

Les subventions allouées aux EPN se situent à 308,4 milliards de FCFA en 2018, 290,8 milliards de FCFA en 2019 et 376,8 milliards FCFA en 2020. Elles connaissent ainsi, une hausse de 86 milliards de FCFA de 2019 à 2020 après une baisse de 17,6 milliards de FCFA sur la période 2018-2019. Globalement, les subventions progressent de 22,2% sur la période 2018-2020.

Quant aux ressources propres, elles s'élèvent respectivement à 50,3 milliards de FCFA en 2018, 66,9 milliards FCFA en 2019 et 46,1 milliards de FCFA en 2020. Ainsi, ces ressources connaissent une progression de 16,6 milliards FCFA de 2018 à 2019 et une régression de 20,8 milliards de FCFA de 2019 à 2020. Elles baissent donc de 8,3% sur la période 2018-2020.

Au total, les subventions de l'Etat aux EPN sont en hausse de 2018 à 2020 alors que les ressources propres sont en baisse.

Graphique 5 : Comparaison de l'évolution des subventions et des ressources propres des Etablissements Publics Nationaux de 2018 à 2020



Source : MBPE/DGBF/DCB

III.2.3 Situation d'exécution budgétaire 2020

➤ Les ressources

Les ressources allouées aux EPN en 2020 se sont élevées à 577,8 milliards de FCFA. Elles ont été réalisées à hauteur de 540,7 milliards de FCFA contre une prévision de 577,8 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 93,6%. La part non réalisée est de 37,1 milliards de FCFA dont 30,6 milliards de FCFA concernent les ressources allouées au fonctionnement et 6,5 milliards de FCFA les ressources affectées aux investissements.

Tableau 22 : Situation de l'exécution du budget 2020 des EPN en ressources par grande masse

En milliards de FCFA

Catégorie de Ressources	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
Ressources Propres	46,1	51,0	110,5%
Subvention Fonctionnement	259,3	256,8	99,1%
Autres Ressources	123,7	90,7	73,3%
S/T Ressources de Fonctionnement	429,1	398,5	92,8%
Subvention Investissement	117,6	116,1	98,7%
Autres Ressources	31,1	26,1	84,0%
S/T Ressources Investissement	148,7	142,2	95,6%
TOTAL GENERAL	577,8	540,7	93,6%

Source : MBPE/ DGBF/ DCB

Par grande masse, le taux de réalisation est de 92,8% pour les ressources allouées au fonctionnement et de 95,6% pour les ressources affectées aux investissements.

Au niveau des ressources allouées au fonctionnement, les taux de réalisation détaillés sont :

- 73,3% pour les autres ressources de fonctionnement ;
- 99,1% pour les subventions d'exploitation ;
- 110,5% pour les ressources propres.

En ce qui concerne les ressources affectées aux investissements, le détail du taux de réalisation se présente comme suit :

- 84,0% pour les autres ressources d'investissement ;
- 98,7% pour les subventions d'investissement.

➤ Les dépenses

Les dépenses totales du budget 2020 des EPN s'élèvent à 577,8 milliards de FCFA. Elles se composent de 429,1 milliards de FCFA de dépenses de fonctionnement et de 148,7 milliards de FCFA de dépenses d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 86,2% tandis que les dépenses d'investissement ont eu un taux d'exécution de 75,1%.

Tableau 23 : Situation de l'exécution du budget 2020 des EPN en dépenses par grande masse

En milliards de FCFA

Catégorie de Dépenses	Dotation	Exécution	Disponible	Taux d'Exécution
Abonnement	6,8	6,1	0,7	90,0%
Personnel	161,8	155,4	6,4	96,0%
Autres dépenses	260,5	208,6	51,9	80,1%
S/T Dépenses de Fonctionnement	429,1	370,1	59,0	86,2%
Dépenses d'Investissement	148,7	111,7	62,3	75,1%
S/T Dépenses d'Investissement	148,7	111,7	37,0	75,1%
TOTAL GENERAL	577,8	481,8	96,0	83,4%

Source : MBPE/DGBF/DCB

III.2.4 Prévisions 2021-2022**Tableau 24 : Prévisions des subventions allouées aux EPN en 2021-2022**

En FCFA

Subventions aux EPN	Budget	Prévision
	2021	2022
Subventions d'achats de biens et services	110 574 294 436	112 100 000 000
Subventions d'équilibre personnel	149 210 946 379	157 900 000 000
Subventions investissements	50 257 545 665	51 262 696 578
TOTAL	310 042 786 481	321 262 696 578

Source : MBPE/DGBF/DCB

La subvention de l'Etat aux Etablissements Publics Nationaux et assimilés passe de 310,0 milliards de FCFA en 2021 à 321,3 milliards FCFA en 2022 dont :

- ✓ 112,1 milliards FCFA en 2022 contre 110,6 milliards en 2021 pour les d'achats de biens et services ;
- ✓ 51,3 milliards FCFA en 2022 contre 50,3 milliards en 2021 pour les investissements ;
- ✓ 157,9 milliards FCFA en 2022 contre 149,2 milliards en 2021 pour les charges de personnel.

III.3 - SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE 2018-2020

La sécurité sociale en Côte d'Ivoire est assurée par trois (03) Institutions :

- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE), créée par décret n°2012-367 du 18 avril 2012 tel que modifié par l'Ordonnance n° 2017-107 et le décret n° 2017-108 du 15 février 2017. Elle a pour objet la gestion au profit des bénéficiaires, des régimes obligatoires de pension, des régimes complémentaires ou spéciaux, obligatoires ou volontaires de pension, le recouvrement des cotisations et la gestion des fonds collectés au titre des différents régimes. Elle perçoit les cotisations et les subventions prélevées respectivement sur fonctionnaires et agents de l'Etat et structures publiques en vue d'assurer un financement régulier des pensions de retraite et offre également à ses bénéficiaires diverses prestations autorisées par la gestion des excédents de cotisations ;
- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (IPS-CNPS), créée par le décret n°2000-487 du 12 juillet 2000 pour gérer le régime obligatoire de la prévoyance sociale du secteur privé et assimilé. Elle intervient également dans le domaine de l'action sanitaire et sociale. A ce titre, un contrat programme avec l'Etat de Côte d'Ivoire révisé chaque trois (03) ans, fixe les orientations et les objectifs de l'Institution à partir des exigences des clients et conformément aux exigences légales et réglementaires ;
- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale d'Assurance Maladie (IPS-CNAM), créée par le décret n° 2014-395 du 25 juin 2014, afin d'assurer la gestion, le service des prestations et le recouvrement des cotisations afférentes à la mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU⁹).

Les ressources de ces caisses d'allocation sont principalement constituées par les cotisations des travailleurs, calculées sur un salaire brut plafonné ou non plafonné¹⁰.

⁹ La couverture maladie universelle a été instituée par la Loi n° 2014-131 du 24 mars 2014. Depuis septembre 2015, la CMU couvre obligatoirement l'ensemble des populations résidant en Côte d'Ivoire.

¹⁰ Les cotisations sociales de la CNPS sont plafonnées et celles de la CGRAE ne le sont pas.

III.3.1 Situation financière de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat

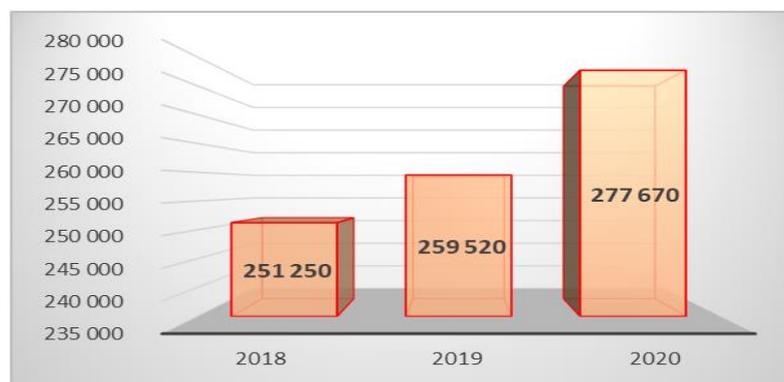
III.3.1.1. Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2018 à 2020

Sur la période 2018 à 2020, il est observé une croissance de l'effectif des fonctionnaires et agents de l'Etat cotisant à l'IPS-CGRAE. En effet, l'effectif des cotisants s'établit à 277 670 en 2020 contre 259 520 en 2019, soit un taux de croissance de 7 % environ. Cela s'explique par la dynamique des recrutements dans le secteur public en lien avec la stratégie de l'Etat. Il s'agit notamment des recrutements au niveau du secteur éducation-formation. Le taux de croissance moyen annuel des effectifs des pensionnés s'établit à 6% sur la période 2018-2020.

L'effectif des assurés (fonctionnaires et agents de l'Etat retraités et leurs ayants-droits) est en hausse et se justifie par la poursuite des départs volontaires à la retraite des fonctionnaires civils et militaires, après la réforme de 2012. Le nombre des bénéficiaires de prestations sociales passe donc de 88 462 à fin 2019 à 93 758 à fin 2020, soit une augmentation de 6 % environ. La croissance importante du nombre d'assurés, observée sur les trois dernières années s'explique par les éléments suivants :

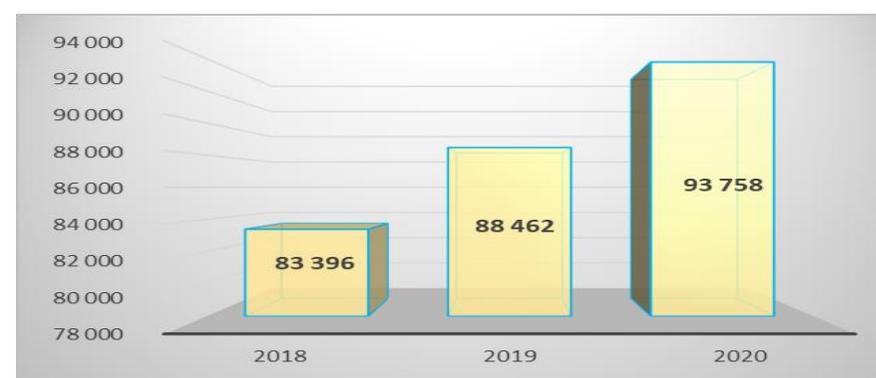
- la reprise des départs à la retraite qui avaient été retardés du fait du recul de l'âge de la retraite suite à la réforme de 2012 ;
- l'application effective des nouvelles mesures issues de l'ordonnance n°2017-107 du 15 février 2017 portant modification de l'ordonnance n° 2012-303 du 04 avril 2012 et de son décret d'application n°2017-108 du 15 février 2017 concernant la jouissance immédiate de la pension de conjoint survivant (pensions de réversion de veuves ou de veufs) ;
- la mise en exécution de la loi de programmation militaire qui entraîne les départs volontaires dans l'armée.

Graphique 6 : Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2018 à 2020 de la CGRAE



Source : IPS-CGRAE

Cotisants



Assurés

En outre, la politique de lutte contre la fraude et le suivi des départs à la retraite, à travers l'interfaçage de l'Application de paiement des pensions (Ipensions) avec le Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE), permet à la CGRAE de maîtriser les sorties de carrière.

Sur la période 2021-2024, les effectifs des cotisants et des assurés croissent respectivement de 3% et de 6%.

Tableau 25 : Prévisions des effectifs des cotisants et des assurés de 2021 à 2024

En milliards de F CFA

LIBELLE	2021	2022	2023	2024
Cotisants	286 000	294 580	303 418	312 520
Assurés	99 383	105 346	111 667	118 367
Ratio de dépendance	2,9	2,8	2,7	2,6

Source : IPS-CGRAE

Au regard du tableau ci-dessus, les ratios de dépendance (effectif cotisants/effectif assurés) ont une tendance baissière. En effet, alors qu'en 2021 il existe 2,9 actifs cotisants pour 1 retraité, ce ratio baissera pour atteindre 2,6 en 2024. Cette tendance baissière du ratio de dépendance s'explique par le taux de croissance des effectifs devant partir à la retraite (6,15%) qui est élevé par rapport à celui des cotisants (3,35%).

III.3.1.2. Analyse de la performance de l'Institution de 2018 à 2020

L'année 2020 a été marquée par la grave crise sanitaire qui a frappé la Côte d'Ivoire, comme tant d'autres pays, et dont les conséquences économiques, financières et sociales ont significativement impacté le fonctionnement de l'IPS-CGRAE. La situation financière de l'Institution est présentée ci-dessous.

Tableau 26 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2018 à 2020

	<i>En milliards de FCFA</i>		
	2018	2019	2020*
PRODUITS	379,2	245,0	309,5
Recettes (Cotisations C)	219,1	227,8	248,0
Autres produits	157,8	13,9	57,5
Produits financiers	2,3	3,3	4,0
CHARGES	315,1	201,2	288,1
Dépenses (Prestations P)	141,3	160,5	170,7
Charge de fonctionnement	173,9	40,8	117,4
Solde technique (C-P)	77,8	67,4	77,3
RESULTAT NET	64,1	43,8	21,4

* Données de 2020 provisoires en cours de certification par les Commissaires aux Comptes. Les états financiers 2020 certifiés sont attendus pour le 30 juin 2021 au plus tard.

Source : IPS-CGRAE

Les cotisations sociales sont en hausse de 8,8% de 2019 à 2020. Cette hausse est justifiée par les actions de recouvrement menées auprès des organismes cotisants, notamment :

- le suivi des organismes affiliés et la bonne évaluation des cotisations sociales par portefeuille (BGF, Entreprises publiques, Défense) ;
- les campagnes de sensibilisation des responsables de structures affiliées et des assurés sociaux ;
- la parfaite collaboration avec les structures techniques du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, Direction Générale du Budget et des Finances,...) ;

- les séances périodiques de rapprochement de situations de cotisation, de certification et de reddition de comptes avec les organismes affiliés ;
- la mise en place de l'Outil Intermédiaire de Gestion du Recouvrement (OIGR), qui procède de façon automatique aux émissions régulières d'appels de cotisations et de réception des déclarations de cotisations ;
- l'immatriculation de l'ensemble des fonctionnaires par la synchronisation des flux avec le SIGFAE ;
- les contrôles d'employeurs, avec parfois des redressements indiciaires, majorant ainsi l'assiette des cotisations.

Les prestations sociales sont également en hausse en 2020 de 6,3% par rapport à 2019. En effet, l'impact de la réintroduction des accessoires de pension (allocations familiales et majorations) en 2017 se poursuit ainsi que les départs volontaires des militaires dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de programmation militaire. Les demandes de pension de conjoint survivant avec jouissance immédiate demeurent stables sur la période 2019 à 2020.

En outre, la hausse significative des charges de fonctionnement et des autres produits en 2020 tient compte de l'impact d'une opération spéciale et exceptionnelle de titrisation et de liquéfaction des créances liées aux Prestations Non Contributives (PNC) sur l'Etat et des dépenses engagées dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les effets de la crise sanitaire engendrée par la pandémie à COVID-19.

Le solde technique (cotisations – prestations) connaît une hausse de 14,7% de 2019 à 2020 et s'élève à 77,3 milliards de FCFA en 2020 en cohérence avec le ratio de dépendance qui se situe à 2,9 cotisants pour un (1) retraité.

Le résultat net de l'exercice 2020 se chiffre à 21,4 milliards de FCFA et est en baisse de 51% par rapport à 2019. Cette baisse s'explique par la hausse des charges exceptionnelles enregistrées sur l'exercice 2020, comme évoqué ci-dessus.

La CGRAE continue de maintenir l'équilibre de ses régimes de sécurité sociale depuis la réforme de 2012. Cet équilibre se traduit par des résultats excédentaires dont la moyenne sur la période 2018 à 2020 s'établit à 43,8 milliards de FCFA.

III.3.1.3. Perspectives d'évolution des produits et des charges de l'institution de 2021 à 2024

Les projections des charges et des produits sur la période 2021 à 2024 affichent des taux de croissance en moyenne annuelle respectifs de 5,6% et 3,3%.

Tableau 27 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2021 à 2024

En milliards de FCFA

	2021	2022	2023	2024
PRODUITS	260,4	268,9	277,8	286,9
Recettes (Cotisations C)	256,3	264,8	273,7	282,8
Autres produits	1,1	1,1	1,1	1,1
Produits financiers	3,0	3,0	3,0	3,0
CHARGES	218,1	230,2	243,0	256,5
Dépenses (Prestations P)	180,9	191,8	203,3	215,5
Charge de fonctionnement	37,2	38,4	39,7	41,0
Solde technique (C-P)	75,3	73,0	70,4	67,3
RESULTAT NET	42,3	38,8	34,8	30,4

Source : IPS-CGRAE

Les prévisions indiquent une augmentation de cotisations qui passeraient de 256,3 milliards à 282,8 milliards soit une évolution de 10,3% en lien avec l'évolution du nombre de cotisants projeté sur la période.

Les dépenses de prestations passeraient de 180,9 milliards de FCFA en 2021 à 215,5 milliards de FCFA en 2024, soit un accroissement de 16%. Cette progression des charges techniques (prestations) se justifie par la poursuite de l'impact de la révision de certains points de la réforme du système de gestion des pensions publiques de 2012 suite aux négociations entre le Gouvernement et les organisations syndicales tenues en début 2017. Ces révisions ont porté sur :

- la majoration de la pension pour famille nombreuse ;
- les allocations familiales ;
- la pension de conjoint survivant ;

- le capital décès ;
- le salaire de référence (indice de calcul de la pension).

Il ressort des prévisions que sur la période 2021-2024, le solde technique moyen se situerait à 71,5 milliards de FCFA en raison de la stabilisation des dépenses techniques et des efforts de recouvrement des cotisations sociales. Toutefois, le résultat net passerait de 42,3 milliards de FCFA en 2021 à 30,4 milliards de FCFA en 2024. Bien qu'excédentaire, il est observé une tendance baissière du résultat net qui pourrait s'expliquer par l'impact des charges de fonctionnement dont le poids important des amortissements liés aux investissements en immobilier et des dépenses liées à la déconcentration des activités de l'IPS-CGRAE, d'une part et par la hausse significative des prestations sociales due à la réforme intervenue en 2017, d'autre part.

Encadré 6 : Point de la mise en œuvre du régime de la retraite complémentaire par capitalisation

Conformément à l'ordonnance n°2012-303 du 04 avril 2012 portant organisation des régimes de pensions gérés par la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat, modifiée par l'ordonnance n°2017-107 du 15 février 2017, l'IPS-CGRAE a pour mission de gérer les régimes obligatoires par répartition et par capitalisation ainsi que les régimes spéciaux. Afin d'élargir son champ d'intervention et permettre d'améliorer les conditions de vie des Fonctionnaires et Agents de l'Etat, l'IPS-CGRAE a entrepris des travaux en 2014 sur la mise en place d'un régime de retraite par capitalisation en complément au régime de base dit régime par répartition. Ces travaux ont permis au Gouvernement de prendre les textes suivants : décret n°2020-528 du 24 juin 2020, portant création d'un régime de retraite complémentaire par capitalisation au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat en abrégé « RCFAE » et arrêté n°2021-011 du 22 janvier 2021 fixant les modalités d'application dudit décret, marquent ainsi la mise en place effective et le lancement de ce produit de retraite complémentaire.

Dans ce cadre, plusieurs travaux techniques ont été effectués en prévision du lancement effectif dudit régime. Il s'agit notamment :

- **des études Actuarielles** : Plusieurs études ont été réalisées dans le but d'identifier et de définir les paramètres techniques qui garantissent la viabilité du régime. Ces études ont porté notamment sur l'actualisation actuarielle des cotisations au titre du nouveau régime par capitalisation et sa viabilité, le choix des taux (taux minimum garanti, taux de remplacement), l'adhésion (impact sortie adhésion facultative, impact sortie en capital). Les résultats de ces études ont permis d'engager un dialogue social, avec l'ensemble des représentants des fonctionnaires et agents de l'Etat. Ce dialogue achevé le 07 juin 2019, a été marqué par la signature de toutes les parties prenantes et d'une déclaration portant consensus sur les caractéristiques techniques de ce nouveau régime.
- **de la comptabilité et des finances** : Les travaux de mise à jour du plan comptable CIPRES et des règles de gestion prudentielle pour tenir compte du nouveau régime sont en cours de finalisation.
- **du marketing et de la communication** : Les stratégies de marketing et communication ont été élaborées et validées. Les projets de brochures, de kit d'adhésion au régime et de fiches d'adhésion ont également été élaborés. Des spécimens sont disponibles à l'attention des Fonctionnaires et Agents de l'Etat.
- **du système d'information** : L'IPS-CGRAE a mis en place un logiciel de gestion de la Retraite par Capitalisation afin de traiter les opérations du régime de retraite par capitalisation. Ce logiciel est opérationnel depuis fin décembre 2020.
- **des Perspectives** : Le régime de retraite par capitalisation étant dans sa phase d'opérationnalisation, les étapes suivantes de sa mise en œuvre se focalisent sur les éléments suivants :
 - Démarrage effectif du régime par le précompte des cotisations obligatoires des nouveaux fonctionnaires recrutés depuis le 8 août 2020 ;
 - Tournées de sensibilisation des Fonctionnaires et Agents de l'Etat recrutés avant le 24 juin 2020 afin que ceux-ci adhèrent au nouveau régime ;
 - Sensibilisation et information des Fonctionnaires et Agents de l'Etat sur les avantages du régime et les adhésions aux produits complémentaires ;
 - Finalisation des textes complémentaires relatifs au statut de Hautes Personnalités.

III.3.2 Situation financière de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

III.3.2.1. Evolution des effectifs des employeurs et salariés affiliés à l'IPS-CNPS de 2018 à 2024

La dynamique de l'économie ivoirienne impacte les activités de la CNPS. En effet, couplés à un environnement macroéconomique favorable, la création d'entreprises ainsi que l'affiliation des salariés du secteur privé maintiennent leur trajectoire croissante malgré la situation sanitaire de la COVID-19 en 2020. Cette dernière a entraîné un ralentissement des activités avec des suspensions sur le premier semestre. Néanmoins, les activités ont repris sur le second semestre 2020 avec de nombreuses réactivations de compte.

De ce fait, le nombre d'entreprises en activité du secteur privé, immatriculées à la CNPS, affiche une progression moyenne annuelle de 5,2%, passant de 36.106 en 2018 à 39.994 en 2020. De même, l'effectif des salariés en activité du secteur privé est ressorti à 863.700 en 2020, contre 801.255 en 2018, soit une croissance moyenne annuelle de 3,8%. Il est à noter que l'accentuation de la lutte contre le travail dissimulé, ainsi que les actions de contrôle permettant de mieux détecter et immatriculer les entreprises et travailleurs non déclarés, ont contribué à une amélioration de l'évolution de la base cotisante en 2020 de 6,6% des employeurs et 5,5% des salariés en activité.

Tableau 28 : Evolution des effectifs des assurés et employeurs affiliés et du ratio de dépendance de 2018 à 2020 de la CNPS

	2018	2019	2020
Employeurs	36 106	37 512	39 994
Salariés	801 255	818 787	863 700
Ratio de dépendance	8,0	7,9	8,1

Source : IPS-CNPS

En outre, le mode de gestion actuel du régime, par répartition indique un ratio de dépendance (cotisants/retraités) de 8,1 en 2020 contre 8,0 en 2018. Ce ratio met en exergue une population active plus croissante que celle des personnes admises à la retraite, permettant ainsi de générer des excédents pour le maintien de l'équilibre financier de la branche retraite.

Cette tendance haussière des employeurs et salariés affiliés, met en lumière différentes hypothèses de projections sur la période 2021-2024 :

- les prévisions pour les employeurs se sont appuyées sur un taux de croissance moyen observé dans chaque secteur d'activité ;

- celles des travailleurs se basent sur l'effet combiné des facteurs macroéconomiques (PIB, taux de chômage) et démographiques (taux de natalité, taux de mortalité) ;

En conséquence, en tenant compte du ralentissement de l'économie dû à l'effet de la Covid-19 (particulièrement en 2020), la base cotisante comme illustrée ci-dessous, afficherait sur la période 2021-2024, un taux de croissance moyen annuel de 3,5% pour les employeurs et 3,9% pour les salariés.

Il faudrait toutefois indiquer que ces prévisions dépendent fortement de l'évolution de la pandémie et des mesures prises par les autorités pour en limiter les effets sur l'économie.

Graphique 7 : Evolution des effectifs des assurés et employeurs affiliés de 2021 à 2024 de la CNPS



Source : IPS-CNPS

Il faudrait toutefois indiquer que ces prévisions dépendent fortement de l'évolution de la pandémie et des mesures prises par les autorités pour en limiter les effets sur l'économie.

III.3.2.2. Analyse de la performance de l'Institution de 2018 à 2020

La réforme paramétrique du système de retraite des salariés du secteur privé de 2012, portant sur le rehaussement du taux de cotisation de l'assurance vieillesse et l'allongement de l'âge de départ à la retraite, a permis à la CNPS de rétablir son équilibre financier sur 25 ans. De plus, le dynamisme de l'activité a également été favorisé par un ensemble de mesures prises par le Conseil d'Administration de la CNPS. Ainsi :

➤ au titre des cotisations :

- une hausse du taux de cotisations qui est passé de 8% à **12% en 2012** et de 12 % à **14% depuis janvier 2013** et l'élargissement de la base des cotisants (par le recul de l'âge de départ à la retraite) ont été effectués. Par ailleurs, les parts salariales et patronales dans le taux de cotisations ont également connu une évolution, respectivement à **45% et 55%**, contre 40% et 60% précédemment ;
- le déploiement de la stratégie de lutte contre le travail dissimulé qui permet une meilleure localisation des employeurs, afin de limiter le risque de non déclaration des cotisations sociales ;

➤ au titre des prestations, les évolutions suivantes ont été effectuées :

- une période de carence avec le recul de l'âge de départ à la retraite de 55 ans à **60 ans**) et l'allongement du nombre d'années de référence pour le calcul des pensions s'élevant à **15 ans** au lieu de 10 ans ;
- l'augmentation de **5%** de la pension de retraite en 2016 ; puis un relèvement de 64% de la pension minimum passant de 18 303 FCFA à **30.000 FCFA** ;
- la mise en application du décret n°2017-486 du 26 juillet 2017 portant revalorisation du montant des allocations familiales versées par la CNPS a eu pour conséquence le doublement des allocations familiales en 2016, passant de 2 500 FCFA à **5000 FCFA** par enfant et par mois ;
- la mise en application du décret n°2018-397 du 11 avril 2018 portant revalorisation des rentes, des allocations spéciales et des frais non médicaux dus aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles a entraîné une hausse de 8% depuis 2017 ;
- après l'approbation du Conseil d'Administration de l'Institution en 2020, la revalorisation à hauteur de 5% de la pension et des rentes d'accident de travail,

Toutes ces mesures visent à améliorer la qualité de vie des assurés sociaux et à réduire la pauvreté des personnes les plus vulnérables.

Au regard de l'évolution de ces activités, la marge technique dégagée sur la période 2018-2020, une croissance moyenne annuelle de 3% pour se porter à 160,7 milliards de FCFA en 2020. Les performances réalisées ont donc conduit à un résultat excédentaire en progression moyenne annuelle de 6% sur la période susmentionnée, qui se situe à 96,6 milliards de FCFA en 2020, contre 85,7 milliards de FCFA en 2018.

Tableau 29 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2018 à 2020*En milliards de FCFA*

	2018	2019	2020 (*)
PRODUITS	317,5	398,3	353,1
Produits techniques (cotisations sociales) (C)	280,3	303,9	312,1
Produits techniques (majorations de retard) (C)	11,2	7,3	15,3
Produits financiers	18,7	18,1	18,9
Produits de loyers	4,2	3,3	3,1
Autres produits (**)	3,1	65,7	3,7
CHARGES	231,8	286,0	256,5
Charges techniques (prestations sociales) (P)	141,2	149,6	166,7
Charge de fonctionnement	38,9	47,5	50,1
Autres charges (***)	51,7	88,9	39,7
Marge technique (C-P)	150,3	161,0	160,7
RESULTAT NET	85,7	112,3	96,6

() : données provisoires**(**) : produits exceptionnels, reprises d'amortissements et provisions, autres produits techniques et d'exploitation**(***) : Dotations aux amortissements et provisions, charges exceptionnelles***Source :** IPS-CNPS

Encadré 7 : Point sur la mise en œuvre du régime des travailleurs indépendants

La CNPS s'est récemment engagée dans un vaste processus de réformes institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles afin de contribuer à l'édification d'une couverture sociale plus large, plus performante et mieux adaptée aux besoins des populations. Ces chantiers s'inscrivent dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection sociale, partie intégrante du Plan National de Développement (PND) 2016-2020.

A cet effet, le projet d'extension de la couverture sociale porté depuis 2013 par la CNPS a vu son existence légale matérialisée par l'adoption en Conseil des ministres, le 19 juillet 2019 de l'Ordonnance n°2019-636 instituant deux régimes de prévoyance sociale des travailleurs indépendants.

Ainsi, le Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI), régime de base, a été institué afin de prendre en charge les risques maladie, accident, maternité et vieillesse. Il s'agit d'un régime par répartition, ouvert à tous les travailleurs indépendants et fonctionnant selon le principe de cotisations définies pour ses différentes branches.

Le second, le Régime Complémentaire des Travailleurs Indépendants (RCTI) permettra de prendre en charge le risque vieillesse uniquement. Il s'agit d'un régime par capitalisation, ouvert aux travailleurs indépendants dont le revenu excède 180.000 FCFA/mois et fonctionnant également selon le principe de cotisations définies. En vue de son opérationnalité, divers textes réglementaires restent à prendre, en complément du décret n°2020-308 du 04 mars 2020 fixant les modalités pratiques de fonctionnement des régimes de prévoyance sociale des travailleurs indépendants et de l'arrêté n°2020-065 du 16 juillet 2020 du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale. Cet arrêté fixe le revenu plancher par catégorie socio-professionnelle et le revenu plafond du régime social des travailleurs indépendants.

Ces instruments juridiques ont permis à minima à la CNPS de poursuivre les travaux de mise en œuvre des nouveaux régimes dédiés aux travailleurs indépendants, notamment en ce qui concerne le nouveau système informatique.

Aussi, depuis le mois de septembre 2020, en dépit de l'environnement marqué par la crise sanitaire et les tensions politiques, la phase pilote a démarré et des campagnes d'informations et de sensibilisation de proximité sont menées auprès des organisations professionnelles et des structures institutionnelles d'encadrement des travailleurs indépendants. Ces campagnes ont également permis de lancer les premières opérations d'affiliation des travailleurs indépendants à la CNPS.

A ce jour, les opérations pilotes qui se sont intensifiées avec la mise à disposition des ressources humaines et du matériel technique et informatique, ont permis d'enrôler environ 9 000 travailleurs indépendants.

De même, des partenariats stratégiques sont en cours de finalisation avec les structures institutionnelles telles que la CNAM, Côte d'Ivoire PME, Agence Emploi Jeunes et le Ministère du Commerce qui constituent des guichets d'enregistrement des travailleurs indépendants et qui permettront in fine une montée en charge rapide des affiliations à la CNPS de ces travailleurs.

Il faut noter que la Côte d'Ivoire est précurseur dans le domaine de l'extension de la couverture sociale aux travailleurs indépendants au sein de la zone CIPRES.

Par ailleurs, suite aux études actuarielles et financières réalisées, la bonne dynamique impulsée par le caractère obligatoire de ce régime conduirait à une marge technique de 106,4 milliards FCFA en 2024, contre 1,6 milliard FCFA espéré en 2021 (phase de lancement)

Evolution des produits et charges techniques du régime des travailleurs indépendants de l'IPS-CNPS de 2020 à 2024

	2021	2022	2023	2024
Produits techniques (cotisations sociales) (C)	2,3	45,7	94,7	153,2
Charges Techniques (prestations sociales) (P)	0,7	13,1	28,4	46,8
Marge technique (C-P)	1,6	32,6	66,3	106,4

Source : IPS-CNPS

III.3.2.3. Evolution des produits et des charges de l'IPS-CNPS de 2021 à 2024

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 qui a induit d'importants manques à gagner pour les entreprises du tissu économique ivoirien. En ce qui concerne la CNPS, les prévisions 2020 des déclarations de cotisations sociales ont été revues à la baisse au vu des suspensions d'activité et mises en chômage technique constatées.

Les estimations 2021-2024 des principales rubriques du compte d'exploitation ont donc été réalisées sur des bases prudentes.

Nonobstant le contexte sanitaire actuel, la marge technique du régime de base afficherait une croissance moyenne annuelle de 11% sur la période 2021-2024 passant de 176,6 milliards de FCFA en 2021 à 244,7 milliards de FCFA en 2024.

L'évaluation de cet indicateur résulte de l'effet conjugué de l'évolution des produits et charges techniques.

Pour rappel, le ralentissement de l'activité économique observé en 2020 au niveau de certaines catégories d'entreprises (activités maritimes, commerce, agro-industries, hôtels, restaurant, transport aérien et terrestre, bâtiment et TP) suite à la Covid-19, a conduit à une baisse des déclarations de cotisations sociales par rapport aux données budgétaires.

Par ailleurs, les résultats de la dernière évaluation actuarielle de 2020 du régime de base ont permis :

- de projeter les cotisations sociales de 12% en 2022 par rapport à 2021, puis en progression moyenne annuelle de 7% sur la période 2023-2025. Celles-ci s'établiraient ainsi, à 419,2 milliards de FCFA en 2024 contre 326,9 milliards de FCFA en 2021 ;
- d'estimer les prestations sociales de 164,6 milliards de FCFA en 2021 à 188,8 milliards de FCFA en 2024, soit une croissance moyenne annuelle de 5%.

En outre, la projection de ces prestations se base sur la stabilisation des impacts de la revalorisation des rentes et pensions de 5% effectuée en 2020 ; puis de l'impact du relèvement du plafond de cotisation de la branche « Retraite » sur les prestations liées, intervenu début 2021.

Quant aux majorations de retard, produits techniques liés aux pénalités dues par les employeurs sur leurs arriérés de paiement de cotisations sociales, elles sont estimées à 14,3 milliards de FCFA sur la période 2021-2024 à partir des réalisations 2020. Pour rappel, ces majorations de retard s'élèvent à 15,3 milliards de FCFA en 2020.

En ce qui concerne les produits financiers, ceux-ci sont estimés sur la base du portefeuille titres existant, de l'impact des nouveaux investissements et la prise en compte d'intérêts courus sur la ligne obligataire. En dépit de la tendance observée sur ces quatre (4) dernières

années (+14%), ils sont projetés avec une hypothèse plus prudente suite à l'impact de la crise sanitaire. Ces produits passeraient donc de 23,2 milliards de FCFA en 2021 à 30,9 milliards de FCFA en 2024, soit une progression moyenne annuelle de 10% sur la période.

L'évolution des activités de l'Institution et la dynamique des investissements sur le secteur immobilier pourraient conduire à une hausse moyenne annuelle de 5% des revenus de loyers sur la période 2021-2024. Ceux-ci s'élèveraient à 3,1 milliards de FCFA en 2024, contre 2,7 milliards de FCFA en 2021.

Résultant de l'effet combiné de la hausse de la masse salariale et des autres charges de fonctionnement, les charges de fonctionnement passeraient de 62,2 milliards de FCFA en 2021 à 76,9 milliards de FCFA en 2024. Cette progression moyenne annuelle de 7% sur la période 2021-2024, serait en lien avec le démarrage effectif des nouveaux régimes, la poursuite de l'opérationnalisation des nouveaux enjeux (la gestion du recouvrement de la CMU, le déploiement de la plate-forme digitale (E-CNPS, la biométrie, ...), le taux d'inflation puis l'évolution de la couverture nationale (équipement des nouvelles agences). De plus, elle tiendrait compte de l'impact d'un emprunt de 60 milliards de FCFA contracté en 2020 afin d'assurer le paiement continu des prestations sociales, de la masse salariale et d'autres charges de fonctionnement dans le contexte sanitaire actuel.

En définitive, le résultat connaîtrait une croissance moyenne annuelle de 13% sur la période 2021-2024, passant de 140,3 milliards de FCFA en 2021 pour atteindre 201,8 milliards de FCFA en 2024.

Tableau 30 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2021 à 2024

	<i>En milliards de FCFA</i>			
	2021	2022	2023	2024
PRODUITS (P)	367,1	408,7	437,2	467,5
Produits techniques (cotisations sociales) (C)	326,9	366,1	391,8	419,2
Produits techniques (majorations de retard) (C)	14,3	14,3	14,3	14,3
Produits financiers	23,2	25,5	28,1	30,9
Produits de loyers	2,7	2,8	3,0	3,1
CHARGES (C)	226,8	236,6	253,4	265,7
Charges Techniques (prestations sociales) (P)	164,6	169,9	181,8	188,8
Charges de fonctionnement	62,2	66,7	71,6	76,9
Marge technique (C-P)	176,6	210,5	224,3	244,7
RESULTAT	140,3	172,1	183,8	201,8

(*) : données provisoires

Source : IPS-CNPS

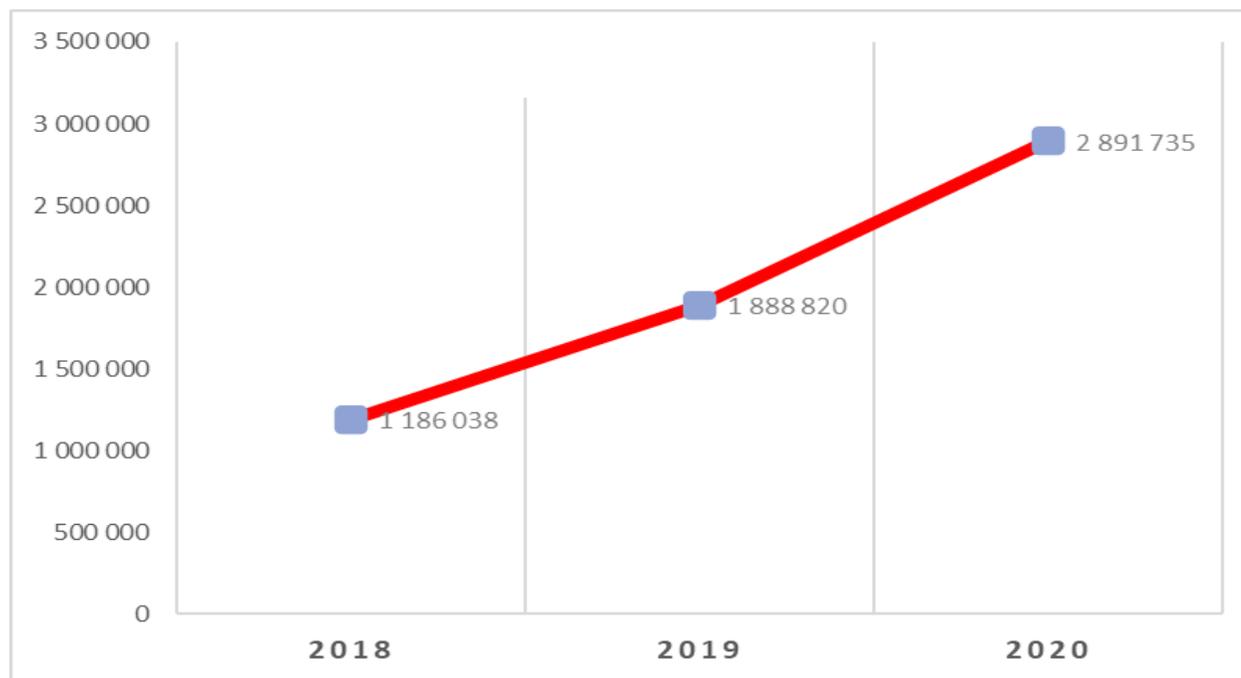
III.3.3 Situation financière de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)

III.3.3.1. Evolution des effectifs des personnes enrôlées de 2018 à 2020

L'engagement pris par l'Etat de Côte d'Ivoire de garantir aux populations résidant sur le territoire national un égal accès à la santé, s'est concrétisé par le vote de la Loi n°2014-131 du 24 mars 2014 instituant la Couverture Maladie Universelle (CMU) et la création de l'Institution de Prévoyance Sociale dénommée Caisse Nationale d'Assurance Maladie, en abrégé IPS-CNAM, par décret n°2014-395 du 25 juin 2014, chargée de la mise en œuvre de la CMU. A cet effet, l'enrôlement biométrique de la population a démarré le 30 décembre 2014.

L'effectif des populations enrôlées est passé de 1 186 038 en 2018 à 1 888 820 en 2019, puis à 2 891 735 en 2020. Cette hausse de 1 002 915 entre 2019 et 2020, est liée aux enrôlements motivés par le démarrage des prestations en fin d'année 2019.

Graphique 8 : Evolution des effectifs des populations enrôlées de 2018 à 2020 de la CNAM



Source : IPS-CNAM

III.3.3.2. Etat d'avancement des activités de l'IPS-CNAM de 2018 à 2020

En vue de garantir le succès de la généralisation des prestations de soins de santé de ses assurés, la CMU a finalisé en 2018 son projet de phase expérimentale. Les acquis et enseignements tirés de cette phase expérimentale ont permis d'envisager l'extension de la CMU selon le principe de la « généralisation progressive ». Avec l'appui de la Banque mondiale, la « généralisation progressive » a débuté le vendredi 23 novembre 2018 par le lancement du Régime d'Assistance Médicale au profit des personnes économiquement faibles ou démunies dans les districts sanitaires de Dabakala, d'Issia et de Yamoussoukro.

La CMU est entrée dans sa phase active avec le début des prélèvements le 1er juillet 2019 et celui des prestations le 1er octobre 2019. Ainsi, au 1er octobre 2019, 2 979 469 personnes pouvaient avoir accès aux prestations de la CMU. Ce nombre comprend 1 565 139 personnes bénéficiant antérieurement d'une couverture maladie et 1 414 330 personnes n'ayant antérieurement aucune couverture maladie. Il convient de rappeler que des dispositions particulières ont été prises lors du démarrage de la CMU, afin de permettre à tous les assurés du secteur formel qui sont prélevés à la source mais non encore détenteurs de la carte CMU de bénéficier des prestations de la CMU, notamment les fonctionnaires et agents de l'Etat de même que leurs ayants droits couverts par la MUGEF-CI.

Concernant le recouvrement des cotisations, il est à noter que :

- 100% des cotisations ont été recouvrées pour l'ensemble des fonctionnaires en activité ou à la retraite ainsi que pour leurs ayants droit, par la Solde Civile, la Solde Militaire et la CGRAE ;
- 100% des cotisations ont été recouvrées pour les retraités et rentiers du privé et leurs ayants droit par la CNPS ;
- 37% des cotisations ont été recouvrées pour les salariés et leurs ayants droit par la CNPS pour la période de juillet 2019 à mars 2021.

Il ressort que le taux de recouvrement des cotisations au niveau des entreprises privées reste encore très faible en raison notamment de la non-maîtrise de la plate-forme de collecte des cotisations e-CNPS mise en exploitation en juillet 2019 par la CNPS et de la réticence de certaines entreprises privées à s'acquitter des cotisations CMU.

Concernant les travailleurs indépendants et ceux du secteur informel, la CNAM a mis en place des mécanismes de paiement des cotisations à travers les opérateurs de téléphonie mobile (WEB, USSD), les banques commerciales et les microfinances.

Pour cette catégorie de population, de nombreux paiements journaliers sont enregistrés au fur et à mesure, mais beaucoup reste encore à faire, notamment en termes de mise à disposition des cartes aux bénéficiaires. En effet, sans la carte qui contient le numéro de sécurité sociale unique aucun paiement n'est possible par ces canaux.

En outre, dans l'optique d'améliorer ces résultats et permettre à une plus grande proportion de la population de bénéficier de la CMU, des études ont été initiées par la CNAM à l'effet d'identifier des mécanismes pérennes de collecte des cotisations des populations du secteur informel.

Les travaux ont permis la prise de trois arrêtés interministériels en juin 2020 portant sur le recouvrement des cotisations des acteurs des filières Coton, Palmier à huile et Canne à sucre villageoise.

La prise en charge des assurés de la CMU a débuté depuis le 1er octobre 2019. Les statistiques relatives à cette prise en charge à la date du 1er avril 2021 se présentent comme suit :

- le nombre d'assurés traités : 156 425 ;
- le nombre d'actes : 471 177 ;
- le nombre d'ordonnances dispensées : 160 860 ;

Le lancement des activités de la CMU est effectif. Cependant, l'activité a connu un ralentissement en raison de la crise sanitaire relative à la Covid-19. Ce ralentissement s'est principalement caractérisé par une suspension du recouvrement des cotisations du secteur privé avec la CNPS de mars à juin 2020 et une fermeture de tous les bureaux d'enrôlement de la CNAM sur la même période.

Tenant compte de ces difficultés, la CMU a adopté un plan stratégique 2021-2023 qui a pour principale orientation la mise en œuvre des ajustements nécessaires de son système de gestion afin d'améliorer l'accès des populations aux prestations.

III.3.3.3. Perspectives d'évolution des produits et des charges de l'institution de 2021 à 2024

Les cotisations attendues sur la période **2021 à 2024** sont estimées en partant de l'effectif des populations cotisantes observé en **2020** avec une progression tenant compte de la capacité d'enrôlement de SNEDAI, opérateur en charge des enrôlements de la CMU. Cette démarche prudente a été ajustée à partir des observations de 2020.

Tableau 31 : Evolution des produits et des charges de la CNAM de 2021 à 2024

<i>En milliards de FCFA</i>				
CNAM	2021	2022	2023	2024
PRODUITS	33,2	44,1	54,8	65,5
Produits techniques (Cotisations C)	29,3	39,8	50,2	60,6
Cotisations Régime Général de Base	20,6	27,1	33,9	41,0
Cotisations RAM ¹ + TM ² pris en charge par l'état	8,7	12,7	16,3	19,6
Subventions				
Subventions d'exploitation	3,0	3,0	3,0	3,0
Produits financiers	0,9	1,3	1,6	1,9
CHARGES	20,0	20,5	33,7	50,1
Charges Techniques (Prestations P)	12,0	12,5	23,7	38,0
Charge de fonctionnement	8,0	8,0	10,0	12,1
Solde technique (C-P)	17,3	27,3	26,5	22,6
RESULTAT NET	13,2	23,6	21,1	15,3

Régime d'Assistance Médicale

² Ticket Modérateur

Source : IPS-CNAM

➤ **Les produits**

En 2021, les produits de l'Institution sont estimés à 33,2 milliards de FCFA. Ils sont projetés à 44,1 milliards de FCFA en 2022, à 54,8 milliards de FCFA en 2023 et à 65,5 milliards de FCFA en 2024, soit une hausse moyenne de 25,4% sur la période 2021-2024.

Pour le Régime Général de Base (RGB), qui est contributif, les projections ont été évaluées en appliquant la cotisation de 1 000 FCFA par mois et par personne cotisante. Les estimations de populations cotisantes de la période 2021-2024 ont été faites en tenant compte des tendances observées en 2020 et de la capacité d' enrôlement de la SNEDAI.

Dans le cadre du Régime d'Assistance Médicale qui est non contributif, les projections ont été évaluées en tenant compte de la prise en charge des cotisations et du ticket modérateur des indigents par l'Etat (1 360F) par mois et par personne.

Les produits sont composés comme suit :

- les cotisations sociales estimées à 29,3 milliards de FCFA en 2021, projetées à 39,8 milliards de FCFA en 2022 et 60,6 milliards de FCFA en 2024, dont la prise en charge par l'Etat des cotisations et du ticket modérateur des indigents évaluée à 8,7 milliards de FCFA en 2021 et 19,6 milliards de FCFA en 2024 ;
- la subvention d'exploitation reçue de l'Etat estimée à 3 milliards de FCFA par an sur la période 2021-2024. Elle est destinée aux dépenses nécessaires à l'opérationnalisation de la CMU ;
- les produits financiers sont projetés à 0,9 milliard de FCFA en 2021. Ils sont attendus respectivement à 1,3 milliard de FCFA en 2022 et 1,9 milliard de FCFA en 2024 ; soit une évolution moyenne d'environ 28,3% sur la période 2021-2024. Cette projection tient compte du démarrage des prestations et des disponibilités pouvant faire l'objet de placement.

➤ **Les charges**

Elles sont estimées à 20 milliards de FCFA en 2021. Ces charges sont projetées à 20,5 milliards de FCFA en 2022 et 50,1 milliards de FCFA en 2024, soit une hausse moyenne de 35,8% sur la période 2021-2024. Ces projections tiennent compte de l'évolution prévisionnelle des activités de l'Institution du fait de la généralisation progressive des prestations d'assurance maladie à la population ivoirienne depuis le 01 octobre 2019.

Ces charges sont constituées des principales composantes suivantes :

- **les charges techniques**

Elles évoluent en fonction des effectifs des populations cotisantes et prennent en compte les dépenses de prestations d'assurance maladie et les autres charges techniques (Feuilles de soins, honoraires OGD prestations, consultations biométriques des droits).

Elles représentent en moyenne 66,4% des charges sur la période 2021-2024 et sont estimées à 12 milliards de FCFA en 2021. Elles se chiffrent à 12,5 milliards de FCFA en 2022 et 38 milliards de FCFA en 2024 ; soit une évolution moyenne de 46,9% sur la période 2022-2024, qui s'explique par le recours aux prestations de la Couverture Maladie Universelle du fait de l'adhésion progressive des populations suite à la généralisation effective des prestations dans le cadre des régimes contributif et non contributif.

- **les charges de fonctionnement**

Elles sont estimées à 8 milliards de FCFA en 2021. Elles s'établiraient à 8 milliards de FCFA en 2022 et 12,1 milliards de FCFA en 2024. Elles sont évaluées en tenant compte de l'inflation et de l'augmentation du niveau d'activité.

Sur la période 2022-2024, le solde technique va connaître une évolution de 57,8% en 2022. Ensuite, il connaîtrait une baisse de 2,9% en 2023 et une baisse de 14,7% en 2024. Ces baisses sont liées au fait que les charges techniques constitueront une proportion de plus en plus importante des produits techniques de 2022 à 2024. Le solde technique observé s'appuie également sur les hypothèses des effectifs de populations cotisantes des graphiques ci-dessus et tient aussi compte du panier de soins actuel sur la même période.

Les excédents de gestion connaîtraient en conséquence une hausse d'environ 78,8%, en passant de 13,2 milliards FCFA en 2021 à 23,6 milliards de FCFA en 2022 et ensuite une tendance baissière sur la période 2022-2024. Cette tendance s'explique par l'augmentation du taux de recours aux prestations de la CMU sur la période. Le résultat net passerait de **23,6 milliards de FCFA en 2022 à 21,1 milliards de FCFA en 2023 puis à 15,3 milliards de FCFA en 2024.**

III.4 - SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES DISTRICTS AUTONOMES

La Côte d'Ivoire compte quatorze (14) Districts Autonomes, trente et une (31) Régions et deux cent une (201) communes.

Les Collectivités Territoriales jouissent de la personnalité morale, de l'autonomie financière et de la libre administration à travers les organes élus. Ce mode de gouvernance a pour intérêt de :

- rapprocher l'administration des populations en vue de mieux répondre à leurs besoins ;
- permettre aux populations de participer directement à la gestion des affaires locales pour prendre en main leur développement ;
- permettre aux populations d'être impliquées dans la gestion des affaires locales en vue de participer effectivement au développement de leurs collectivités ;
- promouvoir l'emploi, l'action sociale et la lutte contre la pauvreté ;
- favoriser les conditions de création de richesse.

Pour encadrer les activités des Collectivités Territoriales (CT), la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un ensemble de textes législatifs et réglementaires parmi lesquels la loi n°2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales. L'effectivité de ce transfert de compétences dépend, de la capacité des Collectivités Territoriales à s'autofinancer, de l'aide de l'Etat.

Ainsi, le budget des Collectivités Territoriales et Districts autonomes se présentent comme suit :

Au titre **des ressources**, elles sont constituées de :

- recettes fiscales ;
- recettes de prestations et services ;
- revenu du patrimoine et de portefeuille ;
- l'aide de l'Etat, fonds de concours, aides extérieures ;
- recettes diverses (prêts consentis par le Fonds de Prêts aux Collectivités Locales(FPCL), etc.).

Au titre **des dépenses**, elles comprennent :

- les dépenses de fonctionnement ;
- les dépenses d'investissement ;

III.4.1 Evolution des recettes et des dépenses des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes de 2018 à 2020

III.4.1.1. Evolution des recettes 2018-2020

Sur la période 2018-2020, l'Etat a accordé des appuis financiers aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes à hauteur de 548,1 milliards FCFA, constitués de dotation de fonctionnement, de dotation d'investissement et de reversement de quote-part d'impôts partagés et de dotation personnel à hauteur respectivement de 78,2 milliards FCFA, 98,9 milliards FCFA, de 352,4 milliards FCFA, 18,6 milliards FCFA. Les dotations de fonctionnement représentent 18,0% de ce montant contre 15,2% pour les dotations d'investissement, 64,3% pour les quotes-parts d'impôts et 1,1% pour le personnel.

Les recettes propres des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes s'élèvent à 101,1 milliards FCFA sur la même période. Ainsi, sur cette période, les Collectivités Territoriales et les Districts Autonomes ont mobilisé globalement 649,2 milliards FCFA dont 84,4% d'appui financier de l'Etat et 15,6% de recettes propres.

Tableau 32 : Evolution des recettes des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes

(en milliards de FCFA)

NATURE DE LA RESSOURCE	2018	2019	2020 prov.
1- Recettes propres	33,3	37,8	30,0
2- Subvention de l'Etat	171,7	195,0	181,4
<i>dont subvention au fonctionnement</i>	<i>30,1</i>	<i>28,7</i>	<i>19,4</i>
<i>subvention aux investissements</i>	<i>29,5</i>	<i>38,4</i>	<i>31,0</i>
<i>impôts partagés (recettes fiscales)</i>	<i>105,9</i>	<i>121,7</i>	<i>124,8</i>
<i>personnel</i>	<i>6,2</i>	<i>6,2</i>	<i>6,2</i>
RECETTES TOTALES	205,0	232,8	211,4

Source : DGTCP (PGSP)/ DGDDL / DGBF

III.4.1.2. Evolution des dépenses 2018-2020

Pour la période de 2018 à 2020, les dépenses totales des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes s'élèvent à 493,6 milliards FCFA dont 333,7 milliards FCFA pour le fonctionnement, soit 67,6% et 159,9 milliards CFA pour l'investissement, 32,4%.

Tableau 33 : Evolution des dépenses des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes

En milliards de FCFA			
NATURE DE LA DEPENSE	2018	2019	2020 prov.
1- Dépenses de fonctionnement	107,6	118,9	107,2
2- Investissements	43,8	64,8	51,3
DEPENSES TOTALES	151,4	183,7	158,5

Source : DGTCP (PGSP)/ DGDDL / DGBF

III.4.2 Evolution des recettes et dépenses des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes de 2021 à 2024

Les appuis financiers de l'Etat aux Collectivités territoriales et aux Districts autonomes sur la période 2022-2024 comprennent les dotations de fonctionnement pour 8% en moyenne, d'investissement (18,5%), de personnel (1,9% en moyenne) et des quotes-parts d'impôts partagés (52,0% en moyenne).

- Au titre des dotations de fonctionnement, les appuis de l'Etat en passeront de 26,5 milliards de FCFA en 2022 à 27,5 milliards de FCFA en 2024.
- Au titre des dotation pour investissement, les contributions de l'Etat se chiffrent à 60 milliards de FCFA en 2022 pour s'établir à 64 en 2024.
- Concernant les impôts partagés, les collectivités recevront de l'Etat un montant de 154,2 milliards de FCFA en 2022 et attendra 178,1 milliards de FCFA en 2024.

Tableau 34 : Projection des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Décentralisées de 2021 à 2024

En milliards de FCFA

NATURE DE LA RESSOURCE	2021 est.	2022 proj.	2023 proj.	2024 proj.
2- Subvention de l'Etat	236,6	246,9	260,9	275,8
<i>dont subvention au fonctionnement</i>	24,7	26,5	27,0	27,5
<i>subvention aux investissements</i>	56,5	60,0	62,0	64,0
<i>impôts partagés (recettes fiscales)</i>	149,2	154,2	165,7	178,1
<i>personnel</i>	6,2	6,2	6,2	6,2

Source : DGTCP (PGSP)/ DGDDL / DGBF

IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2022-2024

La programmation budgétaire 2022-2024 s'inscrit dans la poursuite de la politique de développement économique et social du gouvernement tel que définie dans le Plan National de Développement (PND 2021-2025) qui s'articule autour des piliers suivants :

- Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes ;
- Développement du capital humain et promotion de l'emploi ;
- Développement du secteur privé et de l'investissement ;
- Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale ;
- Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique ;
- Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle.

IV.1 RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT 2022-2024

Les ressources du budget de l'Etat sont constituées de recettes budgétaires, de ressources de trésorerie et des recettes des comptes d'affectation spéciale. Ces ressources pour l'année 2022 s'élèvent à **9.670,4** milliards de FCFA et sont projetées à **10.461,9** milliards de FCFA et **11.473,4** milliards de FCFA respectivement en 2023 et 2024. Elles connaissent une hausse de 791,4 milliards de FCFA (+8,2%) entre 2022 et 2023 et de 1.011,5 milliards de FCFA (+9,7%) entre 2023 et 2024.

Ces prévisions de ressources tiennent compte des perspectives de croissance économique ainsi que la mise en œuvre des réformes et mesures fiscales et douanières visant l'amélioration de l'efficacité du recouvrement des recettes.

IV.1.1 Projection des recettes budgétaires 2022-2024

Les recettes budgétaires constituées de recettes fiscales, de recettes non fiscales et de dons sont projetées à **4.756,4** milliards de FCFA en 2022, à **5.257,8** milliards de FCFA en 2023 et à **5.896,1** milliards de FCFA en 2024, soit une progression moyenne annuelle de 11,3% sur la période.

Tableau 35 : Prévisions des recettes budgétaires 2022-2024*en milliards de FCFA*

Natures des recettes	Budget 2021	Projet de budget 2022	Projection 2023	Projection 2024
Recettes fiscales	3 946,1	4 377,9	4 901,2	5 513,0
Impôt sur le BIC hors pétrole	317,6	506,3	578,8	636,6
Impôts sur les revenus et salaires	623,1	674,2	741,5	807,1
Taxe sur la Valeur Ajoutée en régime intérieur	555,8	574,9	643,6	812,9
Droits d'enregistrement et de timbres	187,4	176,2	235,8	245,8
Revenus de pétrole et de gaz	99,8	101,1	101,1	101,1
Taxes sur les télécommunications	92,1	92,9	100,3	112,3
Taxes à l'importation sur les produits pétroliers	280,8	370,5	398,2	549,0
Taxes à l'importation sur les marchandises générales	1 008,2	1 079,8	1 216,5	1 283,9
Taxes à l'exportation	456,2	378,7	410,9	426,8
Autres recettes fiscales	325,1	423,3	474,5	537,5
Recettes non fiscales	88,7	94,7	101,3	121,1
Dons	300,8	283,8	255,2	262,0
<i>Dons- projets</i>	143,9	66,7	46,1	59,1
<i>Dons- programmes</i>	156,9	217,1	209,1	202,9
<i>AFD</i>	149,8	204,5	203,7	202,9
<i>GVT Espagnol</i>	0,0	7,2	0,0	0,0
<i>UE</i>	7,1	5,5	5,5	0,0
<i>Autres</i>	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	4 335,6	4 756,4	5 257,8	5 896,1

Sources : DGBF, DGTCP, DGI, DGD, DGE, DGPE

IV.1.1.1. Recettes fiscales

Les recettes fiscales sont projetées sur la base de la consolidation des activités économiques, de l'impact des réformes et mesures fiscales, notamment la suppression de certaines mesures d'exonérations et la poursuite de la modernisation des administrations fiscale et douanière. Ces recettes fiscales sont constituées essentiellement des natures de recettes ci-après :

- **l'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (hors pétrole-gaz)** est projeté à **506,3** milliards de FCFA en 2022, **578,8** milliards de FCFA en 2023 et **636,6** milliards de FCFA en 2024. Ces projections sont basées sur la bonne tenue des activités économiques sur la période, la simplification de la fiscalité applicable aux PME pour la rendre plus attractive et l'amélioration du rendement du contrôle fiscal à travers la création de brigades dans tous les services de gestion ;
- **l'Impôt sur les Traitements et Salaires (ITS)** est projeté à **674,2** milliards de FCFA en 2022, **741,5** milliards de FCFA en 2023 et **807,1** milliards de FCFA en 2024. Ces projections tiennent compte de plusieurs facteurs notamment, la politique d'incitation à l'embauche à l'égard des PME, les recrutements dans la fonction publique, la modernisation de l'administration fiscale et le renforcement des opérations de recouvrement des arriérés ;
- la **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** en régime intérieur évoluerait de **574,9** milliards de FCFA en 2022 à **643,6** milliards de FCFA en 2023 et à **812,9** milliards de FCFA en 2024. Ces projections s'appuient sur la bonne tendance de l'économie, l'amélioration des revenus des populations qui boosterait la consommation, la politique de rationalisation des exonérations et le renforcement des actions de contrôle fiscal ;
- les **droits d'enregistrement et timbres** passeraient de **176,2** milliards de FCFA en 2022 à **235,8** milliards de FCFA en 2023 et à **245,8** milliards de FCFA en 2024, du fait de l'augmentation du volume d'actes sur les sociétés et des transactions immobilières ;
- les **revenus de pétrole et de gaz** sont prévus à **101,1** milliards de FCFA chaque année sur tout la période 2022-2024. Ces projections s'appuient sur les informations du WEO¹¹ de janvier 2021 et des données du cadrage macroéconomique produit en avril 2021. Ces revenus intègrent le recouvrement de 2,6 milliards de FCFA par an au titre des arriérés de revenus de pétrole dus par PETROCI ;
- les **taxes sur les télécommunications** sont projetées à **92,8** milliards de FCFA en 2022, **100,3** milliards de FCFA en 2023 et **112,3** milliards de FCFA en 2024. Ces prévisions tiennent compte de la croissance observée dans le secteur de la téléphonie, et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle des flux de communication ;

¹¹ World Economic Outlook du FMI: (perspectives économiques mondiales)

- les **taxes sur les produits pétroliers** sont projetées à **370,5** milliards de FCFA pour 2022, **398,2** milliards de FCFA pour 2023 et **549,0** milliards de FCFA pour l'année 2024. Ces projections sont basées sur les moyennes annuelles des volumes mis à la consommation sur les trois dernières années des deux principaux produits pétroliers (le gasoil et le super carburant) ;
- les **taxes sur les marchandises générales** seraient de **1.079,8** milliards de FCFA en 2022, de **1.216,5** milliards de FCFA en 2023 et de **1.283,9** milliards de FCFA en 2024, en prenant en compte l'évolution favorable du commerce extérieur sur la période ;
- les **taxes à l'exportation** projetées respectivement à 378,7 milliards de FCFA, 410,9 milliards de FCFA et 426,8 milliards de FCFA en 2022, 2023 et 2024, découlent d'un prix CAF moyen sur la période 2022-2024 de 1.217,1 FCFA/Kg pour le cacao, 1.008,4 FCFA/Kg pour le café et 741,0 FCFA/Kg pour la noix de cajou. Ces projections reposent également sur un volume d'exportation de cacao, de café et de noix de cajou respectivement de 1.980.000 tonnes, 64.000 tonnes et 763.000 tonnes en 2022, de 2 millions de tonnes, 52.000 tonnes et 780.410 tonnes en 2023 et de 2.012.667 tonnes, 50.333 tonnes et 802.538 tonnes en 2024.

IV.1.1.2. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont projetées à **94,7** milliards de FCFA en 2022, à **101,3** milliards de FCFA en 2023 et à **121,1** milliards de FCFA en 2024. Cette hausse s'explique essentiellement par la bonne évolution attendue des recettes de services sur toute la période et du recouvrement de la redevance sur la téléphonie mobile au titre de la 5G en 2024.

IV.1.1.3. Dons

Les dons attendus de 2022 à 2024 sont constitués de dons-programmes et de dons-projets. Les dons-programmes, provenant des gouvernements français et espagnol à travers le C2D et le PCD, ainsi que de l'Union Européenne, sont prévus à **217,1** milliards de FCFA en 2022, **209,1** milliards de FCFA en 2023 et **202,9** milliards de FCFA en 2024. Quant aux dons-projets, ils sont projetés à **66,7** milliards de FCFA en 2022, **46,1** milliards de FCFA en 2023 et **59,1** milliards de FCFA en 2024.

IV.1.2 Ressources de trésorerie 2022-2024

Les ressources de trésorerie sont projetées à **4.055,7** milliards de FCFA en 2022, à **3.206,4** milliards de FCFA en 2023 et à **3.100,1** milliards de FCFA en 2024. Elles comprennent les produits de cession d'actifs, les remboursements de prêts et avances ainsi que les emprunts.

Tableau 36 : Prévisions des ressources de trésorerie 2022-2024*en milliards de FCFA*

Natures des ressources	Budget 2021	Projet de budget 2022	Projection 2023	Projection 2024
Produits de cession des actifs	126,3	112,7	0,6	0,2
Remboursements de prêts et avances	10,0	12,5	27,8	33,7
Emprunts sur marchés monétaire et financier intérieurs	1 977,3	2 782,2	2 200,0	2 200,0
Emprunts-projets	858,1	848,3	677,9	566,2
Emprunts-programmes	283,6	300,0	300,0	300,0
<i>FMI</i>	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Banque Mondiale</i>	150,0	0,0	0,0	0,0
<i>Banque Africaine de Développement</i>	25,0	0,0	0,0	0,0
<i>AFD</i>	39,8	0,0	0,0	0,0
<i>Autres</i>	68,8	300,0	300,0	300,0
TOTAL	3 255,3	4 055,7	3 206,4	3 100,1

Sources : DGBF, DGTCP, DGPE**IV.1.2.1. Emprunts sur les marchés monétaire et financier**

Les emprunts sur les marchés monétaire et financier sont projetés à **2.782,2** milliards de FCFA en 2022 et à **2.200,0** milliards de FCFA en 2023 et 2024. Ces prévisions tiennent compte des besoins de financement, de la profondeur des marchés des capitaux et de la capacité de mobilisation de l'Etat sur ces marchés conformément à la stratégie de gestion de la dette à moyen terme.

IV.1.2.2. Emprunts-programmes et emprunts-projets

Les emprunts-programmes sont projetés à **300,0** milliards de FCFA chaque année sur toute la période de 2022 à 2024. Ils sont attendus des partenaires techniques et financiers tels que le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne et de l'Agence Française de Développement.

Concernant les emprunts projets, ils sont projetés à **848,3** milliards de FCFA en 2022, **677,9** milliards de FCFA en 2023 et **566,2** milliards de FCFA en 2024.

IV.1.2.3. Autres ressources de trésorerie

Les produits de cessions d'actifs sont prévus en 2022 à **112,7** milliards de FCFA dont 100 milliards de FCFA attendus de la cession des parts de l'Etat dans le portefeuille de Côte d'Ivoire Télécom. En 2023 et 2024, ils sont prévus respectivement à **0,6** milliard de FCFA et **0,2** milliard de FCFA.

Les produits des remboursements de prêts et avances sont attendus à **12,5** milliards de FCFA en 2022, à **27,8** milliards de FCFA en 2023 et **33,7** milliards de FCFA en 2024.

IV.1.3 Recettes des comptes d'affectation spéciale 2022-2024

Les recettes des comptes d'affectation spéciale sont attendues à **858,4** milliards de FCFA en 2022, à **935,6** milliards de FCFA en 2023 et à **1.014,5** milliards de FCFA en 2024.

Tableau 37 : Prévisions des recettes des comptes d'affectation spéciale 2022-2024

en milliards de FCFA

Natures des recettes	Budget 2021	Projet de budget 2022	Projection 2023	Projection 2024
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	7,7	9,8	10,7	11,1
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	169,9	190,4	209,7	230,7
Recettes affectées aux collectivités	182,7	154,2	165,7	178,1
TSU SIR	71,2	84,5	92,4	101,1
Prélèvement communautaire (PCC-PCS)	59,3	64,3	72,5	78,5
Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)	8,7	9,6	10,8	11,8
Parafiscalité anacarde	25,8	24,6	24,5	24,5
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	13,8	13,6	15,0	16,5
Autres recettes affectées et parafiscalité	268,9	307,2	334,3	362,1
TOTAL	808,0	858,4	935,6	1 014,5

Sources : DGBF, DGI, DGD

IV.2 DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT 2022-2024

La programmation des dépenses du budget de l'Etat sur la période 2022-2024 s'inscrit dans la poursuite de la politique budgétaire du Gouvernement orientée vers les investissements structurants à fort impact social, tout en respectant les engagements de l'Etat avec les partenaires économiques et financiers.

IV.2.1 Politique de dépenses 2022-2024

La politique budgétaire sur la période 2022-2024, en matière de dépenses, vise la poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement et la consolidation de la soutenabilité de l'endettement public, afin de dégager des marges substantielles au profit des investissements et des dépenses de lutte contre la pauvreté.

IV.2.2 Analyse des projections des dépenses du budget de l'Etat 2022-2024

Les dépenses de l'Etat sont constituées de dépenses budgétaires, de charges de trésorerie et des dépenses des comptes d'affectation spéciale. Ces dépenses s'élèvent pour l'année 2022 à **9.670,4** milliards de FCFA. Elles sont projetées à **10.461,9** milliards de FCFA et **11.473,4** milliards de FCFA respectivement en 2023 et 2024.

Tableau 38 : Prévisions des dépenses du budget de l'Etat 2022-2024

En milliards de FCFA

DEPENSES	Budget 2021		Projet de budget 2022		Projection 2023		Projection 2024	
	Montant	Poids	Montant	Poids	Montant	Poids	Montant	Poids
DEPENSES BUDGETAIRES	6260,6	74,5%	6788,3	70,2%	7137,0	68,2%	7554,0	65,8%
CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE PUBLIQUE	802,5	9,6%	1 046,8	10,8%	1 026,6	9,8%	989,9	8,6%
DEPENSES DE PERSONNEL	1 831,4	21,8%	1 957,8	20,2%	2 038,4	19,5%	2 101,0	18,3%
TRANSFERT COURANT	971,0	11,6%	616,8	6,4%	722,7	6,9%	791,7	6,9%
ACHAT DE BIENS ET SERVICES	695,9	8,3%	739,4	7,6%	795,4	7,6%	794,9	6,9%
dont Abonnement	112,6	1,3%	115,5	1,2%	122,1	1,2%	129,0	1,1%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 959,8	23,3%	2 427,5	25,1%	2 554,0	24,4%	2 876,5	25,1%
CHARGES DE TRESORERIE	1330,3	15,8%	2023,8	20,9%	2389,3	22,8%	2904,9	25,3%
Amortissements	1 330,3	15,8%	2 023,8	20,9%	2 389,3	22,8%	2 904,9	25,3%
DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	808,0	9,6%	858,4	8,9%	935,6	8,9%	1014,5	8,8%
Programme d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	7,7	0,1%	9,8	0,1%	10,7	0,1%	11,1	0,1%
Programme d'entretien routier / FER	169,9	2,0%	190,4	2,0%	209,7	2,0%	230,7	2,0%
Dépenses sur parafiscalité anacarde	25,8	0,3%	24,6	0,3%	24,5	0,2%	24,5	0,2%
TSU SIR	71,2	0,8%	84,5	0,9%	92,4	0,9%	101,1	0,9%
Dépense des collectivités sur recettes affectées	182,7	2,2%	154,2	1,6%	165,7	1,6%	178,1	1,6%
Contributions PCS-PCC	59,3	0,7%	64,3	0,7%	72,5	0,7%	78,5	0,7%
Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)	8,7	0,1%	9,6	0,1%	10,8	0,1%	11,8	0,1%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	13,8	0,2%	13,6	0,1%	15,0	0,1%	16,5	0,1%
Autres dépenses sur recettes affectées	268,9	3,2%	307,2	3,2%	334,3	3,2%	362,1	3,2%
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT	8 398,9	100,0%	9 670,4	100,0%	10 461,9	100,0%	11 473,4	100,0%

Source : MBPE/DGBF

IV.2.2.1 Projection des dépenses budgétaires 2022-2024

Les dépenses budgétaires constituées des charges financières de la dette publique, des dépenses de personnel, des dépenses d'acquisition de biens et services, des transferts courants et des dépenses d'investissement sont projetées en 2022 à **6.788,3** milliards de FCFA, **7.137,0** milliards de FCFA en 2023 et **7.554,0** milliards de FCFA en 2024.

IV.2.2.1.1 Charges financières de la dette publique

Les charges financières de la dette publique, qui comprennent les intérêts, frais et commissions sur la dette, sont prévues à **1.046,8** milliards de FCFA en 2022, à **1.026,6** milliards de FCFA en 2023 et **989,9** milliards de FCFA en 2024. Cette programmation prend en compte aussi bien la dette intérieure que la dette extérieure.

Au titre de la dette intérieure, le règlement de ces charges est programmé à **524,0** milliards de FCFA en 2022, **488,5** milliards de FCFA en 2023 et **461,1** milliards de FCFA en 2024.

Quant à la dette extérieure, ces charges sont prévues à **520,6** milliards de FCFA en 2022, **536,7** milliards de FCFA en 2023 et **528,2** milliards de FCFA en 2024.

IV.2.2.1.2. Personnel

La masse salariale sur la période 2022, 2023 et 2024 est programmée respectivement à **1.957,8** milliards de FCFA, **2.038,4** milliards de FCFA et **2.101,0** milliards de FCFA, soit 37,2% des recettes fiscales (y compris les recettes affectées) en 2022, 34,8% en 2023 et 32,0% en 2024.

Ces projections sont basées sur les acquis de la **Stratégie de Maîtrise de la Masse Salariale**. Pour rappel, cette stratégie a permis la mise en place d'un dispositif assurant une évolution contrôlée de la masse salariale afin de garantir, à moyen et long terme, le respect du critère de convergence de l'UEMOA fixé à 35% des recettes fiscales.

Les projections de la masse salariale pour la période 2022-2024 intègrent également :

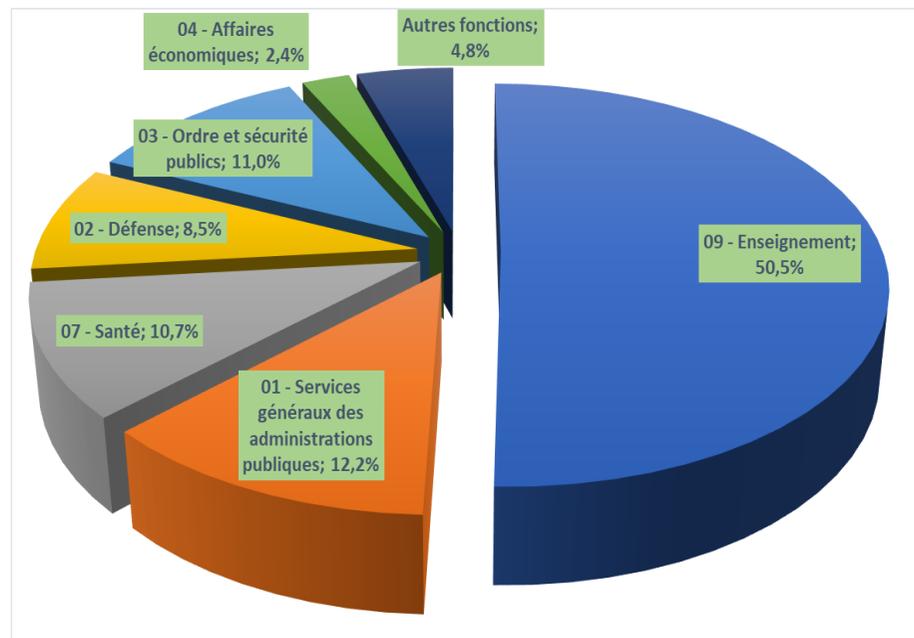
- ✓ les besoins nouveaux de recrutement du secteur Education/formation dans le cadre du Programme de Scolarisation Obligatoire ;
- ✓ la règle d'un (1) recrutement pour deux (2) sorties de carrière dans les secteurs autres que ceux de l'Education/Formation et de la Santé ;
- ✓ la Loi de Programmation Militaire et la Loi de Programmation de Sécurité Intérieure.

Par ailleurs, les principales mesures nouvelles qui ont un impact significatif sur l'évolution de la masse salariale sur la période 2022-2024, sont les suivantes :

- ✓ la poursuite des avancements indiciaires des fonctionnaires tous les deux (02) ans, pour un coût annuel moyen de 12,0 milliards de FCFA ;
- ✓ l'impact des recrutements de 27.306 nouveaux agents en 2022 pour 125,5 milliards de FCFA, 16.224 nouveaux agents en 2023 pour 63,3 milliards de FCFA et 15.842 agents en 2024 pour 61,3 milliards de FCFA. Particulièrement, dans le secteur de l'éducation, les prévisions de recrutements nouveaux sont de 18.500 agents en 2022 pour 102,0 milliards de FCFA, 8.391 agents en 2023 pour 41,6 milliards de FCFA et 8.000 agents en 2024 pour 39,7 milliards de FCFA. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement 2018-2020, le recrutement dans le secteur de l'éducation prévoit l'intégration de 10.300 enseignants contractuels en qualité de fonctionnaire, à la rentrée scolaire 2021-2022 ;
- la poursuite en 2022, 2023 et 2024 pour un coût annuel moyen de 3 milliards de FCFA, de la promotion des fonctionnaires du grade A4 aux grades supérieurs (grades A5, A6 et A7) débutée en 2014.

La répartition de la masse salariale projetée sur la période 2022-2024 affiche une prédominance du secteur de l'éducation-formation (50,5% en moyenne) qui absorbe plus de la moitié de la masse salariale, mettant en exergue la priorité accordée par le Gouvernement à ce secteur afin de disposer de ressources humaines qualifiées et de réduire considérablement le taux d'analphabétisme.

Graphique 9 : Répartition de la masse salariale de l'Etat de 2022 à 2024 par grande fonction



Source : MBPE//DGFBF

IV.2.2.1.3 Achats de biens et services

Les achats de biens et services sont projetées à **739,4** milliards de FCFA en 2022, **795,4** milliards de FCFA en 2023 et **794,9** milliards de FCFA en 2024. Ces dépenses prennent en compte les dépenses de consommation d'eau, de téléphone et d'électricité qui passeraient de **115,5** milliards de FCFA en 2022 à **122,1** milliards de FCFA en 2023 pour s'établir à **129,0** milliards de FCFA en 2024.

Les autres dépenses d'achats de biens et services intégrant les charges de fonctionnement courant des services de l'administration sont prévues en 2022, 2023 et 2024 à des montants respectifs de **593,9** milliards de FCFA, **673,4** milliards de FCFA et **665,8** milliards de FCFA. Le niveau des autres dépenses d'achats de biens et services de 2022 intègre une dotation de **30** milliards de FCFA consacrée à la poursuite du plan de riposte sanitaire pour lutter contre la Covid-19. Ces dépenses observent un pic en 2023 pour prendre en compte les dépenses liées à l'organisation des élections municipales

IV.2.2.1.4 Transferts courants

Les transferts à effectuer par l'Etat à ses démembrements, aux autres structures ainsi qu'aux ménages sont projetés à **616,8** milliards de FCFA en 2022, à **722,7** milliards de FCFA en 2023 et à **791,7** milliards de FCFA en 2024. Le niveau des transferts de 2022 intègre une dotation de **30** milliards de FCFA consacrée à la poursuite du plan de riposte sanitaire pour lutter contre la Covid-19. Ces transferts sont effectués au profit notamment :

- **des écoles privées** pour couvrir les frais d'écologie des élèves et étudiants affectés par l'Etat dans ces établissements ;
- **des Etablissements Publics Nationaux** pour mettre en œuvre certaines missions spécifiques de l'Etat ;
- **des Collectivités territoriales** pour soutenir la politique de décentralisation de l'Etat ;
- **des élèves et étudiants** au titre des bourses et des frais de transport.

Tableau 39: Evolution des transferts de l'Etat de 2022 à 2024*Données en milliards de FCFA*

TRANSFERTS	Budget	Projet de budget	Projection	Projection
	2021	2022	2023	2024
Subventions aux écoles privées	145,9	160,0	245,4	304,1
Subventions aux EPN	110,6	112,1	113,6	115,1
Subvention au secteur électricité	14,2	17,1	17,1	17,1
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	15,0	20,0	20,0	20,0
Bourses et pécules	56,5	65,8	81,5	86,5
Transfert aux collectivités	24,7	26,5	27,0	27,5
Autres transferts	604,2	215,3	218,1	221,4
TOTAL	971,0	616,8	722,7	791,7

Source : MBPE/ DGBF

IV.2.2.1.5 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'Etat seraient de **2.427,5** milliards de FCFA en 2022, à **2.554,0** milliards de FCFA en 2023 et à **2.876,5** milliards de FCFA en 2024.

En prenant en compte le FIMR, le Programme d'Entretien Routier et les dépenses sur parafiscalité anacarde, les investissements se situeraient à **2.652,4** milliards de FCFA en 2022, **2.798,8** milliards de FCFA en 2023 et **3.142,8** milliards de FCFA en 2024. Ils intègrent des appuis extérieurs respectifs de **914,9** milliards de FCFA, **724,0** milliards de FCFA et **625,3** milliards de FCFA pour 2022, 2023 et 2024 (soit 26,3% des investissements publics de la période).

Tableau 40: Evolution des dépenses d'investissement de l'Etat de 2022 à 2024*Données en milliards de FCFA*

Dépenses d'investissement	Budget	Projet de budget	Projections	
	2021	2022	2023	2024
Total dépenses d'investissement yc FIMR, FER et dépenses sur Parafiscalité anacarde	2 163,2	2 652,4	2 798,8	3 142,8
Financement intérieur des projets	1 161,2	1 737,4	2 074,8	2 517,5
dont Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	7,7	9,8	10,7	11,1
Programme d'entretien routier / FER	169,9	190,4	209,7	230,7
Dépenses sur parafiscalité anacarde	25,8	24,6	24,5	24,5
Financement extérieur des projets	1 002,0	914,9	724,0	625,3
Variation annuelle	-	22,2%	5,5%	12,3%
Pourcentage du budget total	25,8%	27,4%	26,8%	27,4%
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	8 398,9	9 670,4	10 461,9	11 473,4
Variation annuelle	-	15,1%	8,2%	9,7%
PIB	37 698,5	40 568,0	44 130,3	48 401,2

Source : MBPE/ DGBF

Ces investissements publics qui représentent en moyenne 27,2% des dépenses totales budgétaires et 6,5% du PIB sur la période, concernent :

- **les grands projets prioritaires du Gouvernement** tels que, le développement d'Activités Génératrices de Revenus en faveur des jeunes et des femmes, la construction d'infrastructures routières et aéroportuaires, le programme d'accès à l'eau potable en milieu rural, le reprofilage de routes en terre et de pistes rurales sur l'étendue du territoire national, la poursuite du Programme National d'Electrification Rurale (PRONER), le renforcement du Programme Electricité pour Tous (PEPT), le renforcement du Programme de Gratuité Ciblée, la poursuite du Programme Elargi de Vaccination, la généralisation progressive de la Couverture Maladie Universelle (CMU), l'aménagement de la Baie de Cocody, la construction du 4ème pont d'Abidjan, la réalisation des infrastructures du Metro d'Abidjan, ;

Ces projets prioritaires concernent également la construction des infrastructures du Train Urbain d'Abidjan, le Programme de Transport Urbain d'Abidjan, l'achèvement des infrastructures de la CAN 2023, l'extension des universités existantes, la construction de nouvelles universités, la réalisation d'infrastructures scolaires pour accompagner le programme école obligatoire, la réalisation des logements

sociaux, la construction du CHU d'Abobo, la réhabilitation des infrastructures sanitaires (CHU Yopougon/Cocody/Bouaké et Treichville) et la construction de la tour F de la Cité Administrative ;

- **les projets financés dans le cadre du C2D et du PCD** dans les secteurs de l'éducation, de la formation, de l'emploi, de la santé, de l'agriculture, du développement rural, de la biodiversité, du développement urbain, de l'eau, de l'assainissement, des infrastructures routières, du transport ferroviaire, de la justice, de l'énergie et de l'hydraulique ;
- **les transferts en capital au profit des collectivités territoriales** pour leur permettre, dans le cadre de la décentralisation, de conduire des projets d'aménagement et de mettre en exergue les potentialités économiques et culturelles locales.

IV.2.2.2 Projection des charges de trésorerie 2022-2024

Les charges de trésorerie concernent le remboursement du capital de la dette publique. Elles sont programmées à **2.023,8** milliards de FCFA en 2022, à **2.389,3** milliards de FCFA en 2023 et à **2.904,9** milliards de FCFA en 2024.

Concernant la dette intérieure, le remboursement du capital est prévu en 2022 à **1.266,9** milliards de FCFA, à **1.246,9** milliards de FCFA en 2023 et à **1.428,6** milliards de FCFA en 2024.

Quant à la dette extérieure, les charges d'amortissement sont prévues à **756,8** milliards de FCFA en 2022, à **1.142,4** milliards de FCFA en 2023 et à **1.476,4** milliards de FCFA en 2024.

IV.2.2.3 Projection des dépenses des comptes d'affectation spéciale 2022-2024

Les dépenses des comptes spéciaux du Trésor, sont prévues à **858,4** milliards de FCFA en 2022, à **935,6** milliards de FCFA en 2023 et à **1.014,5** milliards de FCFA en 2024

IV.2.3 Analyse des projections du Budget de l'Etat 2022-2024 par fonction

L'allocation par fonction des dépenses budgétaires sur la période 2022-2024 a été faite en tenant compte des politiques publiques définies par l'Etat.

L'analyse par fonction des projections hors charges financières et de trésorerie, sur la période 2022-2024, fait ressortir une prédominance de l'enseignement (**23,4%**) suivi des services généraux de l'administration publique (**21,7%**), des logements et équipements collectifs (**16,1%**) et des affaires économiques (**11,2%**).

Tableau 41: Récapitulatif des dépenses de l'Etat par fonction de 2022 à 2024

En milliards de FCFA

	CP 2021	Budget 2022	Projection 2023	Projection 2024	Moyenne 2022-2024	Part (%) hors dette
01 - Services généraux des administrations publiques	1 529,3	1 407,3	1 550,0	1 657,7	1 538,3	21,7%
02 - Défense	352,3	386,1	455,5	476,3	439,3	6,2%
03 - Ordre et sécurité publics	593,0	487,0	530,4	613,8	543,8	7,7%
04 - Affaires économiques	767,6	762,9	731,4	892,9	795,7	11,2%
05- Protection de l'environnement	208,5	224,5	247,5	208,0	226,7	3,2%
06 - Logements et équipements collectifs	751,1	994,3	1 172,6	1 253,2	1 140,0	16,1%
07 - Santé	426,7	418,6	418,1	441,2	426,0	6,0%
08 - Loisirs, Culture et culte	158,0	281,5	169,5	177,5	209,5	3,0%
09 - Enseignement	1 390,8	1 541,1	1 669,6	1 750,9	1 653,8	23,4%
10 - Protection sociale	88,7	96,5	101,5	107,1	101,7	1,4%
Total hors dette publique	6 266,1	6 599,8	7 046,0	7 578,6	7 074,8	100,0%
Charges financières et charges de trésorerie	2 132,8	3 070,6	3 415,9	3 894,8	3 460,4	
Total Général	8 398,9	9 670,4	10 461,9	11 473,4	10 535,2	

Source : MBPE/ DGBF

L'évolution des dépenses selon la classification fonctionnelle se présente comme suit :

➤ **SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

Les dépenses des services généraux des administrations publiques hors service de la dette se chiffrent en 2022 à **1.407,3** milliards de FCFA et sont projetées à **1.550,0** milliards de FCFA en 2023 et à **1.657,7** milliards de FCFA en 2024. Elles représentent en moyenne 21,7 % des dépenses totales de la période et visent à assurer la réalisation des actions dans les sous-fonctions suivantes :

- au titre **des organes exécutifs, législatifs et des affaires financières**, les actions couvertes pour le fonctionnement de ces organes se résument en l'amélioration de la gouvernance de ces organes et la contribution à une administration de proximité efficiente. De façon spécifique :
 - en matière de **planification du développement et système statistique** il sera question du renforcement du cadre légal et réglementaire du processus de planification, de programmation et d'évaluation des politiques publiques afin de définir la charte de responsabilités des acteurs, les outils, leurs liens et la périodicité d'actualisation ;
 - s'agissant des **Institutions**, l'accent sera mis sur le renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance pour consolider la cohésion sociale, renforcer la participation citoyenne et assurer l'efficacité et la transparence de l'action publique. Les principales orientations stratégiques porteront sur :
 - la consolidation de la paix, de la sécurité et de la démocratie ;
 - la modernisation de l'Etat en cohérence avec ses missions et principes de transparence, d'efficacité et de responsabilité ;
 - l'organisation d'une participation solide de la société civile et du secteur privé dans le processus de développement ;
 - en matière de **diplomatie**, un accent particulier sera porté sur les partenariats stratégiques avec l'implantation en Côte d'Ivoire des activités industrielles délocalisées des pays émergents visant à conquérir les marchés ivoirien et sous régional, la réalisation des joint-ventures entre les entreprises des pays émergents et le secteur privé ivoirien ;
 - en ce qui concerne la **gouvernance économique et financière**, la politique publique visera la poursuite de l'amélioration de la gestion des finances publiques et de l'économie à travers le financement des actions majeures telles que (i) le renforcement de la qualité de la projection et de l'analyse macroéconomique, (ii) le renforcement du système de mobilisation des ressources intérieures et extérieures, (iii) la gestion rigoureuse de la dette publique, le développement et l'assainissement du marché des assurances et l'amélioration de la capacité des banques et établissements financiers à financer l'économie ;
 - au sujet de **l'administration du territoire et de la décentralisation**, les défis et priorités concerneront : (i) le renforcement du processus de décentralisation ; (ii) la modernisation de l'Etat-civil ; (iii) l'identification des populations et la délivrance de titres d'identité à travers le Registre National des Personnes Physiques (RNPP) ; (iv) la maîtrise du flux migratoire dans le respect des règles de l'UEMOA et de la CEDEAO et (v) la réforme dans le cadre de l'organisation et le fonctionnement des villages.

- Au titre de la sous fonction **des services généraux**, les principales actions concernées se présentent comme suit :
 - le renforcement de la performance et de l'efficacité de l'Administration publique par la poursuite de la formation des cadres ;
 - l'opérationnalisation du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) dans toutes les composantes de l'Administration et sur toute l'étendue du territoire ;
 - la mise en œuvre du projet de Gouvernance électronique et le projet de réhabilitation, construction, équipement des Directions Régionales du Ministère en charge de la Fonction Publique ;
 - le renforcement du cadre législatif et réglementaire dans le domaine du renforcement des capacités ;
 - le développement des stratégies de formations et d'évaluations des procédures ;
 - le renforcement des capacités et la formation des agents publics en particulier des cadres supérieurs et intermédiaires des administrations partenaires.

➤ **DEFENSE**

Sur la période 2022-2024, les crédits destinés à la défense connaîtraient une hausse en passant de **386,1** milliards de FCFA en 2022 à **476,3** milliards de FCFA en 2024. Cette évolution s'explique par les politiques de renforcement des capacités opérationnelles et managériales des Forces Armées de Côte d'Ivoire avec un accent sur l'intensification de la lutte contre le terrorisme. Ce qui permettra de disposer d'une armée professionnelle capable d'assurer de façon efficiente les missions de sécurisation des biens et des personnes sur tout le territoire et de combattre efficacement le terrorisme. Les principales actions prévues sont les suivantes :

- la poursuite de la mise en œuvre des réformes institutionnelles de la Défense ;
- la construction et la réhabilitation des infrastructures de la Défense ;
- l'équipement des Armées et de la Gendarmerie ;
- l'amélioration de l'environnement sécuritaire ;
- la lutte contre le terrorisme ;
- le renforcement de la participation des Armées et de la Gendarmerie Nationale aux Opérations de soutiens à la Paix.

➤ ORDRE ET SECURITE PUBLICS

Cette fonction regroupe les actions de sécurité intérieure, de la protection civile et les tribunaux. A cet effet, pour renforcer la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire au cours de la période triennale 2022-2024, les dépenses de la police nationale, de l'appareil judiciaire et des établissements pénitentiaires sont projetées à **487,0** milliards de FCFA en 2022, à **530,4** milliards de FCFA en 2023 et à **613,8** milliards de FCFA en 2024. Les politiques publiques visées au titre de cette fonction portent entre autres sur la mise en œuvre de la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure, l'encadrement des populations à pourvoir à leurs besoins, à réaliser l'unité, la cohésion nationale, le renforcement de la sécurité des personnes et de leurs biens

le renforcement du dispositif de gestion des armes et des risques et catastrophes, la modernisation du système pénitentiaire et l'amélioration de l'accessibilité des citoyens au système judiciaire.

Les principaux projets et programmes concourant à l'atteinte des objectifs assignés à cette fonction sont les suivants :

- la construction et la réhabilitation des infrastructures de sécurité ainsi que le recrutement de policiers prévus par la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure ;
- la construction d'un auditorium et de salles de classe à l'Ecole Nationale de Police ;
- la construction et équipement des 15 commissariats à Abidjan et à l'intérieur du pays ;
- la construction et l'équipement d'une école de police à Korhogo ;
- la construction et l'équipement d'un hôpital de police à Jacquville ;
- la Mise en œuvre de la réforme de l'état civil par la vulgarisation des nouveaux mécanismes d'enregistrement des naissances et décès et par l'application effective de la loi n°2018-863 ;
- Construction et équipement de postes de sécurisation des frontières ;
- Renforcement du dispositif de Vidéoprotection des villes à l'intérieur du pays ;
- Mise en œuvre du projet d'appui à la formation continue de la Police Nationale ;
- la Construction et l'équipement des Tribunaux et Résidences ;
- la Construction du Tribunal d'Abobo ;
- l'appui à la réforme et à la modernisation du système judiciaire et pénitentiaire ;
- la construction, la réhabilitation et l'équipement des MAC ;
- la construction de prisons de haute Sécurité ;
- la réhabilitation et l'équipement des fermes pénitentiaires de Saliakro ;

- la réfection et le réaménagement de la MACA ;
- la construction du Centre de Réinsertion des Mineurs de Tiébissou.

➤ **AFFAIRES ECONOMIQUES**

Les crédits prévus pour la mise en œuvre des mesures et projets de cette fonction s'établiraient en moyenne à **795,7** milliards de FCFA sur la période 2022-2024.

Les **Affaires Economiques** restent dominées par les activités prévues dans les sous fonctions suivantes :

- Au niveau de la sous-fonction **Agriculture, sylviculture, pêche et chasse**, les actions du Gouvernement viseront le renforcement du rôle de l'agriculture dans le dynamisme de l'économie et la réduction de la pauvreté et de la faim en Côte d'Ivoire. A cet effet, pour accroître les revenus et améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et assurer la sécurité alimentaire, l'accent sera mis sur les principales actions ci-dessous :
 - la poursuite de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) 2018-2025
 - la construction et la réhabilitation des infrastructures de production, de transformation, de conservation des produits animaux et halieutiques ;
 - l'appui à la recherche-développement en vue de l'amélioration génétique et l'alimentation animale ;
 - la construction et la réhabilitation des infrastructures d'appui à l'amélioration génétique et de contrôle des maladies animales et des zoonoses ;
 - la promotion des élevages à fort potentiel économique et génétique de qualité ;
 - l'amélioration substantielle des productions avicole, porcine, laitière, bovine et ovine.
- Au niveau de la sous-fonction **Combustibles et énergies**, la stratégie de l'Etat sera axée sur :
 - la distribution d'une énergie abondante de qualité et à moindre coût aux populations ;
 - la satisfaction des besoins nationaux en produits pétroliers et gaziers ;
 - la satisfaction de la demande en produits pétroliers des pays du golfe de Guinée en faisant de la Côte d'Ivoire le « Hub Pétrolier Régional ».
- Relativement à la sous-fonction **Industries extractives et manufacturières, construction**, les objectifs du Gouvernement seraient d'accroître la contribution de ce secteur à la création de la richesse nationale de façon durable, de satisfaire les besoins nationaux et régionaux en produits pétroliers et gaziers et de faire de la Côte d'Ivoire le Hub énergétique de la Sous-Région, en fournissant une énergie durable, abondante, fiable et à moindre coût. Pour ce faire, l'accent sera mis sur :

- l'amélioration de la gouvernance du secteur minier et le renforcement du cadre juridique, réglementaire et contractuel du secteur des hydrocarbures ;
 - l'intensification et la diversification de l'exploration, de l'exploitation et de la transformation minières ;
 - la valorisation du potentiel géologique ivoirien qui sera induite entre autres par la mise en place d'une cartothèque et d'une lithothèque, et la réalisation de trois (3) cartes géologiques de trois (3) blocs de Complexes Volcano-Sédimentaires (CVS) sur un total des 36 blocs déjà identifiés ;
 - la sécurisation de l'approvisionnement des marchés locaux et sous régionaux en produits pétroliers ;
 - la promotion des investissements nationaux et étrangers dans le secteur pétrolier et gazier,
 - la sécurité énergétique par le renforcement des ouvrages de transport et de distribution et l'accès à l'électricité à travers l'intensification de la mise en œuvre des programmes nationaux d'électricité pour tous (PEPT), d'électrification rurale (PRONER) et d'Extensions de réseau (PRONEX) ;
 - le développement du pôle énergétique régional et le respect des normes environnementales à travers la mise en œuvre de Politique Sectorielle de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique 2020-2030 (PSDEREE).
- S'agissant des **transports**, la volonté du Gouvernement est de réduire les inégalités spatiales et favoriser les opportunités suivantes.
 - dans le **sous-secteur portuaire**, il s'agira de procéder au déplacement et à l'extension du terminal à conteneurs et la construction d'un terminal polyvalent industriel au Port Autonome de San Pedro et la construction du port sec de Ferkessédougou ;
 - concernant le **sous-secteur maritime et lagunaire**, il est prévu l'acquisition du matériel de sécurité et de sûreté maritime le renforcement de la sécurité et la sûreté des installations portuaires, la construction et l'équipement du siège des Affaires Maritimes et les Bases Opérationnelles, le renforcement des capacités opérationnelles des unités en charge de la sécurité, de la sûreté, de la recherche et du sauvetage maritimes, la promotion du pavillon ivoirien, la formation des acteurs du secteur maritimes et portuaires, le développement du transport maritime le long du littoral ivoirien la poursuite de la prise des textes d'application du Code maritime en vue de la promotion du pavillon ivoirien à travers la mise en œuvre du registre international d'immatriculation des navires, la création de la flotte marchande nationale ;
 - s'agissant des sous-secteurs **transport routier et ferroviaire**, les projets porteront sur la construction des postes de contrôle juxtaposé (Laleraba, Noé/Elubo, Gbapleu, de Prollo et de Nigouni) avec la réalisation des infrastructures connexes, la construction et l'exploitation de la ligne 1 du Métro d'Abidjan , la réhabilitation de l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya et son extension à Tambao, la construction du chemin de fer Ouangolodougou-Niélé-Pogo (Côte d'Ivoire)-Sikasso (Mali) et la construction, l'exploitation et l'entretien de la gare routière interurbaine d'Abidjan. ;

- pour ce qui est du **transport aérien**, la modernisation et l'extension de l'aéroport international FHB, les réhabilitations des aéroports de l'intérieur (San Pedro, Bouaké, Man, Korhogo et Odienné) et la construction des aéroports à Kong, Korhogo, Séguéla et Daoukro sont prévus pour booster le trafic aérien local ;
- Au titre de la sous-fonction **communication**, les efforts seront concentrés sur la mise en œuvre des programmes suivants :
 - le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des services de communication ;
 - le renforcement de la régulation du secteur de la communication ;
 - l'accélération du passage à la Télévision Numérique Terrestre (TNT).
- A propos de la sous fonction **affaires économiques non classées ailleurs**, la vision du gouvernement serait d'une part de faciliter la circulation des personnes et des biens et à accroître la compétitivité de l'économie ivoirienne et d'autre part d'offrir aux populations, notamment les plus démunies, des logements décents à des coûts abordables. les principales orientations stratégiques de cette vision se déclinent en ses actions suivantes :
 - l'entretien régulier, la réhabilitation et la construction des infrastructures routières de qualité ;
 - la Constitution de réserves foncières ;
 - la viabilisation des terrains destinés à la production de logements ;
 - la réhabilitation de 500 ha de zones urbaines de logements précaires ;
 - la promotion de la production locale des matériaux de construction ;
 - le renforcement et la diversification de l'offre de logements décents accessibles à tous ;
 - la poursuite de la réalisation des VRD primaires afin de livrer les logements achevés ;
 - l'aménagement de nouveaux sites et la poursuite de la production de logements.

➤ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Cette fonction englobe les sous fonctions **Protection de l'environnement** et **Préservation de la biodiversité et protection de la nature**. Les crédits budgétaires prévus se chiffreraient en moyenne à **226,7** milliards de FCFA. Ces crédits ont trait aux actions de promotion et de protection de l'environnement qui portent essentiellement sur le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'assainissement et de la salubrité, des eaux et forêts, de l'environnement, la poursuite des actions de sensibilisation des populations, la reconstitution du patrimoine forestier et la stabilisation du couvert, la gestion intégrée des ressources en eau, la lutte contre l'érosion côtière et les effets du changement climatique. Ces crédits visent également le renforcement de la lutte contre l'insalubrité et les nuisances, la conduite d'une gestion écologique et rationnelle des différentes catégories de déchets solides et la mise en place des systèmes d'alerte précoce multirisques et d'un cadre approprié pour le partenariat Public-Privé.

➤ LOGEMENTS ET EQUIPEMENT COLLECTIFS

Cette fonction représente **16,1%** des dépenses totales de la période 2022-2024 soit **1.140,0** milliards de FCFA, et regroupe les sous fonctions **logements, Alimentation en eau potable et logements et équipements collectifs**

- En matière de **Logements**, l'accent sera mis de façon spécifique sur :
 - la reconstruction et la réhabilitation des bâtiments publics détruits ou endommagés
 - la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat à l'étranger, en liaison avec les ministres chargés des affaires étrangères, de l'économie et des finances et du budget
 - la facilitation de l'accession au logement en milieu urbain et milieu rural
 - la définition et la mise en œuvre des programmes de relogement de populations déguerpies et appui technique à la réinstallation de populations déplacées, en liaison avec les autres départements ministériels intéressés
 - le développement de villes secondaires en vue d'offrir de meilleures opportunités économiques pour les populations vivant en dehors d'Abidjan
 - le renforcement de la gestion et la résilience du cadre de vie des populations face aux catastrophes naturelles et les risques climatiques.
- Au titre de l'**Alimentation en eau** :

L'objectif global est d'approvisionner en eau potable les populations vivant sur tout le territoire national. Ainsi, pour l'atteinte de cet objectif global les projets suivants seront mis en œuvre :

- projet "Eau pour tous" en Côte d'Ivoire (alimentation en eau potable de 95 chefs-lieux de Sous-préfectures) ;
- construction d'une station d'épuration pour l'approvisionnement en eau potable de la ville d'Abidjan à partir de la lagune d'Aghien ;
- renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Soubré, Okrouyo, Meagui et Grand-Zatry et de l'Alimentation en eau potable de la ville de San-Pedro à partir du barrage de FAYE et desserte des villes de Grand Béréby et Gabiadji
- installation rurale de 1000 unités solaires de pompes et traitement d'eau ;
- réalisation de 2000 forages munis de pompes à motricité hybride et système d'alimentation en eau potable dans 100 localités à 10 000 habitants ;

- mise en service de 67 stations hydrométriques et 21 stations de pompages avec énergie solaire ;
- approvisionnement en eau potable dans les régions de Moronou, Iffou, N'Zi, Bouaké ;
- développement d'un système d'approvisionnement en eau potable (réhabilitation et adaptation des filières de traitement des stations de Daloa, d'Adjamé et de 33 localités de l'intérieur) ;
- réalisation de 500 forages équipés de systèmes de pompage mixte et de 1500 forages positifs équipés de 1500 pompes à motricité solaire ou mixte manuelle et solaire (sur toute l'étendue du territoire national)
- alimentation en eau potable des localités non sous-préfectures de 5000 à plus de 10 000 habitants et production d'eau potable, renforcement et extension de réseau de distribution d'eau potable dans les localités non sous-préfectures de 4 000 à 5 000 habitants ;
- programme de 161 systèmes d'hydraulique villageoise améliorée ;

- Sous fonction **Logement et équipements collectifs** :

Pour impulser le développement **des infrastructures routières**, il est prévu sur la période 2022-2024 plusieurs actions, notamment :

- les travaux de réhabilitation et de renforcement de 300 ouvrages et la construction des tronçons d'un grand nombre de localités du pays telles que l'aménagement de la route Odienné-Gbéléban ;
- l'aménagement de la route Boundiali-Odienné frontière de la Guinée, l'aménagement de routes et de facilitation du transport au sein du fleuve Mano, l'aménagement de la route Guitry Divo, corridor Bamako Zantiébougou Kani Boundiali San Pedro ;
- la construction du pont de Cocody-Plateau ;
- la construction d'échangeurs sur le boulevard François Mitterrand et de flyover ;
- la construction des autoroutes Abidjan-Lagos, Yamoussoukro-Bouaké, Abidjan-Dabou et Dabou-San Pedro ;
- la construction du 4^{ème} pont d'Abidjan reliant Yopougon-Attécoubé-Plateau, le pont de Kouibly et le pont de Kani.

➤ SANTE

Pour contribuer à l'amélioration de l'offre, de la qualité et de l'utilisation des services de santé, au renforcement de la lutte contre la maladie et à l'amélioration de la santé maternelle et infanto-juvénile, plusieurs actions estimées en moyenne à **426,0** milliards de FCFA par an de 2022 à 2024 seront mises en œuvre, notamment la garantie de la disponibilité des médicaments, des vaccins et des intrants stratégiques de qualité au niveau de la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP) et au niveau périphérique, la mise à niveau des établissements sanitaires dans le cadre de la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle.

En matière de gouvernance du secteur de la santé, les interventions prioritaires identifiées pour répondre aux besoins des populations sont : (i) le renforcement de la synergie et la coordination des actions à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ; (ii) la finalisation de la réforme de la régulation du secteur pharmaceutique et (iii) la mise en place d'un dispositif de contrôle de l'application effective de la mesure de la gratuité ciblée.

L'Etat entend par ailleurs (i) améliorer la prise en charge des cas d'urgence dans les premières 48 heures, (ii) rendre disponible les produits sanguins, (iii) améliorer la disponibilité des soins obstétricaux néonataux d'urgence de base (SONUB) et l'évolution vers les soins obstétricaux néonataux d'urgence complets (SONUC) et (iv) renforcer les compétences ainsi que les capacités des acteurs pour le secteur pharmaceutique et poursuivre la formation continue des agents de santé.

➤ LOISIRS, CULTURE ET CULTTE

Les dépenses de cette fonction pour les trois années à venir se chiffrent en moyenne à **209,5 milliards** de FCFA et concernent les priorités des sous-fonctions suivantes :

- Pour la Sous-fonction **Services récréatifs et sportifs**, les principales actions sur la période 2022-2024 concernent
 - la construction d'infrastructures sportives, notamment la construction de la cité olympique EBIMPE,
 - la promotion du sport de masse, pour tous et d'élite,
 - le développement de l'Economie sportive,
 - la mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion et de protection de la jeunesse (SNPPJ) et de la Stratégie Nationale, d'insertion et d'emploi des jeunes (SNIEJ)
- Dans la sous-fonction **Services culturels** la politique publique sera axée sur le développement économique des arts et de la culture ainsi que l'amélioration de la gestion du patrimoine culturel national. Les principales actions sont notamment :
 - la construction des centres culturels intégrés, des centres techniques des arts appliqués et des foyers et centres culturels ;

- la sauvegarde et la valorisation de la ville historique de Grand Bassam inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- la création de pôles de développement culturel ;
- la réalisation de la Bibliothèque de la Renaissance Africaine d'Abidjan (BRAA).
- S'agissant de la sous-fonction **Culte et autres services communautaires**, les orientations principales concernent essentiellement la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du civisme et de la citoyenneté des jeunes (SNCCJ) à travers :
 - la construction de 22 aires de jeux pour enfants sur les thématiques du civisme dans les régions de pays ;
 - la réhabilitation et l'équipement de 12 Centres de Service Civique (CSC) et la construction et l'équipement de 12 nouveaux CSC ;
 - la formation au sein des CSC de 2400 jeunes vulnérables ou en voie de marginalisation au plan technique et professionnel y compris aux valeurs civiques et citoyennes dans le cadre du service civique ;
 - la formation de 500 travailleurs sociaux des structures d'action sociale des zones à forte présence d'enfants dans la rue sur le civisme ;
 - la formation de 9000 jeunes au volontariat, au bénévolat et aux valeurs citoyennes ;
 - la formation de 120 leaders d'association de jeunesse au volontariat, au bénévolat et la culture civique ;
 - la mise en mission de 1200 volontaires et bénévoles pour des activités d'intérêt général dans le cadre du Programme National de Volontariat ;
 - l'organisation de 19 campagnes régionales de sensibilisation de proximité à l'intention des parents, des leaders communautaires et religieux ;
 - la formation de 660 leaders communautaires, 660 leaders religieux et 660 parents d'élèves, aux valeurs civiques ;
 - l'organisation de sessions de formation ciblant 900 leaders politiques, responsables syndicaux, responsables de groupements d'intérêts économiques et autres acteurs de la société civile au civisme y compris la culture de la démocratie ;
 - l'opérationnalisation de mécanismes de veille et d'éveil citoyens animés par les membres des partis politiques, les membres des syndicats, les groupements d'intérêts économiques et autres acteurs de la société civile.
- Les autres défis à relever dans la sous-fonction **Loisirs, culture et culte**, portent notamment sur la création des conditions de la mise en valeur du Patrimoine culturel National, l'aménagement du territoire national en infrastructures culturelles, l'insertion des jeunes diplômés, l'intensification des actions d'initiation et de promotion des activités de l'industrie culturelle et créative en vue de lutter contre la pauvreté.

➤ ENSEIGNEMENT

D'une valeur moyenne annuelle de **1.653,8 milliards** de FCFA sur les trois années à venir, les crédits consacrés à la fonction Enseignement sont en ligne avec l'ambition du Gouvernement (i) d'assurer l'éducation primaire universelle pour tous les enfants, (ii) de bâtir un système qui assure la réussite pour tous en mettant en place des passerelles entre les différents ordres d'enseignement et (iii) de transformer le dispositif actuel de formation professionnelle et technique en un véritable outil de développement des compétences professionnelles.

- Au titre de **l'enseignement supérieur, secondaire, primaire et préélémentaire**, les efforts consentis par l'Etat sur la période visent à poursuivre la réforme de l'éducation nationale pour rendre opérationnelle la mesure de la scolarisation obligatoire des enfants de 6 à 16 ans et à mettre en œuvre des programmes visant à disposer de ressources humaines de qualité, bien éduquées, bien formées et productives. Les mesures ou réformes envisagées sont les suivantes :
 - le redéploiement et le recrutement des enseignants dans les zones en déficit ;
 - la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'alphabétisation ;
 - la poursuite de la construction des collèges de proximité ;
 - la construction et équipement de lycées de jeunes filles avec internat ;
 - la poursuite des travaux de construction, d'extension, de réhabilitation et d'équipement des universités ;
 - la poursuite des travaux de construction du Centre d'Etudes des Pathogènes à Risques Infectieux Sévères (Laboratoire P4) de l'Institut Pasteur.
- Par ailleurs, en vue d'améliorer l'employabilité des sortants de **l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP)**, il sera question de :
 - achever les réhabilitations, les constructions et la réforme de l'ETFP en cours ;
 - équiper les établissements de formation technique et formation professionnelle ;
 - mettre en place un programme d'apprentissage en lien avec le secteur privé pour l'absorption des apprenants et des diplômés.

➤ PROTECTION SOCIALE

La fonction Protection sociale englobe la sous fonction protection sociale et la sous fonction famille et enfants. Les crédits budgétaires consacrés sont établis en moyenne à **101,7 milliards** de FCFA pour les trois années à venir.

- Relativement à **la famille et enfants**, les priorités porteront sur la mise en œuvre des cadres stratégiques liés à la protection, à la promotion et à la valorisation de la femme, le renforcement des capacités des familles et des communautés sur leurs rôles respectifs dans la construction de la Nation, le renforcement des mécanismes communautaires, institutionnels, législatifs de protection sociale, administrative et judiciaire des enfants. Les principaux projets à mettre en œuvre sont les suivants :
 - la réhabilitation et équipement des IFEF de LAKOTA , GRAND LAHOU, ISSIA, DABOU et SONGON ;
 - le projet de promotion et d'autonomisation de la femme rurale phase II ;
 - le programme national de prise en charge des orphelins et autres enfants rendus vulnérables du fait du VIH/sida (PNOEV) ;
- En matière de **protection sociale**, les principaux projets à mettre en œuvre porteront sur :
 - la mise en place d'un dispositif de coordination et de gestion opérationnelle des projets en matière d'emploi, travail et de protection sociale ;
 - la mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie Nationale Intégrée pour la Transition vers l'Economie Formelle ;
 - la réhabilitation et l'équipement du centre de Transit et de prise en charge ESPOIR pour Enfants en situation de rue d'Agboville ;
 - la réhabilitation /extension et l'équipement du Centre de Protection de la Petite Enfance (CPPE) de Soubré ;
 - la construction et l'équipement du centre socioéducatif de réinsertion socioprofessionnelle pour enfants et adolescents en rupture sociale de MAN ;
 - la construction et l'équipement du complexe socioéducatif d'AKOUBE, SAN PEDRO et ADZOPE et des structures de base du complexe socioéducatif de DIVO ;
 - la construction et l'équipement des locaux pour la garde du personnel soignant et la prise en charge des urgences médicales à l'orphelinat jeunes filles de GRAND-BASSAM ;
 - la formation de 150 000 jeunes filles des zones ciblées en compétences de vie, genre, droits humains, VBG en Santé Sexuelle et de la Reproduction et Planification Familiale (SSR/PF) dans les Espaces Sûrs;
 - la mise en place de 1000 AGR aux profits de 12 000 filles des Espaces sûrs et des mentors féminins à travers un appui technique d'opérateurs privés prestataires ou praticiens privés pour accompagner ces filles dans la mise en œuvre et le suivi de leurs activités économiques en assurant un coaching continu. ;
 - l'extension de la couverture du programme des transferts monétaires aux populations vulnérables dans le cadre du PFSP.

CONCLUSION

Les projections économiques et budgétaires sur la période 2022-2024 s'inscrivent dans la vision stratégique de développement "Côte d'Ivoire 2030", telle que traduite dans le Plan National de Développement PND 2021-2025 et qui vise l'accélération de la transformation structurelle de l'économie à travers l'industrialisation, le développement régional équilibré, la préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique, le développement du secteur privé et de l'investissement, le développement du capital humain, la promotion de l'emploi, le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale, le renforcement de la gouvernance, ainsi que la modernisation de l'Etat et la transformation culturelle.

En effet, cette stratégie de développement devrait se matérialiser par une forte implication du secteur privé, conformément à la volonté du Gouvernement de faire de celui-ci le fer de lance de la reprise économique post-crise sanitaire et de l'harmonieuse industrialisation de l'économie.

A cet effet, la poursuite des efforts d'investissement dans les secteurs sociaux et moteurs de croissance, ainsi que l'amélioration continue des conditions de vie des populations seront déterminantes pour la réalisation de cette vision éclairée.

A travers la présente programmation triennale, qui consacre l'amélioration continue du recouvrement des recettes intérieures, la maîtrise des charges de fonctionnement et de l'endettement public, l'accroissement de l'investissement, ainsi que la consolidation budgétaire, le Gouvernement entend également poursuivre le renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance, le maintien de la stabilité socio-politique et du cadre macroéconomique, ainsi que l'accélération des réformes structurelles et sectorielles, tout en consolidant l'impact social desdites actions.

Les données économiques et budgétaires présentées dans ce document sont provisoires et pourraient connaître quelques évolutions par la prise en compte des informations nouvelles qui apparaîtraient éventuellement avant l'adoption du projet de budget 2022.

ANNEXES

Annexe 1 : Dépenses du budget de l'Etat de 2018 à 2024

En milliards de Francs CFA

LIBELLES	2018	2019	2020	Budget	Projet de budget	Project.	Project.
	Réal.	Réal.	Est.	2021	2022	2023	2024
CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE PUBLIQUE	460,9	570,2	746,1	802,5	1 046,8	1 026,6	989,9
Intérêts de la dette la dette publique	460,9	570,2	746,1	802,5	1 046,8	1 026,6	989,9
Dette intérieure	220,1	253,1	318,7	322,6	524,0	488,5	461,1
Dette extérieure	240,8	317,1	427,3	479,9	522,8	538,1	528,8
PERSONNEL	1 621,9	1 702,9	1 828,1	1 831,4	1 957,8	2 038,4	2 101,0
ACHATS DE BIENS ET SERVICES	647,7	761,0	990,4	695,9	739,4	795,4	794,9
Abonnement	86,4	88,1	91,7	112,6	115,5	122,1	129,0
Gratuité des soins ciblées	14,7	16,0					
Organisation des élections	12,0	6,6	77,8	12,9	15,0	51,5	27,0
Fonds de réserves Café-cacao	0,0	1,0	0,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Carburant des armées	13,8	13,9	13,9	14,0	14,0	14,0	14,0
Alimentation des armées	35,8	37,1	38,5	40,0	42,0	45,8	46,1
Autres achats de biens et services	485,0	598,4	768,5	515,4	551,9	561,1	577,9
TRANSFERTS	493,4	431,0	732,7	971,0	616,8	722,7	791,7
Subventions aux écoles privées	124,2	128,3	102,9	145,9	160,0	245,4	304,1
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	13,0	0,0	66,3	15,0	20,0	20,0	20,0
Bourses et pécules	46,1	74,8	51,2	56,5	65,8	81,5	86,5
Transfert aux collectivités	23,9	22,1	19,5	24,7	26,5	27,0	27,5
Autres transferts	286,1	205,8	492,8	729,0	344,4	348,7	353,5

Annexe 1 : Dépenses du Budget de l'Etat de 2018 à 2024 (suite et fin)

En milliards de Francs CFA

LIBELLES	2018	2019	2020	Projet de budget	Project.	Project.	Project.
	Réal.	Réal.	Est.	2021	2022	2023	2024
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 436,3	1 359,9	1 786,8	1 959,8	2 427,5	2 554,0	2 876,5
- Trésor	780,0	840,1	1 111,5	957,8	1 512,6	1 830,0	2 251,2
Projets C2D et PCD	69,4	81,2	198,0	149,8	211,7	203,7	202,9
Collectivités décentralisées	38,1	38,4	41,3	56,5	60,0	62,0	64,0
Projet d'Assistance Post Crise							
Dépenses post crise							
CNS/Investissement	7,6	47,7	20,2	8,0	50,0	50,0	50,0
Construction du barrage de Soubré							
Programme Présidentiel d'Urgence							
Fonds d'Etudes	10,0	6,5	4,5	10,0	10,0	13,0	17,5
Restructuration des banques	13,0	0,0	0,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Couverture maladie Universelle	8,5	4,0					
Autres investissements	633,5	662,3	847,6	723,4	1 170,9	1 491,3	1 906,8
- Financement extérieur des projets	656,3	519,8	675,3	1 002,0	914,9	724,0	625,3
Emprunts-projets	569,1	412,9	573,9	858,1	848,3	677,9	566,2
Dons-projets	87,2	106,9	101,4	143,9	66,7	46,1	59,1
CHARGES DE TRESORERIE	1 223,7	2 495,3	1 180,2	1 330,3	2 023,8	2 389,3	2 904,9
Amortissement de la dette	1 223,7	2 495,3	1 180,2	1 330,3	2 023,8	2 389,3	2 904,9
Dette intérieure	849,4	1 178,7	843,7	749,7	1 266,9	1 246,9	1 428,6
Dette extérieure	374,3	1 316,6	336,5	580,7	756,8	1 142,4	1 476,4
DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	611,2	682,8	623,4	808,0	858,4	935,6	1 014,5
Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	8,7	11,0	10,1	7,7	9,8	10,7	11,1
Programme d'entretien routier / FER	116,1	134,1	131,3	169,9	190,4	209,7	230,7
Dépenses des collectivités sur recettes affectées	110,6	121,7	116,2	182,7	154,2	165,7	178,1
TSU SIR	67,0	68,5	71,3	71,2	84,5	92,4	101,1
PCC-PCS	52,3	59,4	57,4	59,3	64,3	72,5	78,5
UA	6,1	8,6	8,5	8,7	9,6	10,8	11,8
Parafiscalité anacarde	25,3	8,1	7,7	25,8	24,6	24,5	24,5
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	5,6	6,2	0,0	13,8	13,6	15,0	16,5
Autres dépenses sur recettes affectés	219,6	265,2	220,9	268,9	307,2	334,3	362,1
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT	6 495,1	8 003,1	7 887,7	8 398,9	9 670,4	10 461,9	11 473,4
Masse salariale en % du PIB	6,8%	6,6%	5,2%	4,9%	4,8%	4,6%	4,3%
Masse salariale en % des recettes fiscales	42,2%	39,0%	42,0%	38,3%	37,2%	34,8%	32,0%
Investissement en % du PIB	6,6%	8,1%	5,1%	5,2%	6,0%	5,8%	5,9%

Source : MBPE/DGBF

Annexe 2 : Evolution des ressources du Budget de l'Etat de 2018 à 2024

(En milliards de Francs CFA)

LIBELLES	2018	2019	2020	Budget	Projet de budget	Project.	Project.
	Réal.	Réal.	Est.	2021	2022	2023	2024
RECETTES BUDGETAIRES	3 550,8	3 745,7	3 952,3	4 335,6	4 756,4	5 257,8	5 896,1
Recettes fiscales	3 207,8	3 462,0	3 641,1	3 946,1	4 377,9	4 901,2	5 513,0
- DGI	1 770,4	1 901,7	1 970,4	2 189,8	2 537,3	2 863,2	3 240,1
dont revenus de pétrole	56,5	23,8	22,3	35,6	34,0	34,0	34,0
revenus de gaz	68,2	66,4	71,1	64,2	67,1	67,1	67,1
- TRESOR	11,3	11,3	10,6	11,0	11,5	12,4	13,2
dont impôts sur revenus et salaires	9,9	9,9	8,8	10,1	10,5	11,3	12,1
- DGD (hors PCS, PCC et SGS)	1 426,2	1 549,1	1 660,1	1 745,3	1 829,1	2 025,6	2 259,7
dont DUS	380,8	415,1	387,3	456,2	378,7	410,9	426,8
Recettes non fiscales	140,7	103,5	121,6	88,7	94,7	101,3	121,1
Recettes non fiscales Trésor	62,2	58,1	90,7	54,8	58,9	62,3	64,6
Revenus du domaine DGI	34,0	17,9	30,7	33,8	35,8	38,8	42,2
Bonus de signature secteur pétrolier	6,0	8,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Licences de télécommunication	38,5	19,4	0,1	0,1	0,0	0,2	14,3
Dons	202,3	180,3	189,6	300,8	283,8	255,2	262,0
- Dons-programmes	184,2	161,9	88,2	156,9	217,1	209,1	202,9
AFD (C2D)	147,6	147,6	73,8	149,8	204,5	203,7	202,9
GVT espagnol (PCD)	15,9	5,6	0,0	0,0	7,2	0,0	0,0
UE	20,7	8,8	14,4	7,1	5,5	5,5	0,0
Autres							
- Dons-projets	18,2	18,4	101,4	143,9	66,7	46,1	59,1

Annexe 2 : Evolution des ressources du budget de l'Etat de 2018 à 2024 (suite et fin)

(En milliards de Francs CFA)

LIBELLES	2018	2019	2020	Projet de budget	Project.	Project.	Project.
	Réal.	Réal.	Est.	2021	2022	2023	2024
RESSOURCES DE TRESORERIE	2 229,4	3 638,9	3 211,4	3 255,3	4 055,7	3 206,4	3 100,1
- Privatisation et ventes d'actifs	0,0	0,0	1,0	126,3	112,7	0,6	0,2
- Transfert des entreprises/dette rétrocedée	6,3	16,6	13,3	10,0	12,5	27,8	33,7
- Intégration de ressources additionnelles C2D		0,7					
-arriérés dividendes PETROCI		17,9					
- Emprunts sur marchés monétaire et financier	1 591,5	2 842,7	1 716,5	1 977,3	2 782,2	2 200,0	2 200,0
- Emprunts-programmes	211,1	252,1	906,8	283,6	300,0	300,0	300,0
FMI	154,4	157,0	686,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Banque Mondiale	56,7	0,0	118,7	150,0	0,0	0,0	0,0
Banque Africaine de Développement	0,0	49,1	49,2	25,0	0,0	0,0	0,0
AFD		0,0	4,6	39,8	0,0	0,0	0,0
Autres		46,1	48,1	68,8	300,0	300,0	300,0
- Emprunts-projets	420,5	508,9	573,9	858,1	848,3	677,9	566,2
- Autres ressources de Trésorerie							
RECETTES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	611,2	682,8	623,4	808,0	858,4	935,6	1 014,5
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	8,7	11,0	10,1	7,7	9,8	10,7	11,1
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	116,1	134,1	131,3	169,9	190,4	209,7	230,7
Recettes affectées aux collectivités	110,6	121,7	116,2	182,7	154,2	165,7	178,1
TSU SIR	67,0	68,5	71,3	71,2	84,5	92,4	101,1
PCC-PCS	52,3	59,7	57,4	59,3	64,3	72,5	78,5
UA	6,1	8,3	8,5	8,7	9,6	10,8	11,8
Parafiscalité anacarde	25,3	8,1	7,7	25,8	24,6	24,5	24,5
DUS anacarde à transférer à la filière (30%)	0,0						
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	5,6	6,2	0,0	13,8	13,6	15,0	16,5
Autres recettes affectées et parafiscalité	219,6	265,2	220,9	268,9	307,2	334,3	362,1
FINANCEMENT A RECHERCHER				0,0	0,0	1 062,2	1 462,7
TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES	6 391,5	8 067,4	7 787,2	8 398,9	9 670,4	10 461,9	11 473,4
PIB nominal	23 899,8	34 298,9	35 311,4	37 698,5	40 568,0	44 130,3	48 401,2
Recette fiscale TOFE	3 844,3	4 151,7	4 356,1	4 780,3	5 262,2	5 864,9	6 558,6
Pression fiscale (Base TOFE)	16,1%	12,1%	12,3%	12,7%	13,0%	13,3%	13,6%

Source : MBPE/DGBF

Annexe 3 : Evolution des recettes fiscales de 2018 à 2024

(En milliards de Francs CFA)

	Budget 2018		Budget 2019		Budget 2020		2021	2022	2023	2024
	Voté	Real	Voté	Réal	Collectif	Est.				
RECETTES FISCALES BUDGETAIRES	3 406,0	3 207,8	3 649,1	3 462,0	3 501,0	3 641,1	3 946,1	4 354,2	4 864,3	5 456,2
<i>dont recettes hors DUS</i>	<i>3 042,1</i>	<i>2 827,1</i>	<i>3 267,0</i>	<i>3 046,9</i>	<i>3 094,8</i>	<i>3 253,8</i>	<i>3 489,9</i>	<i>3 975,5</i>	<i>4 453,4</i>	<i>5 029,4</i>
DGI	1 891,5	1 770,4	2 085,9	1 900,9	1 884,2	1 970,4	2 189,8	2 513,6	2 826,3	3 183,4
Impôts directs	1 068,1	1 046,4	1 206,4	1 057,0	1 022,0	1 100,7	1 132,5	1 407,3	1 564,7	1 710,8
Impôts sur bénéfices	442,6	462,4	520,4	459,2	389,9	457,9	410,8	599,7	674,2	734,1
- BIC hors pétrole	348,7	354,1	401,5	334,5	305,5	372,1	317,6	506,3	578,8	636,6
- BIC pétrole et gaz	64,5	87,3	80,6	102,2	63,1	65,4	66,9	70,8	70,8	70,8
<i>dont gaz imputé</i>	<i>46,2</i>	<i>47,8</i>	<i>46,2</i>	<i>52,2</i>	<i>45,1</i>	<i>49,7</i>	<i>43,7</i>	<i>47,9</i>	<i>47,9</i>	<i>47,9</i>
- Impôt synthétique	7,2	5,1	7,2	5,2	3,6	3,6	5,4	0,0	0,0	0,0
- Prélèvement AIRSI	22,1	15,8	31,1	17,3	17,7	16,8	20,8	22,6	24,6	26,7
Impôts sur revenus et salaires (<i>hors FDFP</i>)	518,0	475,9	565,3	503,3	523,9	524,5	613,0	663,7	730,2	795,0
Impôts sur revenus capitaux mobiliers/IRC	107,4	107,9	120,7	90,8	108,2	118,3	108,7	143,9	160,3	181,7
Impôts fonciers (arriérés)			3,7							
Impôts indirects	792,5	724,0	879,5	843,9	862,3	869,7	1 057,3	1 106,4	1 261,5	1 472,6
TVA (<i>hors part secteur électricité</i>)	426,4	384,3	492,4	436,4	470,3	437,9	555,8	574,9	643,6	812,9
TOB (<i>ex TPS</i>)	73,0	66,1	76,9	70,4	77,3	76,9	98,0	101,1	110,0	118,8
Taxes sur boissons et tabacs	43,2	43,3	50,4	49,3	51,7	57,2	55,8	82,4	88,9	96,0
Droits d'enregistrement et de timbre	89,8	85,6	113,1	133,1	129,7	134,0	186,4	176,2	235,8	245,8
<i>dont enregistrement café cacao</i>	<i>0,0</i>	<i>12,9</i>	<i>33,3</i>	<i>53,5</i>	<i>42,8</i>	<i>37,7</i>	<i>89,2</i>	<i>72,3</i>	<i>122,1</i>	<i>121,3</i>
Patentes et Licences	23,0	26,6	11,8	18,2	12,9	30,8	12,2	15,4	16,9	18,6
Taxe sur les télécommunications	54,9	44,5	56,2	53,3	48,3	53,0	61,1	62,1	67,1	74,4
Taxe spécifique sur les télécommunications téléphoniques	27,4	20,7	30,5	16,2	20,7	21,7	31,0	30,7	33,2	37,9
Taxe sur caoutchouc	7,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxe ad valorem	18,0	13,9	11,8	18,5	22,8	28,4	21,1	32,0	34,3	36,4
Accises et autres taxes indirectes (<i>hors revenus du domaine et taxes affectées</i>)	2,1	1,5	1,8	5,4	1,6	1,9	3,0	1,2	1,3	1,5
Taxe d'exploitation de pétrole et gaz	27,7	37,4	34,6	43,1	27,0	28,0	32,9	30,3	30,3	30,3
<i>dont gaz imputé</i>	<i>19,8</i>	<i>20,5</i>	<i>19,8</i>	<i>0,0</i>	<i>19,3</i>	<i>21,3</i>	<i>20,5</i>	<i>19,1</i>	<i>19,1</i>	<i>19,1</i>
TRESOR	9,4	11,3	9,4	12,1	10,1	10,6	11,0	11,5	12,4	13,2
Impôts directs	7,8	9,9	7,8	10,7	8,9	8,8	10,1	10,5	11,3	12,1
Impôts sur revenus et salaires	7,8	9,9	7,8	10,7	8,9	8,8	10,1	10,5	11,3	12,1
Impôts fonciers (<i>y/c RS 15% Loyer</i>)										
Impôts indirects	1,7	1,3	1,7	1,4	1,2	1,8	1,0	1,0	1,1	1,1
Timbres et vignettes	1,7	1,3	1,7	1,4	0,0	0,0	1,0	1,0	1,1	1,1
Autres indirects					1,2	1,8				

Annexe 3 : Evolution des recettes fiscales de 2018 à 2024 (suite et fin)

(En milliards de Francs CFA)

	Budget 2018		Budget 2019		Budget 2020		2021	2022	2023	2024
	Voté	Real	Voté	Réal	Collectif	Est.	Budget	Projet de budget	Projections	Projections
DGD	1 505,1	1 426,2	1 553,7	1 549,1	1 606,7	1 660,1	1 745,3	1 829,1	2 025,6	2 259,7
Droits et taxes à l'importation	1 141,2	1 045,4	1 171,6	1 134,0	1 200,5	1 272,8	1 289,1	1 450,4	1 614,7	1 832,9
Taxes sur produits pétroliers (hors TSU FER en compte spécial à partir de 2015)	265,8	201,3	229,4	109,5	362,7	387,8	280,8	370,5	398,2	549,0
Taxes hors produits pétroliers (hors SGS, PCS et PCC)	875,4	844,1	942,2	1 024,5	837,8	885,0	1 008,2	1 079,8	1 216,5	1 283,9
Taxes à l'exportation	363,9	380,8	382,1	415,1	406,2	387,3	456,2	378,7	410,9	426,8
REVENUS DU DOMAINE	23,6	34,0	32,3	17,9	26,0	30,7	33,8	35,8	38,8	42,2
RECETTES FISCALES AFFECTEES ET PARAFISCALITE	638,2	611,2	727,5	682,8	672,1	623,4	808,0	858,4	935,6	1 014,5
FDFP	20,5	20,4	24,6	22,3	22,0	21,2	27,9	31,9	34,1	36,4
Fonds de financement de la salubrité urbaine / ANAGED	25,2	33,8	34,3	44,3	40,0	37,8	49,6	53,0	56,8	58,8
ONAD	10,1	10,1	8,6	7,1	10,0	7,0	12,4	13,3	14,2	14,7
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)-ANAGED	3,0	5,6	4,8	6,2	9,8	0,0	13,8	13,6	15,0	16,5
TVA secteur électricité	26,5	35,8	29,9	50,4	28,9	27,0	32,7	33,8	37,9	47,8
Vignettes et patentes Part FER	33,5	21,2	30,9	28,0	23,6	0,0	45,1	34,7	38,1	41,8
Transfert TSU au Fonds d'Entretien Routier (FER)	93,6	94,9	117,4	106,1	101,3	131,3	109,6	132,0	145,1	159,7
PCS, PCC, UA et SGS	89,8	94,1	105,3	68,0	90,9	96,2	103,5	111,4	121,4	131,1
Recettes affectées aux collectivités	149,3	110,6	159,4	121,7	133,0	116,2	182,7	154,2	165,7	178,1
FIMR	13,4	8,7	12,5	11,0	7,7	10,1	7,7	9,8	10,7	11,1
Redevances Café Cacao Part CCC- Sacherie brousse	32,5	29,0	33,3	14,1	27,8	35,3	28,0	28,3	35,3	35,3
Fonds d'Investissement Agricole (2QC)	10,6	5,3	10,8	17,2	4,7	6,2	4,7	4,8	4,8	4,8
TSU SIR	55,6	67,0	53,1	68,5	60,5	71,3	71,2	84,5	92,4	101,1
Parafiscalité anacarde	23,6	25,3	26,6	8,1	25,6	7,7	25,8	24,6	24,5	24,5
DUS anacarde à transférer à la filière (30%)	0,0	0,0								
Taxe Spécifique sur Equipement (TSE)	0,0		16,0	19,1	16,0	0,0	0,0	26,5	29,1	32,5
Autres Taxes affectées	51,0	49,5	60,0	90,7	70,5	56,1	93,5	101,8	110,7	120,2
TOTAL RECETTES FISCALES (hors FIMR)	4 054,4	3 844,3	4 396,3	4 151,7	4 191,4	4 285,1	4 780,3	5 238,6	5 828,0	6 501,8
PIB nominal	25 867,3	23 899,8	27 484,7	34 298,9	35 124,6	35 311,4	37 698,5	40 568,0	44 130,3	48 401,2
Pression fiscale TOFE	15,7%	16,1%	16,0%	12,1%	11,9%	12,1%	12,7%	12,9%	13,2%	13,4%

Source : DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD